



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

Edmond de Rothschild (France)
Rapport annuel 2016

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Message des actionnaires

8 | Chiffres clés

8 Groupe Edmond de Rothschild

10 Edmond de Rothschild (France)

14 | Rapport de gestion

14 Gouvernance

16 Mandats

19 Rapport d'activité

43 Informations sociales et environnementales

74 | Rapport du Président
du Conseil de surveillance

82 | Observations
du Conseil de surveillance

84 | Groupe Edmond de Rothschild
Comptes consolidés et
annexes

84 Bilan consolidé IFRS

85 Compte de résultat consolidé IFRS

86 État du résultat net et des gains et pertes
comptabilisés directement en capitaux
propres

87 Tableau des flux de trésorerie IFRS

88 Tableau de variation des capitaux propres

89 Notes annexes
aux comptes consolidés

146 Renseignements concernant
les filiales et participations

148 Organigramme
des participations consolidées

152 | Edmond de Rothschild (France)
Comptes sociaux et
annexes

152 Bilan et hors bilan de la société mère

153 Compte de résultat de la société mère

154 Notes annexes
aux comptes de la société mère

174 Résultats financiers de la société mère au
cours des cinq derniers exercices

175 | Rapports
des Commissaires aux
Comptes

181 | Résolutions

Message des actionnaires

Les conditions de marché en ce début 2017 ne doivent pas nous faire oublier l'année qui vient de s'écouler.

L'incertitude et la volatilité ont été une constante de 2016, marquée par le Brexit, les élections américaines, la menace terroriste persistante, la crise migratoire liée au conflit en Syrie - dont les conséquences sont encore mal appréciées - l'interventionnisme toujours plus important des banques centrales ou l'intégration du Yuan au panier de monnaies du FMI. Ces événements ont montré qu'il n'était plus envisageable de considérer notre environnement - géopolitique, macro-économique et financier - avec les logiciels d'avant crise, même mis à jour. Pour les appréhender, il faut des convictions solides forgées par des équipes faisant preuve d'expérience mais aussi, disons-le, d'audace.

A l'amorce de cette nouvelle année l'espoir est fort, mais les incertitudes restent importantes. Les facteurs propices à un retour de l'inflation et à un renforcement des économies mondiales se dessinent. Mais les risques politiques et institutionnels dans une année comportant des échéances politiques majeures en Europe, particulièrement en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, nous obligent à rester très vigilants et plus que jamais tournés vers notre clientèle.

Derrière les crises et les événements de l'actualité, notre monde change. Les déséquilibres apparents donneront inmanquablement naissance à de nouvelles opportunités et à de nouveaux gisements de valeur pour les investisseurs avisés. Voir loin, tirer parti des évolutions du monde et anticiper pour gagner sont aux racines de l'histoire de notre Famille.

Dans cet environnement aussi incertain, il est essentiel de rester fidèle à notre ADN et à ce qui forge la typicité de notre Maison d'Investissements. Pour les années à venir, notre stratégie est claire et ambitieuse : nous souhaitons renforcer ce qui fait de nous les meilleurs sur une sélection de marchés et d'expertises, car c'est à cette seule condition que nous délivrerons des conseils pertinents, créatifs et sur-mesure aux institutionnels et aux familles qui nous accordent leur confiance.

C'est la vision que nous avons formulée pour Edmond de Rothschild fin 2016 et c'est notre réponse à la standardisation et à la banalisation qui impactent notre industrie. Nos clients investisseurs veulent de l'écoute, des réponses taillées pour leurs problématiques et des prises de positions qui reflètent de véritables convictions. Ils veulent également avoir un impact sur la société et sur le monde.

Ainsi, nous sommes fiers d'avoir franchi des étapes importantes dans cette direction :

- Nous focalisons nos efforts sur des géographies et des expertises que nous choisissons et sur lesquelles nous sommes certains de pouvoir offrir le meilleur d'Edmond de Rothschild.
- Nous continuons sans relâche à renforcer de nouveaux savoir-faire permettant d'enrichir notre offre, de proposer des supports et des thèses d'investissement avec une forte valeur ajoutée. Conseiller d'investir dans des actifs réels, notamment, nous paraît incontournable pour une Maison d'Investissements comme la nôtre et inhérent à ce que notre Famille a réussi depuis plusieurs générations. Cette année encore, nous avons lancé avec succès plusieurs fonds de private equity de « niches » et nous nous réjouissons de l'arrivée des équipes immobilières de Cleaveland ou des classements tout à fait remarquables de notre gestion immobilière en Suisse.
- Enfin, nous avons la chance de disposer au sein du Groupe d'un Asset Manager de convictions, agile, reconnu pour la pertinence de ses produits et qui, en collaboration avec nos banquiers privés, développe des thématiques qui portent du sens au-delà de la performance. EdR Fund Global Data, qui vise la création de valeur du big data dans nos économies, en est l'un des exemples les plus récents. Dans cet esprit, et afin d'être encore plus réactifs dans cet environnement en profonde mutation, nous avons décidé d'accélérer la convergence entre notre asset management et notre banque privée.

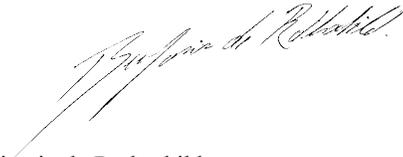
Nos clients savent que cette typicité fait notre force et, année après année, nous honorent de leur confiance. En 2016 encore, nos activités de banque privée et d'asset management ont affiché une collecte brute très significative sur leurs marchés. Cela se traduit par un bilan solide de 1,3 milliard de CHF de fonds propres.

Notre vision va prendre davantage d'ampleur dans les prochains mois : nous allons continuer à renforcer de manière sélective nos expertises de pointe, à innover pour pérenniser l'excellence d'Edmond de Rothschild, à investir et recruter des talents là où nous faisons la différence, à moderniser nos outils et réaffirmer la singularité de notre marque, ses 250 ans d'histoire, et l'esprit de compétition qui nous caractérise.

L'époque est passionnante, notre monde change très rapidement et en profondeur. Nous y voyons une opportunité formidable. Et nous savons que nous pouvons compter sur les excellentes équipes qui forment Edmond de Rothschild et accompagnent nos clients investisseurs au quotidien.

Handwritten signature of Ariane de Rothschild in blue ink, with a dashed line underneath.

Ariane de Rothschild
Présidente du Comité Exécutif du groupe Edmond de Rothschild

Handwritten signature of Benjamin de Rothschild in blue ink.

Benjamin de Rothschild
Président du groupe Edmond de Rothschild

Chiffres clés

8 | Groupe Edmond de Rothschild

10 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2016

Edmond de Rothschild, un groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue. L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants, la banque privée et l'asset management. Le Groupe se développe également dans les métiers de Corporate Finance, de private equity et d'Institutionnal & Fund Services.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque Privée

Corporate finance

Asset Management

Private Equity

Institutional & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique allée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



166 milliards CHF d'actifs (155 milliards d'euros)

19,9% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 700 collaborateurs au 31/12/2016

Présence internationale



Amériques

Uruguay

Europe & Bassin méditerranéen

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Israël

Luxembourg
Monaco
Portugal
Royaume-Uni
Suisse

Asie & Moyen-Orient

Émirats Arabes Unis

Chiffres clés

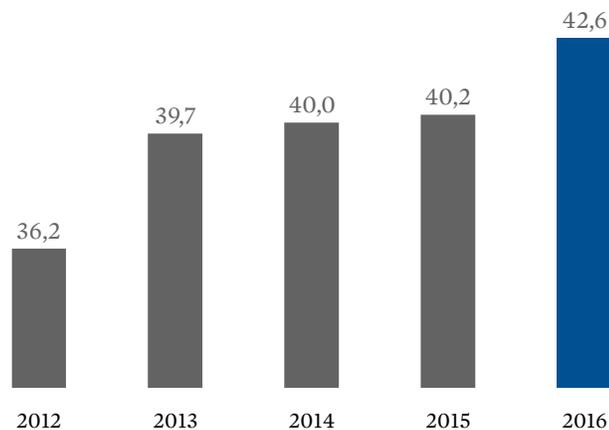
Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2016

Actionnariat au 31 décembre 2016

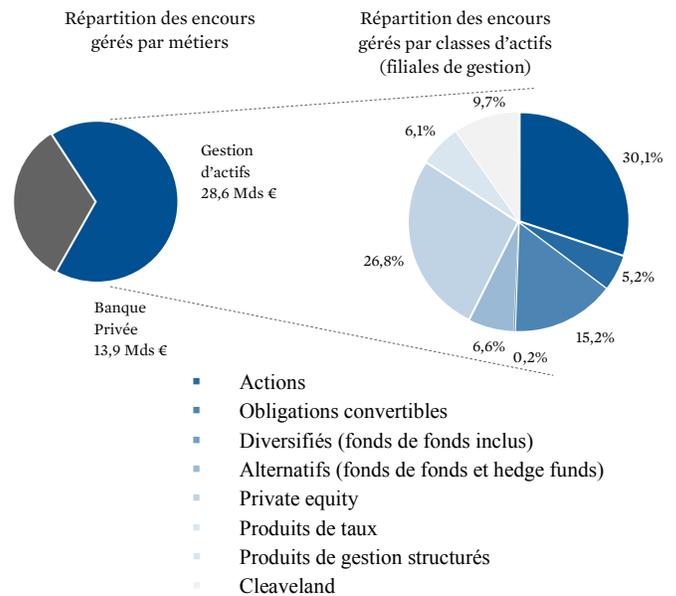
Edmond de Rothschild (France) est détenue à 94,22% par Edmond de Rothschild S.A., holding française du groupe Edmond de Rothschild. La Caisse de dépôt et placement du Québec est également actionnaire d'Edmond de Rothschild (France) à hauteur de 5,21%, le solde étant principalement détenu par EdRRIT Limited.

Total des encours gérés

En milliards d'euros



Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)



Implantations en France

France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2014	2015	2016
Total de bilan	2.223	2.553	2.782
Capitaux propres (part du groupe) *	343	344	348
Crédits distribués	510	550	632
Dépôts clientèle	1.063	1.195	1.170

La solidité de la situation financière du Groupe de la Banque se reflète par ses ratios de solvabilité**: dont ratio de 16,02% avec un ratio Tier One de 15,84% et Core Tier One de 15,43% à fin 2016 pour une exigence réglementaire de 8,625%.
Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 178,23% pour une exigence réglementaire de 70%.

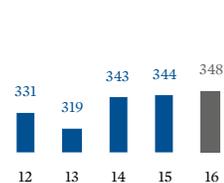
Chiffres du Compte de résultat	2014	2015	2016
Produit net bancaire	327	315	275
Résultat brut d'exploitation	27	33	7
Résultat net	26	33	17
<i>dont part du groupe</i>	22	31	17
Effectif moyen (nombre)	895	890	841

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés d'Edmond de Rothschild S.A., maison mère de la Banque.

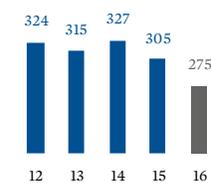
Capitaux propres (part du Groupe)*

En millions d'euros



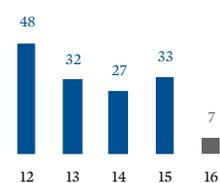
Produit net Bancaire

En millions d'euros



Résultat brut d'exploitation

En millions d'euros



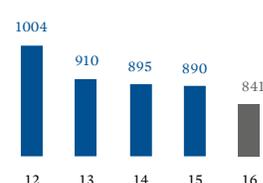
Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros



Effectif moyen (nombre)

En millions d'euros



* Hors résultat de l'exercice

Rapport de gestion

14	Gouvernance
16	Mandats
19	Rapport d'activité
43	Informations sociales et environnementales

Rapport de gestion

Gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du groupe de la Banque : les fonctions de direction exécutive sont ainsi clairement scindées des missions de supervision.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

René de La Serre

Membres

Ariane de Rothschild
Véronique Morali
Louis-Roch Burgard
Jean Dumoulin
Jean Laurent-Bellue
Daniel Trèves
Christian Varin

Censeur

François Boudreault

Secrétaire

Patricia Salomon

DIRECTOIRE

Président

Vincent Taupin

Membres

Jean-Hervé Lorenzi
Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés
PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaires suppléants

Dominique Mahias
Boris Etienne

L'action du conseil de surveillance appuyée par des comités permanents

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président. Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Composé de Jean Laurent-Bellue (Président), Véronique Morali, Jean Dumoulin et Louis-Roch Burgard, le Comité d'audit a principalement pour missions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, vérifier la pertinence des règles comptables appliquées ;
- examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ;
- contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes ;
- examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection générale avant son approbation par le Conseil ;
- s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques.

Le Comité d'audit s'est réuni avant la tenue de chaque Conseil de surveillance. Il a établi un programme de travail, les sessions de mars et septembre étant plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes et à l'audition des Commissaires aux Comptes, les deux autres sessions concernant respectivement l'examen des risques et des travaux de l'audit et du contrôle interne. Le Comité d'audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président, ou du secrétaire du Conseil à la demande du président du Conseil. Composé de Benjamin de Rothschild (Président), Ariane de Rothschild, Véronique Morali et Christian Varin, le Comité des rémunérations a principalement pour missions de :

- faire au Conseil toutes propositions concernant la rémunération, dans toutes ses composantes, de tout membre du Conseil et du Directoire de la Société ;
- faire au Conseil des commentaires sur la politique de rémunération de la Société et toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel.

Le Comité des rémunérations a notamment procédé à l'examen de la politique de rémunération de la Banque, ensuite soumise au Conseil de surveillance, et aux mesures adoptées dans ce cadre, conformément à la réglementation en la matière.

Mandats

Il est proposé à l'Assemblée des Actionnaires de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Ariane de Rothschild, et Messieurs Benjamin de Rothschild, Louis-Roch Burgard et Christian Varin, qui viennent à expiration. Sera également proposée la nomination de Monsieur Jacques Ehrmann en qualité de nouveau membre du Conseil.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2016 par chacun des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Banque est reprise ci-dessous.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Benjamin de Rothschild

Président de :

- Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
- Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
- The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)

Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild (France)
- Edmond de Rothschild Heritage (ex. S.F.H.M.)

Administrateur de :

- La Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
- La Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild S.A.
- La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
- EBR Ventures

Membre du Conseil de surveillance des Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

René de La Serre

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

- Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*) (jusqu'au 16.06.2016)
- iDealwine S.A.

Représentant de Belgafond, Administrateur, au Conseil d'Aluthéa S.A.S.

Ariane de Rothschild

Présidente de :

- Edmond de Rothschild Communications S.A. (*Suisse*)
- Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*) (jusqu'au 20.07.2016)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de :

- Edmond de Rothschild S.A.
- Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Heritage (ex. S.F.H.M.)

Vice-Présidente Honoraire de RIT Capital Partners (*Royaume-Uni*)

Administrateur de :

- Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)
- Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)

Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Secrétaire générale du Collège des Fondateurs de l'OPEJ

Louis-Roch Burgard

Président de :

- Blue Green European Holdings (depuis le 27.09.2016)
- CISE TP (depuis le 27.09.2016)
- Saur International (depuis le 27.09.2016)
- Stereau (depuis le 27.09.2016)

Directeur Général de :

- Saur (depuis le 27.09.2016)
- Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement (Hime) (depuis le 27.09.2016)

Président du Conseil de surveillance de Saur Polska (*Pologne*) (depuis le 18.10.2016)

Membre du Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild (France)
- CNIM (depuis le 24.05.2016)

Consejero de Gestion y Técnicas del Agua (Gestagua) (*Espagne*) (depuis le 22.12.2016)

Administrateur de :

- Marafiq Saur Operation & Maintenance Co. (MASA) (*Arabie Saoudite*) (depuis le 21/12/2016)
- Macquarie Autoroutes de France
- Eiffarie
- APRR
- AREA
- ADELAC

Gérant de Saur Loisirs (depuis le 01.10.2016)

Représentant de Holding d'Infrastructure des Métiers de l'Environnement pour la présidence de :

- Finasaur (depuis le 27.09.2016)
- Novasaur (depuis le 27.09.2016)

Jean Dumoulin

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Membre du Comité d'Examen Indépendant (C.E.I.) des Fonds de Placement de la Corporation de Services du Barreau du Québec (*Canada*)

Jean Laurent-Bellue

Membre du Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild (France)
- KPMG S.A.
- KPMG Associés

Administrateur de :

- Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
- Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild S.A.
- Rotomobil

Membre du Comité de Surveillance de :

- Sisaho International
- Siaci Saint-Honoré

Non-executive Director de RIT Capital Partners plc (*Royaume-Uni*)

Véronique Morali

Présidente du Directoire de Webedia

Présidente de Fimalac Développement (*Luxembourg*)

Administrateur et Vice-chairman de Fitch Group, Inc. (*Etats-Unis*)

Administrateur de :

- Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild S.A.
- Coca-Cola Enterprises Inc. (*Etats-Unis*)
- SNCF Mobilités
- Fondation Nationale des Sciences Politiques (depuis le 10.05.2016)

Membre du Conseil de surveillance de :

- Publicis Groupe
- Edmond de Rothschild (France)

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

- Présidente fondatrice de l'Association Terrafemina (jusqu'au 17.05.2016)
- Représentante de Multi Market Services France Holding au sein du Comité des actionnaires de Wefcos SAS (*France*) (depuis avril 2016)

Daniel Trèves

Président du Conseil de EDRRIT Limited (*Royaume-Uni*)

Administrateur de :

- Huniel Conseil (*Suisse*)
- Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (*Suisse*)
- Associated Investors (*British Virgin Islands*)
- Rolex Holding (*Suisse*)
- Rolex S.A. (*Suisse*)
- Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Christian Varin

Administrateur de :

- AEA (*Singapour*)
- Aminter (*Belgique*)
- Edmond de Rothschild S.A.
- Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*) (jusqu'au 25.11.2016)
- Gingko (*Luxembourg*)
- Groupe Josi (*Belgique*)
- Helse
- Time for Growth
- Yareal (*Pays-Bas*)
- Yamed NV Investors (*Pays-Bas*)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Edmond de Rothschild (France)
- Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Gérant de Maya Sarl

Co-gérant de Eminter Sarl

DIRECTOIRE

Vincent Taupin

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA

Président du Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Cleaveland (depuis le 18.10.2016)

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 13.10.2016, préalablement représentant de Edmond de Rothschild (France))

Administrateur de :

- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)
- Edmond de Rothschild (Israël) Limited (jusqu'au 11.07.2016)
- China Investment Partners (Hong Kong) Limited
- Groupement Immobilière et Financière
- Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël

Membre du Comité de surveillance de :

- Sisaho International
- Siaci Saint-Honoré

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de surveillance de :

- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Cogifrance

Censeur de Edmond de Rothschild Investment Partners

Jean-Hervé Lorenzi

Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild (France)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

- Edmond de Rothschild Investment Partners
- Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Administrateur de BNP Paribas Cardif

Membre du Conseil de Surveillance de Euler Hermès (jusqu'au 25.05.2016)

Représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil d'administration du Fonds Stratégiques de Participations

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 13.10.2016, préalablement Vice-Président du Conseil de surveillance)

Gérant de Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.a.r.l.

Philippe Cieutat

Membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général Délégué de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'Administration de Financière Boréale

Administrateur de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA

Membre du Conseil de surveillance de Cleaveland (depuis le 18.10.2016)

Gérant de CFSH Luxembourg Sarl

Rapport d'activité

Fragilisés par des événements géopolitiques marquants, les marchés financiers ont connu une forte volatilité sur les trois premiers trimestres de l'année. Dans ce contexte économique et financier difficile, toujours contraint par une réglementation accrue, le résultat net part du Groupe publiable de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de -45,8% par rapport à 2015.

Les actifs sous gestion de fin de période sont en progression de +6,4% à 42,6¹ milliards d'euros (40 milliards d'euros à périmètre retraité fin 2015).

Après un exercice 2015 marqué par une décollecte limitée à 0,3 milliard d'euros, le Groupe termine en collecte nette positive de +1,9 milliard d'euros à fin 2016. Tous les métiers du Groupe contribuent positivement à cette collecte (0,5 milliard en banque privée, 0,3 milliard en gestion d'actifs, 0,2 milliard en private equity, et 0,8 milliard pour Cleaveland, activité nouvellement acquise dans le courant de l'année 2016).

Malgré la volatilité des marchés, les encours de la gestion d'actifs ont tout de même bénéficié favorablement de l'évolution de ces derniers.

Les résultats présentés ci-dessous sont impactés par la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., ainsi que par l'acquisition au cours de l'année de Cleaveland, société de gestion pour compte de tiers spécialisée sur le marché français de l'immobilier. Conformément à la politique de recentrage du Groupe sur ses activités en Europe, l'année est marquée par des coûts de restructuration relatifs à la fermeture d'entités localisées en dehors de l'Europe, notamment en Asie. Les différentes analyses, portant sur la rentabilité des différents secteurs d'activité, seront commentées compte tenu de ces éléments non récurrents.

¹ Y compris les encours de la société Edmond de Rothschild Investment Partners mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2015.

En milliers d'euros	2016	2015	Évolution (%)
Produit net bancaire	274.595	315.441	-12,9%
Frais de gestion	-267.996	-282.627	-5,2%
- Frais de personnel	-153.830	-157.059	
- Autres charges d'exploitation	-94.952	-106.774	
- Dotations aux amortissements	-19.214	-18.794	
Résultat brut d'exploitation	6.599	32.814	-79,9%
Coût du risque	-242	-1.256	
Résultat d'exploitation	6.357	31.558	-79,9%
Sociétés mises en équivalence	9.345	9.824	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9.428	6.309	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-807	-1.671	
Résultat courant avant impôt	24.323	46.020	-47,1%
Impôt sur les bénéfices	-7.073	-13.332	
Résultat net	17.250	32.688	-47,2%
Intérêts minoritaires	-683	-2.120	
Résultat net - Part du Groupe	16.567	30.568	-45,8%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	16.567	30.568	-45,8%
Coefficient d'exploitation*	90,6%	83,6%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 274,6 millions d'euros pour l'exercice 2016, le produit net bancaire (PNB) est en baisse de -12,9% par rapport à 2015. Retraité de la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd et de l'acquisition de la société Cleaveland, il diminue de -10,3%.

Cette évolution se décompose comme suit :

- des commissions sur encours en baisse de -15,1%, pénalisées par l'évolution adverse du mix produits sur les métiers de banque privée et de gestion d'actifs, conséquence de l'aversion au risque croissante des clients et la baisse des encours sur les actifs les plus margés ;
- des commissions de surperformance légèrement inférieures au niveau enregistré en 2015 (12,2 millions d'euros en 2016 contre 12,8 millions d'euros en 2015, soit -4,9%) ;
- des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) en retrait de -18,5%, pénalisées là aussi par la baisse des encours sur les actifs générant traditionnellement de l'activité transactionnelle ;
- un recul de l'activité de bilan par rapport à 2015 (-4,4%), marqué par un environnement de taux négatif, et ce malgré le dynamisme de l'activité de change et de la bonne tenue des activités de crédit ;
- une progression très significative de la contribution de l'activité de conseil aux entreprises par rapport à 2015 (les revenus sur cette activité ont été multipliés par près de 2).

Conséquence de la baisse de la rentabilité de nos revenus sur encours, le taux de marge brute à 68 bps est en baisse de 8 points par rapport à 2015 (en baisse de 6 bps retraités des éléments déjà évoqués).

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 268 millions d'euros pour l'exercice 2016, en baisse de -5,2% par rapport à 2015 (en baisse de -2% retraités des événements marquants l'année 2016 déjà cités).

Les charges de personnel s'élèvent à 153,8 millions d'euros, en baisse de -2,1% par rapport à 2015 (au même niveau que 2015 tenant compte des éléments retraités).

Les autres charges d'exploitation à 114,2 millions d'euros sont en baisse de -9,1% par rapport à 2015 (-3% retraités), grâce à une gestion rigoureuse des budgets.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un résultat brut d'exploitation de 6,6 millions d'euros, à comparer à 32,8 millions d'euros en 2015. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation de 91% se détériore de 7 points comparé à 2015 (8 points retraités).

Après un solde net du coût du risque de maîtrisé à -0,2 million d'euros (-1,3 million d'euros en 2015), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 6,4 millions d'euros, contre 31,6 millions d'euros en 2015.

Résultat net – part du groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence baisse de -0,5 million d'euros, pour s'établir à 9,3 millions d'euros. Cette évolution est principalement due à la baisse des résultats chez Edmond de Rothschild Investment Partners, pénalisés par l'amortissement d'un fonds de commerce acquis en cours d'exercice, malgré la bonne tenue des résultats des activités de gestion d'actifs (Zhonghai FMC et EdRRIT Ltd). Les gains et pertes sur actifs comprennent la plus-value associée à la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (+6,2 millions d'euros) ainsi que les résultats de la cession de nos participations dans Edmond de Rothschild (UK) et dans EdRRIT Ltd (+3,3 millions d'euros).

À 0,7 million d'euros, les intérêts minoritaires sont en baisse suite au rachat des minoritaires de la société Edmond de Rothschild (Italia) SGR en 2016. Conséquence de la baisse du résultat brut d'exploitation, la charge d'impôts se monte à 7,1 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros en 2015.

Le résultat net part du Groupe ressort à 16,6 millions d'euros, soit une baisse de -45,8% par rapport à l'exercice précédent (-44,5% après les retraitements évoqués).

Activités et résultats des pôles d'activité

Pénalisée par une adversité croissante au risque de la part des clients et des marchés défavorables, la banque privée est parvenue à atténuer ces effets négatifs par une diversification de son offre. La contribution du pôle gestion d'actifs s'est largement détériorée en 2016, conséquence de l'évolution défavorable de la constitution de ses revenus, et des coûts consentis pour restructurer ses activités. Le private equity est marqué par le lancement réussi de la troisième génération des fonds ERES, mais la poursuite des investissements consentis pour la constitution de la plateforme globale vient grever les résultats de l'activité. L'année est également marquée par la très bonne performance de l'activité de conseils aux entreprises, qui devient rentable en 2016. L'équipe a connu de nombreux succès au cours de cette année et devient un acteur reconnu de la place.

L'activité de gestion immobilière acquise en cours d'année est caractérisée par un succès significatif dans la vente d'un ensemble immobilier dont elle avait la gestion. Enfin, les autres activités voient leur rentabilité légèrement diminuer, impactés par un environnement de taux défavorable et des dépréciations constatées sur les positions en portefeuille.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produit net bancaire	86.204	98.786	141.412	182.828	3.172	3.746	43.807	30.081	274.595	315.441
Frais de gestion	-86.710	-94.152	-137.089	-146.616	-4.732	-5.510	-39.465	-36.349	-267.996	-282.627
- <i>Frais de personnel</i>	-53.929	-56.735	-72.927	-77.175	-3.022	-2.497	-23.952	-20.652	-153.830	-157.059
- <i>directs</i>	-40.934	-42.869	-54.164	-56.321	-2.682	-2.218	-18.246	-14.901	-116.026	-116.309
- <i>indirects</i>	-12.995	-13.866	-18.763	-20.854	-340	-279	-5.706	-5.751	-37.804	-40.750
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-24.787	-29.627	-55.910	-60.869	-1.604	-2.941	-12.651	-13.337	-94.952	-106.774
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.994	-7.790	-8.252	-8.572	-106	-72	-2.862	-2.360	-19.214	-18.794
Résultat brut d'exploitation	-506	4.634	4.323	36.212	-1.560	-1.764	4.342	-6.268	6.599	32.814
Coût du risque	6	17	-	-	-	-	-248	-1.273	-242	-1.256
Résultat d'exploitation	-500	4.651	4.323	36.212	-1.560	-1.764	4.094	-7.541	6.357	31.558
Sociétés mises en équivalence	6.626	6.206	2.170	1.086	549	2.530	-	2	9.345	9.824
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	9.428	6.309	9.428	6.309
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-807	-1.671	-	-	-807	-1.671
Résultat courant avant impôt	6.126	10.857	6.493	37.298	-1.818	-905	13.522	-1.230	24.323	46.020
Coefficient d'exploitation*	91,3%	87,4%	91,1%	75,5%	145,8%	145,2%	ns**	ns**	90,6%	83,6%

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

** ns : non significatif

Banque privée

Faits marquants de 2016

- Près de 14 milliards d'euros sous gestion en banque privée,
 - Une collecte brute de 2,3 milliards d'euros
 - Une offre qui se développe pour répondre à l'évolution des besoins clients
-

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, Edmond de Rothschild ambitionne de servir les attentes des familles qui vendent leur actif professionnel, qui ont fait fortune ou qui ont hérité.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : planification financière, analyse juridique et fiscale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux, conseil en philanthropie. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client.

Une dynamique d'investissement accrue dans un contexte réglementaire toujours plus contraignant

Dans un environnement persistant de taux bas en 2016 et de forte volatilité sur les marchés, la banque privée a enregistré en 2016 une collecte brute de 2,3 milliards d'euros, attestant du dynamisme des équipes et d'une activité commerciale soutenue.

Dans un contexte de réglementation accrue, les investissements se sont poursuivis en 2016 pour doter les banquiers d'outils commerciaux performants et accroître la pertinence de la proposition de valeur. Ainsi, le département Client Solutions s'est étoffé et comprend aujourd'hui trois pôles. Le sales support, carrefour des expertises du Groupe, délivre les propositions d'investissement pour l'ensemble des clients et prospects de la Banque. Le pôle solutions d'investissements assure la mise en place de nouvelles offres et s'attache à rendre accessibles les produits et services du Groupe. Enfin, le pôle expérience client se consacre à la digitalisation de la relation client, notamment à travers la refonte de la banque en ligne et le développement d'une application mobile. Un chantier de fond a été mené en 2016 sur le CRM, afin de renforcer les outils de connaissance des clients, tant sur le plan commercial que réglementaire. Il se poursuivra tout au long de l'année 2017.

La banque propose à sa clientèle patrimoniale une offre dédiée, Edmond de Rothschild One, avec un service digital plus développé en 2016 : les clients peuvent désormais passer directement des ordres d'achat et vente d'OPCVM en ligne. De manière générale, cette clientèle est plus autonome sur ses opérations du quotidien et utilise fréquemment les canaux digitaux pour entrer en contact avec les conseillers patrimoniaux.

Une offre qui se développe pour répondre à l'évolution des besoins clients

L'immobilier étant de plus en plus incontournable pour les clients privés et institutionnels, Edmond de Rothschild a poursuivi sa stratégie de diversification et a renforcé son offre immobilière en devenant la 1^{ère} banque privée disposant d'une activité d'advisory et de conseil en M&A immobilier dirigée par Inès Reinmann, l'acquisition en 2016 de la société de gestion spécialisée Cleaveland, créée par Laurent Fermaut et Dominique Bonin, permet à la banque de disposer d'une offre immobilière complète intégrant dorénavant acquisition et gestion immobilière. C'est dans cette perspective que la Banque est sur le point de lancer un OPCVI Grand Public.

Cette année encore, la banque privée a poursuivi la diversification et la spécialisation de ses services. Sous la direction de Muriel Tailhades, Directeur des Investissements, la Banque a élargi son offre financière par la proposition de deux nouveaux mandats au cours du dernier trimestre : un mandat ISR et un mandat Europe Actions Dividendes, avec des gérants dédiés. Par ailleurs, l'offre d'Active Advisory (Conseil en investissement) pour la clientèle désireuse de participer activement aux décisions d'investissement en dehors du mandat de gestion a continué à se développer fortement.

Dans un monde où il n'y a plus d'actifs sans risque, la banque a pu proposer plusieurs véhicules de placements non cotés à ses clients souhaitant se tourner vers des actifs réels. ERES 3, fonds historique de co-investissement, offrant une stratégie de différenciation internationale opportuniste ; Quadrant, fonds de fonds de private equity ou encore Cabestan 2, fonds de capital développement small caps sont autant de fonds qui ont connu un véritable succès auprès de la clientèle privée.

Enfin, Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), a continué ses efforts pour donner accès à de nouveaux investissements, en alternative aux fonds en euros, et garantir au sein des contrats d'assurance-vie des niveaux de performance qui restent attractifs dans un contexte de taux bas. Cette activité de courtier en assurances-vie individuelle a généré une collecte brute de 331 millions d'euros en 2016.

Ce travail permanent sur l'offre client est récompensé cette année encore par le magazine Décideurs qui classe Edmond de Rothschild en France première banque privée dans la catégorie « incontournable ».

Un engagement soutenu auprès des entrepreneurs

La collecte en banque privée confirme cette année encore la pertinence de l'offre auprès des entrepreneurs, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, private equity). Pour les clients entrepreneurs, les synergies poursuivies avec l'équipe de Conseil aux entreprises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Cet engagement auprès des entrepreneurs se traduit à travers plusieurs partenariats. Pour la neuvième année, la Banque soutient le Prix de l'Entrepreneur de l'Année avec EY et L'Express. Cet événement constitue à la fois un temps fort au contact des entrepreneurs partout en France et un vecteur de visibilité. De plus, dans la continuité de l'approche spécifique aux femmes, le cycle de conférence autour des femmes s'est prolongé cette année encore par un programme de rencontres ad hoc.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	86.204	98.786	-12,7%
Frais de gestion	-86.710	-94.152	-7,9%
- Frais de personnel	-53.929	-56.735	
. directs	-40.934	-42.869	
. indirects	-12.995	-13.866	
- Autres charges d'exploitation	-24.787	-29.627	
- Dotations aux amortissements	-7.994	-7.790	
Résultat brut d'exploitation	-506	4.634	-110,9%
Coût du risque	6	17	
Résultat d'exploitation	-500	4.651	-110,8%
Sociétés mises en équivalence	6.626	6.206	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	6.126	10.857	-43,6%
Coefficient d'exploitation*	91,3%	87,4%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Le modèle de la banque privée fondé sur la proximité et l'accompagnement des entrepreneurs a permis d'enregistrer une collecte brute de près de 2,3 milliards d'euros et une collecte nette de 0,5 milliard d'euros, en France principalement.

Les revenus de la banque privée ressortent à 86,2 millions d'euros en 2016, en baisse de -4,4% par rapport à 2015 retraité de la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd. Cette évolution s'explique par des effets divergents :

En France :

- la baisse des commissions sur encours de -9,2% par rapport à 2015 s'explique par la baisse des marchés au premier semestre, l'évolution adverse du mix produit entraînée par des arbitrages défavorables aux fonds actions au profit d'actifs moins risqués (notamment vers le fonds euros dont l'encours augmente de +8,8% depuis le début de l'année 2016). La collecte en assurance vie et en private equity a néanmoins limité ces phénomènes ;
- les commissions sur flux progressent de +4,3% par rapport à 2015, tirées par un bon niveau d'activité transactionnelle ;
- la progression significative de l'activité de crédit explique la bonne performance de l'activité de bilan qui augmente de +34,5% par rapport à 2015.

En Italie, malgré les investissements consentis ces dernières années, l'activité peine toujours à décoller.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 31,4% au produit net bancaire consolidé 2016, proportion identique à 2015.

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattaché à la banque privée se monte à 86,7 millions d'euros en 2016, en ligne avec le niveau enregistré en 2015 sur un périmètre constant (-0,1 million d'euros).

A 53,9 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en légère progression de +0,8% (+0,4 million d'euros) par rapport à 2015. La baisse constatée sur la France, due à un strict contrôle des coûts, est compensée par la hausse de la masse salariale en Italie, impactée par des frais de restructuration.

Les autres charges baissent de -1,7% par rapport à 2015 retraité, sous l'effet d'un contrôle des coûts renforcé.

Résultat d'exploitation

Pénalisé par une contribution négative de l'Italie, (-3,8 millions d'euros) alors que la banque privée France reste profitable (3,3 millions d'euros), le résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort négatif à -0,5 million d'euros. En conséquence, le coefficient d'exploitation de 91% baisse de 3 points par rapport à 2015.

A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution d'Edmond de Rothschild (Monaco), le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 6,1 millions d'euros en 2016, en baisse de -43,6% par rapport à l'exercice précédent.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2016

- Près de 24 milliards d'euros sous gestion
 - Des lancements de fonds couronnés de succès
 - Des succès significatifs auprès des institutionnels
-

Edmond de Rothschild Asset Management est un acteur multispécialiste. Son approche est fondée sur une gestion active associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme, sur un horizon de temps compatible avec celui de ses clients.

La gamme de solutions d'investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Fin 2016, Edmond de Rothschild Asset Management s'est doté d'une nouvelle gouvernance avec Vincent Taupin à sa tête, en plus de ses fonctions de Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France). Cette nomination va dans le sens d'une accélération de la convergence entre les métiers et les savoir-faire du Groupe. Dans le même temps, Didier Deleage a été nommé Président du Directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Par ailleurs, afin de renforcer l'intégration et l'efficacité de son organisation, Edmond de Rothschild Asset Management a entrepris en 2016 un recentrage sur ses plateformes opérationnelles à Paris, Genève et Luxembourg, et voit le nombre de ses centres de gestion passer de six à quatre début 2017.

Des lancements de fonds couronnés de succès

Dans un contexte de taux bas marqué par une forte volatilité sur les classes d'actifs risquées, Edmond de Rothschild Asset Management a lancé un nouveau fonds à échéance d'obligations d'entreprises, Millesima 2021, pour offrir une solution aux investisseurs recherchant un rendement régulier identifiable sur une période déterminée. Le fonds a rencontré un vif intérêt auprès de différents segments de clientèle, tant en France qu'à l'étranger, en atteignant 266 millions de collecte nette¹, soit la 2^{ème} meilleure collecte des fonds de ce type de droit français. Ce fonds s'inscrit dans la continuité des précédents lancements de fonds « Millesima » : il s'agit en effet du 6^{ème} fonds de ce type lancé par Edmond de Rothschild Asset Management depuis 2008.

Par ailleurs, un nouveau fonds de dette d'infrastructure, déployé selon la même philosophie que la première génération, dans le cadre de l'expansion de la plateforme Bridge, a été lancé en 2016. Ce fonds de droit luxembourgeois, Bridge 2, a finalisé son premier closing au mois de décembre à près de 150 millions d'euros, auprès d'investisseurs français, allemands et italiens. Le fonds a pour objectif de détenir un minimum de 80% d'actifs éligibles à une réduction de la consommation de capital au titre de la directive Solvabilité II, ce qui en fait une plateforme d'investissement particulièrement adaptée à la demande des compagnies d'assurances et des mutuelles.

Deux ans après son premier closing, la plateforme Bridge a déjà levé au total près d'un milliard d'euros au travers de trois fonds, dont un dédié.

Ces solutions qui s'appuient sur le savoir-faire d'Edmond de Rothschild Asset Management sont annonciatrices d'un intérêt grandissant, et d'une collecte à venir car elles répondent à un réel besoin des investisseurs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

¹Source : Morningstar – Données entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016

Des fonds qui se distinguent

Fonds flexible sur l'ensemble des marchés obligataires, et capitalisant sur les différents savoir-faire d'Edmond de Rothschild Asset Management sur cette classe d'actifs, Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation a généré une performance particulièrement attractive en 2016, en hausse de 6,1%¹. Ce fonds permet aux investisseurs de déléguer à des professionnels des marchés l'allocation d'actifs obligataires, la sélection de titres ainsi que la gestion de la sensibilité aux taux, facteurs clés dans le contexte de mouvement de taux qui s'amorce. L'adéquation de cette réponse avec les besoins des investisseurs s'est traduite dans la collecte du fonds qui atteint plus de 257 millions d'euros en 2016 et sur lequel le Groupe fonde des espoirs importants pour 2017.

Le fonds de performance absolue Edmond de Rothschild Start, solution de gestion à très basse volatilité, a également enregistré une solide performance en 2016 avec une collecte en fin d'année de plus de 100 millions d'euros, portant les actifs du fonds à plus de 300 millions d'euros.

Fonds emblématique de l'offre, Edmond de Rothschild US Value & Yield a connu en 2016 une surperformance importante par rapport à son indice de référence, atteignant 10,6%². Le fonds d'obligations émergentes, Edmond de Rothschild Fund Emerging Bonds, affiche des performances exceptionnelles sur l'année : +22%. Le fonds a d'ailleurs reçu plusieurs trophées en Europe, notamment ceux remis par le magazine Citywire en France, en Allemagne et en Italie.

A l'issue de sa 3^{ème} année de gestion, le fonds diversifié Edmond de Rothschild Fund Income Europe s'est vu attribuer ses premières étoiles par Morningstar :

- 5 étoiles pour les parts destinées aux clients institutionnels ;
- 4 étoiles pour les parts destinées aux clients particuliers.

Ces notations récompensent notamment la qualité de la performance du fonds qui s'est élevée en moyenne à 4,9% par an, soit près de deux fois plus que la moyenne des fonds présents dans la catégorie « Allocation EUR Prudente »³.

En 2016, les équipes de gestion ont également bénéficié de plusieurs récompenses : le fonds thématique Edmond de Rothschild Fund Global Data s'est distingué en recevant l'Actifs d'Or de l'innovation décerné par l'Agefi Actifs.

La gamme « obligations internationales » a également reçu le trophée de la meilleure gamme sur trois ans de la part du magazine Le Revenu.

Par ailleurs, en tant que société de gestion, Edmond de Rothschild Asset Management a été primée lors des Investors Awards 2016 organisés par Boursorama et Morningstar pour le prix de la notoriété des sociétés de gestion.

Des succès significatifs auprès des institutionnels

La forte résonance de l'offre à destination des institutionnels s'est confirmée avec l'obtention par Edmond de Rothschild Asset Management de quatre nouveaux mandats dédiés principalement sur l'obligataire mais également par de nombreux abondements sur des mandats existants, signe de la confiance renouvelée de ses investisseurs envers la qualité de sa gestion.

Les équipes de distribution tierce ont accompagné quant à elles la tendance générale de leurs clients allocataires d'actifs dans la repondération des portefeuilles vers des actifs moins risqués, provoquée par les surprises géopolitiques de 2016 telles que le Brexit ou encore le résultat des élections américaines.

Au sein de ce segment, un pays se distingue particulièrement : l'Espagne qui affiche une collecte historique de 175 millions d'euros.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

¹ Source : Edmond de Rothschild Asset Management - Performance entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016

² Performance EdR USValue & Yield du 31/12/2015 au 31/12/2016

³ Données au 30/12/2016 pour la part A. Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France). Performance cumulée depuis la création (31/12/2013) : +15,47% (+4,91% annualisée). Moyenne de performance de la catégorie Morningstar sur la période : +8,06%. Notations Morningstar au 30/12/2016 dans la catégorie « EUR Cautious Allocation ». Les notations Morningstar ne sont pas des classements de marché et ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter, de vendre ou de détenir des parts ou actions des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France). La référence à un classement ou à un prix de cet OPC ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou du gestionnaire. © Morningstar TM.

Résultats détaillés de l'activité Asset Management

En milliers d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	141.412	182.828	-22,7%
Frais de gestion	-137.089	-146.616	-6,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-72.927	-77.175	
<i> directs</i>	-54.164	-56.321	
<i> indirects</i>	-18.763	-20.854	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-55.910	-60.869	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-8.252	-8.572	
Résultat brut d'exploitation	4.323	36.212	-88,1%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	4.323	36.212	-88,1%
Sociétés mises en équivalence	2.170	1.086	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	6.493	37.298	-82,6%
Coefficient d'exploitation*	91,1%	75,5%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 24 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont supérieurs au niveau enregistré fin 2015 sur le même périmètre.

Les succès commerciaux rappelés plus haut (Millesima 2021, Fonds stratégique de participations, Edmond de Rothschild Start) ; la réalisation de mandats de gestion dédiés, (Halevy O2 ou Azionario), ont permis d'atténuer un contexte très difficile pour les gammes de fonds actions.

De plus, les encours ont bénéficié d'un effet performance favorable en 2016 qui engendre une progression des encours de +3,1%.

Malgré cette évolution favorable des encours entre le début et la fin d'année, le produit net bancaire est en baisse de -19,5% par rapport à 2015. Cela s'explique principalement par

- une baisse des commissions sur encours de -21,8%, imputable à un asset-mix qui s'est dégradé sous les effets conjugués de marchés défavorables sur les trois premiers trimestres et d'une collecte orientée vers des actifs moins risqués, et donc moins margés au détriment des gammes traditionnellement très rentables. La décollecte continue sur les fonds actions en 2015 et sur les trois premiers trimestres de l'année 2016 a accentué cette baisse.

D'autre part, 2015 avait été impactée favorablement par une reprise de provision pour risque à hauteur de 2,5 millions d'euros quand elle ne l'est que de 1 million d'euros en 2016 sur le même dossier.

- les commissions de surperformance ressortent légèrement inférieures à 2015 (-0,4 million d'euros).
- conséquence de la baisse des volumes d'encours sur les fonds actions, l'activité transactionnelle est en recul de -25,8% par rapport à 2015.
- les revenus liés à l'activité de bilan sont en hausse par rapport à 2015, qui avait été impactée défavorablement par des écarts de réévaluation de change

Frais de gestion

Les frais généraux baissent de -2,7% pour atteindre 137,1 millions d'euros.

Les frais de personnel des collaborateurs de ce pôle s'élèvent à 72,9 millions d'euros, à comparer à 75,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette baisse de 2,9% s'explique par des frais enregistrés dans le cadre des restructurations des activités de la gestion d'actifs à l'étranger.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (64,1 millions d'euros) baissent de -2,5% entre 2016 et 2015, en raison des efforts réalisés sur tous les budgets, dont les investissements informatiques.

Résultat d'exploitation

Fortement pénalisé par la baisse de rentabilité de ses encours, impacté par des frais de restructuration, et malgré la baisse des charges d'exploitation, le résultat brut d'exploitation baisse en 2016 pour s'établir à 4,3 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort ainsi à 91% contre 75% en 2015.

Résultat courant avant impôt

Après la contribution, en hausse par rapport à 2015, des entreprises mises en équivalence — essentiellement la société Zhonghai FMC —, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs ressort à 6,5 millions d'euros.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance et reprise de provision Chinagora), le taux de marge est de 57 bps en baisse de 11 bps par rapport à 2015 (66 bps).

Private Equity

Faits marquants de 2016

- Une levée de fonds record pour ERES III
 - Une nouvelle franchise avec l'acquisition d'ActoMezz
 - Un niveau d'activité soutenu pour les biotechnologies
 - Un flux dynamique d'investissements et de sorties pour le capital-développement et une levée de fonds record pour Cabestan 2
-

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée. Ce pôle déploie une stratégie centrée sur l'accompagnement de l'entrepreneur et le développement des PME. Il se positionne dans une vision de long terme en phase avec la culture et les valeurs de la famille Rothschild.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et près de 1,9 milliard d'euros sous gestion, le private equity est constitué d'expertises pointues : le capital-développement (Mid et Small Caps), la dette mezzanine, les Sciences de la vie, et le co-investissement minoritaire.

Fonds de co-investissement : une levée de fonds record pour ERES III

La franchise Edmond de Rothschild Equity Strategies (ERES) a réalisé un closing record à 300 millions d'euros pour son nouveau fonds ERES III, ayant atteint son plafond. Cette levée de fonds est la plus élevée jamais réalisée par la franchise ERES, et s'est faite auprès de clients privés et d'institutions de premier plan en France et à l'international. Au-delà de ce closing réussi, le fonds a commencé d'ores et déjà une dynamique d'investissement forte. Il a réalisé deux investissements cette année :

- le premier sous forme d'augmentation de capital dans IHS Holding, le leader indépendant de parcs de tours télécom en Afrique sub-saharienne, permettra à la société de financer l'acquisition d'un opérateur concurrent au Nigéria.
- le second sous forme d'actions de préférence la société Prince Minerals Inc (USA), un producteur et distributeur de minéraux de performance, va permettre de financer l'acquisition d'Erachem, un concurrent spécialisé dans le manganèse.

En outre, trois nouveaux investissements ont été validés par le Comité d'investissement début 2017 et l'équipe d'ERES dispose d'un deal flow conséquent dans un environnement de marché qui reste néanmoins très concurrentiel.

ERES II a réalisé un investissement complémentaire de 5 millions de dollars dans IHS Holding, au côté d'ERES III. Par ailleurs, la cession de Baozun, une société chinoise de commerce en ligne cotée au Nasdaq, a été entamée fin septembre 2016. La cession progressive de cette ligne pourrait intervenir dans les prochains mois et permettre à ERES II de céder la huitième ligne de son portefeuille et porter ainsi les distributions à plus de 93% des engagements.

Une nouvelle franchise avec l'acquisition d'ActoMezz

Le 27 juillet 2016, Edmond de Rothschild Investment Partners a acquis le fonds de commerce d'ActoMezzanine, qui s'est traduit par la reprise d'une équipe de sept personnes et la gestion des deux fonds de dette mezzanine qu'elle gère. Cette opération permet à Edmond de Rothschild Investment Partners de disposer d'une quatrième franchise complémentaire en proposant une offre diversifiée pour ses clients et lui permet d'asseoir sa réputation en tant qu'acteur incontournable du capital développement en France.

En 2016, le fonds ActoMezz 2 a réalisé quatre investissements, dont MS Vacances. Par ailleurs, ActoMezz a soutenu ses participations et a investi dans trois opérations de build up structurantes, et a également bénéficié de sept liquidités sur l'année 2016.

La levée du fonds ActoMezz 3 a démarré début 2017 avec un objectif de levée de 250 millions d'euros.

Un niveau d'activité soutenu pour les biotechnologies

La franchise BioDiscovery a réalisé une belle année 2016.

Le déploiement de BioDiscovery 4 s'est poursuivi en 2016 avec deux investissements et est quasiment terminé, portant le portefeuille à treize sociétés, deux autres investissements sous lettre d'intention en fin d'année devant compléter le portefeuille au tout début 2017. Le fonds s'est positionné comme investisseur de référence sur une levée de fonds record de 34 millions d'euros pour MedDay Pharmaceuticals et, outre-Manche, il a également participé à l'augmentation de capital de plus de 53 millions d'euros réunissant plusieurs investisseurs américains de premier plan, dans la société cotée Verona Pharma, afin de l'aider à développer de nouveaux traitements des maladies respiratoires.

Les fonds BioDiscovery ont investi un total de 45 millions d'euros au cours de l'année 2016 à travers ces primo-investissements et plusieurs réinvestissements dans des sociétés des portefeuilles de BioDiscovery 3 et 4.

Sur le plan des désinvestissements, les fonds BioDiscovery ont réalisé deux cessions emblématiques courant 2016 permettant de retourner un total de 43 millions d'euros aux investisseurs. Ainsi BioDiscovery 4 a cédé sa participation dans Chase Pharmaceuticals à Allergan PLC lors d'une transaction totale de 1 milliard de dollars, et BioDiscovery 3 a vendu sa participation dans Tobira Therapeutics lors de l'acquisition de la société par Allergan pour un montant total de 1,7 milliard de dollars.

Enfin la levée de BioDiscovery 5 a été amorcée fin 2016 avec un objectif de levée de 250 millions d'euros, réalisant un premier closing de 170 millions d'euros en fin d'année.

Désormais, le total des fonds spécialisés en Sciences de la Vie levés par Edmond de Rothschild Investment Partners, qui s'impose comme une référence en Europe, s'élève à près de 650 millions d'euros, avant le closing final de BioDiscovery5.

Un flux dynamique d'investissements et de sorties pour le capital-développement, et une levée de fonds record pour Cabestan Capital 2

L'année 2016 a été active sur deux fronts. D'une part, le fonds Winch 3 poursuit une dynamique d'investissement forte avec quatre participations en 2016 totalisant 45 millions d'euros en France, en Espagne et en Italie (SFAM, The Reefer Group...). En plus de ces nouvelles participations, les fonds Winch Capital ont réinvesti 18 millions d'euros dans six sociétés de leur portefeuille pour le financement de croissance externe à l'image de l'acquisition de DPAM dans Sergent Major ou celle de Financière Rive Gauche par Atland. Ces investissements ont porté à 57% le déploiement du fonds Winch 3. D'autre part, le fonds Winch 2 a poursuivi sa phase de recherche active de liquidité avec notamment la cession de Nexira et celle de Thomson Video Networks. En 2016, 155 millions d'euros ont été redistribués aux investisseurs ce qui confirme une très belle année de liquidité.

L'activité en capital-investissement Small Caps a été soutenue. Le fonds Cabestan 2 a dépassé les espérances de l'équipe et a réalisé en cinq mois un closing final à 170 millions d'euros, en augmentation de plus de 40% par rapport au fonds précédent. Ce fonds, dont l'objectif de levée était de 150 millions d'euros a été largement sursouscrit. Cabestan 2 a réalisé son premier investissement d'un montant de 7 millions d'euros dans Octime, un éditeur de logiciel de gestion du temps et de planification.

Le fonds Cabestan Capital dédié aux PME françaises a clôturé sa période d'investissement et a été appelé à hauteur de 94%. Avec quatre investissements en 2016, son portefeuille en compte dix-huit aujourd'hui. Enfin, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de deux personnes.

Les FCPI/FIP Partenariat ont réalisé de belles cessions qui ont permis de renvoyer 38 millions d'euros aux souscripteurs de ces fonds au cours du troisième trimestre, sur les 120 millions collectés sur l'ensemble des véhicules. Ces fonds se positionnent parmi les meilleurs de leur millésime respectif.

Résultats détaillés de l'activité Private Equity

En milliers d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	3.172	3.746	-15,3%
Frais de gestion	-4.732	-5.510	-14,1%
- <i>Frais de personnel</i>	-3.022	-2.497	
<i> directs</i>	-2.682	-2.218	
<i> indirects</i>	-340	-279	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-1.604	-2.941	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-106	-72	
Résultat brut d'exploitation	-1.560	-1.764	-11,6%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-1.560	-1.764	-11,6%
Sociétés mises en équivalence	549	2.530	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-807	-1.671	
Résultat courant avant impôt	-1.818	-905	100,9%
Coefficient d'exploitation*	145,8%	145,2%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Tandis que 2015 avait été marqué majoritairement par des phases de remboursement dans le cycle de vie des produits, l'année 2016 a été marquée par des levées de fonds réussies. Le fonds ERES III, qui a levé 300 millions d'euros cette année prend le relais des fonds I & II de la même gamme, en phase de désinvestissement.

Le produit net bancaire ressort donc en hausse de +0,6 million d'euros.

Frais de gestion

Faisant suite à la mise en place de la société de gestion Edmond de Rothschild private equity France sur le dernier trimestre 2015, les frais généraux progressent de +0,8 million d'euros en 2016 par rapport à 2015.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -1,6 million d'euros en 2016, conséquence des évolutions décrites plus haut.

Résultat courant avant impôt

La contribution d'Edmond de Rothschild Investment Partners -, est en baisse par rapport à 2015 en raison de l'amortissement d'un fonds de commerce acquis en cours d'exercice. Le résultat courant avant impôt du private equity ressort donc négatif à -1,8 million d'euros.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2016

- 25 opérations conseillées par le corporate finance
 - Poursuite de la montée en puissance de l'activité immobilière
 - Un nouveau savoir-faire : le conseil en financement (dette)
-

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales et aux investisseurs financiers est une activité historique du Groupe et un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs. Edmond de Rothschild conseille les entrepreneurs et les familles, ainsi que les investisseurs financiers et les groupes industriels, sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels et immobiliers. Cela permet également de proposer à des investisseurs de type Family office des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mids caps (20 à 500 millions d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés familiales pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant de caractéristiques différenciantes.

Des savoir-faire en synergie étroite avec les autres métiers du groupe

L'activité de Corporate Finance recouvre les services de conseil sur les opérations de haut de bilan quels que soient les secteurs : ouverture de capital (LBO, MBO, levée de fonds), cession, acquisition, sortie de bourse.

Pour les entreprises familiales, pour les managers actionnaires d'entreprises sous LBO, comme pour les fonds de private equity, la conjugaison des expertises de conseil en Corporate Finance et de banque privée/ingénierie patrimoniale permet d'intégrer les dimensions stratégiques, industrielles et patrimoniales en amont des opérations, et de nourrir des relations de long terme.

Pour répondre à une clientèle de plus en plus internationale, les équipes basées à Paris et à Lyon, réalise un grand nombre d'opérations avec une dimension internationale, principalement des cessions ou ouvertures de capital d'entreprises françaises à des investisseurs étrangers, financiers ou industriels. L'équipe d'exécution a été renforcée cette année avec l'arrivée de cinq nouveaux collaborateurs à Paris.

Une activité dynamique pour le segment des small et mids caps

Le marché mondial des fusions-acquisitions a connu une légère accalmie en 2016, après un millésime 2015 record. Contrairement au marché *large caps*, le *midmarket* n'a pas été perturbé outre mesure par les événements économiques et politiques. Ainsi, à l'échelle de la zone euro, l'activité sur ce segment a progressé de 12%¹. Avec 25 opérations réalisées, les équipes de Corporate Finance ont su profiter de cette tendance et ont significativement accru leur activité par rapport à 2015.

Parmi les opérations, on notera la reconstitution du capital du groupe familial Sicame, la cession d'I@D à Industri Kapital, la cession d'Altares à Naxicap, la cession de Maïa (énergies renouvelables) à Engie, le rachat de Kurt Salmon Europe par Solucom, la prise de participation majoritaire de Mannai corporation (Qatar) dans GFI informatique ou encore l'accompagnement des familles fondatrices de SMCP dans la cession à Shandong Ru Yi (Chine).

¹ Source : L'Agefi Hebdo n° 546-547 du 5 janvier 2017 – Classement M&A exclusif – p 28

Un nouveau savoir-faire: le conseil en financement

L'expertise conseil en financement (dette) dont s'est dotée début 2016 l'équipe de Corporate finance connaît un démarrage prometteur. Elle contribue au développement de l'activité tant dans son rôle de support aux opérations de M&A (pour le montage du financement en accompagnement de mandats de cession ou d'acquisition) que dans le cadre de mandats autonomes de levée de dettes pour des opérations corporate, immobilières ou LBO. Les premières opérations conclues avec succès, telles la levée du financement d'acquisition dans l'acquisition de Bayer Consumer Business par l'entreprise familiale SBM, la structuration de la dette des LBO Lagarrigue, Adista ou bien encore I@D confortent les synergies entre les différents savoir-faire du Corporate Finance.

Par ailleurs, l'expertise immobilière a poursuivi sa montée en puissance en 2016 avec la réalisation de trois opérations, notamment le conseil de la famille propriétaire d'un centre commercial de gros dans la mise en œuvre d'un club deal avec un investisseur institutionnel de premier plan, le conseil du groupe Metrovacesa dans le cadre d'une cession immobilière à Deka Immobilien, et le conseil du groupe Edmond de Rothschild dans l'acquisition de Cleveland.

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2016	2015	Évolution
Produit net bancaire	43.807	30.081	45,6%
Frais de gestion	-39.465	-36.349	8,6%
- <i>Frais de personnel</i>	-23.952	-20.652	
<i>directs</i>	-18.246	-14.901	
<i>indirects</i>	-5.706	-5.751	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-12.651	-13.337	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-2.862	-2.360	
Résultat brut d'exploitation	4.342	-6.268	ns
Coût du risque	-248	-1.273	
Résultat d'exploitation	4.094	-7.541	ns
Sociétés mises en équivalence	-	2	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9.428	6.309	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	13.522	-1.230	ns
Coefficient d'exploitation*	ns	ns	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'année 2016 a été marquée par une très nette progression et une diversification de l'activité de conseils aux entreprises.

Le produit net bancaire de cette activité s'établit à 19,8 millions d'euros, en hausse de plus de 8,2 millions par rapport à 2015.

Gestion immobilière

Acquis au courant de l'année 2016, la société Cleaveland a connu un succès significatif dans la cession d'un ensemble immobilier dont elle avait la gestion. La contribution au produit net bancaire de cette activité ressort à 6,8 millions d'euros.

Gestion propre

Pénalisés par un environnement de taux bas, et par un impairment constaté sur une position de private equity en portefeuille (-2,7 millions d'euros), le produit net bancaire du compte propre baisse de -1,3 million d'euros par rapport à 2016, malgré des revenus sur le portefeuille en ligne avec les revenus enregistrés en 2015.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à 2015 (+3 millions d'euros) : elles sont impactées par l'ajustement des rémunérations variables au regard de l'évolution des revenus et des frais de restructuration d'équipe. Le résultat brut d'exploitation de cette activité ressort néanmoins positif à 3,2 millions d'euros (à comparer à une contribution négative en 2015 de -2,1 millions d'euros).

Gestion immobilière

Les charges d'exploitation de la société Cleaveland s'élèvent à 1,9 million d'euros pour 2016 ; générant un résultat brut d'exploitation de 4,9 millions d'euros.

Gestion propre

L'année 2015 avait été marquée par la prise en compte d'éléments exceptionnels dont le niveau n'a pas été reconduit en 2016. D'autre part, la revue systématique des budgets dans le groupe a permis de baisser les charges d'exploitation de la structure de près de -3,3 millions d'euros.

Résultat courant avant impôt

La cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd et la cession de participation dans des entités du groupe (Edmond de Rothschild (UK) Ltd et EdRRIT) ont permis de dégager des plus-values pour un montant de 9,4 millions d'euros.

En conséquence, le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » ressort positif à 13,5 millions d'euros à comparer à -1,2 million d'euros en 2015.

Perspectives 2017

L'environnement économique et financier reste complexe et volatil, mais Edmond de Rothschild (France) confirme ses ambitions fortes en banque privée et en gestion d'actifs.

La priorité de la banque privée en 2017 est de s'adapter à la réglementation MIFID 2 pour préserver sa rentabilité, en poursuivant la diversification de son offre, en développant notamment les synergies avec Cleaveland et en poursuivant la digitalisation de ses process pour améliorer son efficacité.

La stratégie de recentrage sur l'Europe du groupe, amorcée en 2016, va permettre à la gestion d'actifs de se concentrer sur ses clients et ses marchés principaux.

L'innovation reste au cœur de son offre produits afin de proposer aux investisseurs une offre adaptée à des marchés complexes.

Le renforcement des équipes et des expertises de private equity sont des atouts qui doivent permettre le déploiement des fonds collectés dans des conditions maîtrisées de prix et de risques.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2016, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations significatives suivantes :

- Acquisitions
 - En juin 2016, Edmond de Rothschild (France) a acquis la totalité des parts de la société CLEAVELAND, société par actions simplifiée. La Banque détient ainsi 100% de son capital au 31 décembre 2016.
 - Au cours de l'année 2016, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition d'actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Sa participation est passée de 98,78% en 2015 à 99,53% au 31 décembre 2016.
 - Au cours de l'année 2016, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition d'actions d'Edmond de Rothschild (Monaco). Sa participation reste sensiblement identique, passant de 42,77% en 2015 à 42,78% au 31 décembre 2016.
 - En septembre 2016, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition de la totalité des parts de la société Edmond de Rothschild (Italia) S.G.R. SpA. Sa participation est passée de 75,50% en 2015 à 100% au 31 décembre 2016.

- Cessions et dissolution

D'une part, Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans les sociétés suivantes :

- En mars 2016, cession des parts d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.
- En avril 2016, cession des parts d'Edmond de Rothschild (UK) Ltd.
- En juin 2016, cession des parts d'EDRRIT Limited.

D'autre part, en juin 2016, Edmond de Rothschild (France) a cédé des parts de la société Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., société de droit luxembourgeois. Sa participation est passée de 28,01% en 2015 à 27,21% au 31 décembre 2016.

Enfin courant juin, la société Edmond de Rothschild Asia Limited est dissoute, elle est sortie du portefeuille de la Banque.

- Restructuration

En novembre 2016, Edmond de Rothschild (France), associé unique de la société CFSH Luxembourg S.à.r.l., a décidé de réduire le capital social pour un montant de 11,988 millions d'euros afin de le diminuer de son montant initial de 12 millions d'euros à 12.000 euros.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2016, le total du bilan consolidé s'élève à 2.781,7 millions d'euros, en augmentation de +9% par rapport au 31 décembre 2015 (2.553,3 millions d'euros).

La progression du total bilan s'accompagne d'une évolution de sa structure marquée par l'augmentation significative des avoirs Banque Centrale, contrepartie d'une amélioration de la situation de liquidité globale de la Banque et d'une gestion de trésorerie conservatrice dans un contexte de taux présentant peu d'opportunités. Par ailleurs, la progression des prêts et créances sur la clientèle traduit le dynamisme commercial du Groupe.

Actif

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, Banques centrales, CCP	1.176.124	914.318
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35.970	45.101
Actifs financiers disponibles à la vente	269.138	257.268
Prêts et créances sur les établissements de crédit	249.595	349.068
Prêts et créances sur la clientèle	631.744	550.256
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôt et autres actifs	190.294	218.533
Valeurs immobilisées	228.861	218.805
Total de l'actif	2.781.726	2.553.349

Passif

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	967.876	651.479
Dettes envers les établissements de crédit	23.683	17.884
Dettes envers la clientèle	1.170.160	1.195.286
Passifs d'impôts et autres passifs	224.613	285.904
Provisions	28.333	25.151
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	364.459	374.683
Intérêts minoritaires	2.602	2.962
Total du passif	2.781.726	2.553.349

Engagements du groupe de la banque

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	189.695	160.848
Engagements de garantie	98.955	165.362
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	50.802	40.332

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France. Comme indiqué précédemment, la hausse sensible de ce poste est la conséquence de l'amélioration globale de la situation de liquidité de la Banque et d'une gestion conservatrice de la trésorerie dans un contexte de taux très bas voire négatifs.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse, à 35,97 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 45,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette rubrique intègre essentiellement des emprunts d'Etats de l'Union économique et monétaire acquis dans le cadre de la gestion d'OPCVM de produits structurés (12,4 millions d'euros), des instruments dérivés à terme ferme, évalués à la juste valeur (1,4 million d'euros), couvrant les risques de marché induits par les produits structurés (22,2 millions d'euros).

Les **actifs financiers disponibles à la vente** — nets de dépréciations durables —, qui sont évalués en juste valeur, s'établissent à 269,1 millions d'euros à fin 2016, en augmentation de +4,6% par rapport au 31 décembre 2015 (257,3 millions d'euros). Ce poste correspond essentiellement à des lignes d'OPCVM du Groupe détenues par la Banque et ses filiales au titre de l'amorçage ou du « sponsoring » de fonds.

Le poste comprend également des emprunts d'Etat allemands (54,3 millions d'euros) et français (15,2 millions d'euros) qui font l'objet d'une couverture en risque de taux.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit**, qui sont répartis en créances à vue (comptes ordinaires et opérations de pension livrée) et en opérations de pension livrée à terme, s'affichent en baisse à 249,6 millions d'euros à fin 2016 contre 349,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit -28,5%.

Cette diminution s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance des opérations de pension pour 250 millions d'euros partiellement compensée par une hausse des comptes ordinaires débiteurs de 150,5 millions d'euros.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +14,8% à 631,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, à comparer à 550,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 75,2 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 39,1 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 40,8 millions d'euros à 8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le poste **actifs d'impôt et autres actifs** est en baisse de -12,9% sous l'effet du recouvrement d'une créance liée à une opération de distribution de private equity, partiellement compensée par une augmentation des refacturations de commissions.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 228,9 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 218,8 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce poste évolue essentiellement sous l'effet des écarts d'acquisition.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 967,9 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de +48,6% par rapport au 31 décembre 2015 (651,5 millions d'euros). Cette évolution est principalement due à une augmentation des émissions des dettes auprès des établissements de crédit chez Edmond de Rothschild (France) pour 341,8 millions d'euros.

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours augmente (22,4 millions d'euros à fin 2016, contre 13,8 millions d'euros à fin 2015).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent, d'une part, les comptes ordinaires créditeurs, comptes à terme et comptes d'épargne et, d'autre part, les opérations de pension livrée effectuées avec les OPCVM du Groupe dans le cadre de la gestion de leur trésorerie. Elles diminuent globalement de 25,1 millions d'euros de date à date, soit -2,1% pour s'établir à 1.170,2 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette diminution résulte principalement, d'une part, de la réduction des opérations de pension livrée avec les OPCVM du Groupe qui ressortent à 6,8 millions d'euros à fin 2016 contre 46,5 millions d'euros un an plus tôt, d'une baisse des comptes créditeurs à terme de 14,0 millions d'euros et, d'autre part, de la hausse de 34,3 millions d'euros des autres dettes diverses.

Les **provisions** augmentent, passant de 25,2 millions d'euros à fin 2015 à 28,3 millions au 31 décembre 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement par les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » et la rémunération variable différée selon la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2016 (16,6 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une diminution de -2,7%, à 364,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 3,0 millions d'euros à fin 2015).

Engagements du groupe de la banque

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de private equity du Groupe, ressortent à 189,7 millions d'euros, contre 160,8 millions d'euros à fin 2015. Cette augmentation est due à la progression des autorisations de découvert pour 20 millions d'euros et celle des engagements sur titres à recevoir pour 8 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe diminuent de -40,2% pour s'établir à 99 millions d'euros (contre 165,4 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont progressé par rapport à 2016, ils s'élevaient à 50,8 millions d'euros (contre 40,3 millions d'euros en 2015).

Comptes sociaux

Bilan de la banque

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Banque s'élève à 2,713 milliards d'euros, en augmentation de + 7,5% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 2,524 milliards d'euros.

Les principales composantes du bilan, en milliers d'euros, sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	1.404.703	1.234.475
Concours à la clientèle	737.633	674.139
Autres comptes financiers	155.904	217.402
Titres et immobilisations	414.892	398.032
Total	2.713.132	2.524.048

Passif		
Opérations interbancaires	576.300	226.449
Dépôts de la clientèle	1.244.840	1.296.693
Dettes représentées par un titre	472.784	480.247
Autres comptes financiers	119.028	220.393
Dettes subordonnées	21.732	21.730
Capitaux propres	278.448	278.536
Total	2.713.132	2.524.048

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 51,8% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 1,405 milliard d'euros contre 1,234 milliard d'euros en 2015, soit +170 millions d'euros (+14%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 1,176 milliard à fin 2016, soit 43% du total du bilan de la Banque (contre 913 millions et 36% à fin 2015), en raison d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux bas. Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en hausse, passant de 70 millions à fin 2015 à 229 millions à fin 2016.

Les placements à terme auprès des établissements de crédit, comprenant, au 31 décembre 2015, des titres reçus en pension livrée pour un total de 250 millions d'euros, n'ont pas été reconduits à fin 2016.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 738 millions d'euros à fin 2016, contre 674 millions d'euros à fin 2015, soit une hausse de 9%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 156 millions d'euros, à comparer à 217 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de 28%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 415 millions d'euros au 31 décembre 2016, à comparer à 398 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 4%, d'une part en raison des appels de fonds sur les OPCVM de private equity, et de l'acquisition de Cleaveland et d'autre part à la cession de la participation dans Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 576 millions à fin 2016 (226 millions au 31 décembre 2015). Cette augmentation provient des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en diminution de -4%, à 1.245 millions d'euros à fin 2016 contre 1.296 millions à fin 2015. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle compensée par la baisse des dépôts à vue des OPCVM du groupe. Par ailleurs, les opérations de pension livrée avec les OPCVM du Groupe passent de 47 millions d'euros en 2015 à 7 millions d'euros à fin 2016, consécutivement à la poursuite de la baisse des taux.

Les dépôts à terme de la clientèle augmente de 43 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 473 millions d'euros contre 480 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des certificats de dépôts.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 119 millions d'euros contre 220 millions d'euros à fin 2015, soit une baisse de - 101 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à la baisse des dépôts de garantie reçus.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 22 millions d'euros au 31 décembre 2016 (montant identique au 31 décembre 2015), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi, en milliers d'euros :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2016	(1) 31.12.2015
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	40.458	34.225
Total	254.056	247.823

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **bénéfice de l'exercice** s'affiche à 24,4 millions d'euros, à comparer à 30,7 millions d'euros pour l'exercice 2015, soit une baisse de 21%.

Compte de résultat de la banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2016	2015
Produit net bancaire	157.130	181.596
Frais de personnel	-84.166	-90.444
Autres charges d'exploitation	-55.814	-56.256
Amortissements	-13.074	-12.399
Résultat brut d'exploitation	4.076	22.497
Coût du risque	10	17
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.986	-4.216
Résultat exceptionnel	4.636	-1.016
Impôt sur les bénéfices	10.684	13.431
Résultat net	24.392	30.713

Produit net bancaire

À 157,1 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2016 est en diminution de 13,5% par rapport à celui de 2015 (181,6 millions d'euros).

Cette baisse de -24,5 millions d'euros s'explique principalement par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en recul sensible de -11,9% à 69,7 millions d'euros contre 79 millions d'euros en 2015. Cette diminution est due à la baisse des commissions sur les portefeuilles gérés, ainsi qu'au ralentissement des autres commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée).

Cette baisse s'explique également par la non récurrence d'un produit exceptionnel de 3,3 millions d'euros constatée en 2015 sur le déboucement d'une opération de marchés liée aux activités de gestion d'actifs.

Le produit net bancaire a été également impacté par la baisse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers.

Ce poste est en diminution de 15,1 millions d'euros par rapport à 2015. Cette évolution est principalement imputable à une baisse de 10 millions d'euros des dividendes encaissés (+54,6 millions d'euros en 2015).

Frais généraux et amortissements

À 153,1 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en diminution de 3,8% par rapport à 2015 (159,1 millions d'euros).

Cette baisse de 6 millions d'euros est à décomposer en :

- une diminution du poste **frais de personnel** de 6,9% (84,2 millions d'euros en 2016 contre 90,4 millions en 2015);
- une baisse de 1% des **autres charges d'exploitation** (55,8 millions d'euros en 2016 contre 56,3 millions en 2015) ;
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 13,1 millions d'euros en 2016 contre 12,4 millions en 2015.

Après frais généraux et amortissements, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 4,1 millions d'euros contre 22,5 millions d'euros en 2015.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2015, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à + 4,9 millions d'euros contre -4,2 millions d'euros en 2015, en raison, principalement d'une dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 1,8 million d'euros concernant notre filiale Financière Boréale.

Cette dotation aux provisions est compensée par les plus-values de cession des participations dans les filiales Edmond de Rothschild (Israël) Ltd et EDRRIT Ltd.

Le solde net du **Résultat exceptionnel** est positif de +4,6 millions d'euros, en raison de la constatation d'un Boni de liquidation concernant la filiale Edmond de Rothschild Asia Ltd.

L'**impôt sur les bénéfices**, qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration fiscale de Groupe, présente un solde positif de 10,7 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2015.

Le **résultat net** s'affiche à 24,4 millions d'euros, à comparer à 30,7 millions d'euros pour l'exercice 2015, soit une baisse de 6,3 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2016, est la suivante :

Edmond de Rothschild S.A.	5.218.348 actions soit	94,22%
Caisse de Dépôt et Placement du Québec	288.532 actions soit	5,21%
EDRRIT Limited	24.172 actions soit	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	7.275 actions soit	0,13%
Autres actionnaires minoritaires	61 actions soit	0,00%
Total	5.538.388 actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2016.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 413.167 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 137.722 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement (articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2016, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Echéancier de trésorerie en euros	Montant brut	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 45 jours au plus	A 60 jours au plus
2015	3.202.819	97.668	3.017.353	83.236	4.562
2016	701.693	0	701.693	0	0

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) informe :

- avoir recensé, pour l'année 2016, 7 comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 182.925,12 euros ;
- n'avoir recensé, pour l'année 2016, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les conventions visées par l'article L 225-102-1 du code de commerce

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et

selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport de gestion.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de notre Société au cours de l'exercice 2016.

Information sur les délégations de compétence (article L 225-100 Alinéa 7 du code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2016.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2016 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2016

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHILI	
Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.	Gestion d'actifs (assets management)
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co Limited	Gestion d'actifs (assets management)
China Investment Partners (Shanghai) Limited	Activité de conseils / ingénierie financière
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners	Gestion d'actifs (assets management)
Financière Boréale	Gestion d'actifs (assets management)
Cleveland	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Activité de conseils / ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions	Activité de conseils / ingénierie financière
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Investors Assistance	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
Edmond de Rothschild (UK) Ltd.	Gestion de fortune (private banking)
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs (assets management)
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Asia Limited	Activité de conseils / ingénierie financière
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune (private banking)
China Investment Partners (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
ISRAEL	
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
ITALY	
Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA	Gestion de fortune (private banking)
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Cablinvest SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Secondary Opportunities S.A	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Eres Participations III SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Cablinvest II SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune (private banking)

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHILI	325	186	-	-91	-43	-	-43
CHINE	84	74	1	2.403	-28	-28	-
FRANCE	866.460	261.040	809	18.818	-6.666	-3.854	-2.812
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-451	-	-	-
HONG KONG	419	2.641	9	-6.352	-96	-88	-8
ISRAEL	1.360	1.194	1	-379	-	-1	-
ITALIE	8.604	4.685	21	529	-157	-157	-
LUXEMBOURG	39.712	4.773	-	3.216	-83	-82	-1
MONACO	-	-	-	6.626	-	-	-
TOTAL	916.964	274.592	841	24.320	-7.073	-4.210	-2.864

Informations sociales et environnementales

En 2014 le groupe Edmond de Rothschild a mené un exercice de réflexion stratégique sur le sujet du développement durable, notamment pour identifier les enjeux « matériels » qui ont un impact soit sur la performance de l'entreprise, soit sur ses parties prenantes et le développement durable au sens plus large. Cet exercice de « matérialité » a donné lieu à une articulation des axes stratégiques de développement durable sur lesquels le Groupe a l'intention de se focaliser jusqu'en 2020 (voir schéma en-dessous). Les trois premiers piliers de gauche à droite représentent nos enjeux matériels, puisqu'ils ont un impact direct sur notre performance, tandis que les deux derniers piliers reflètent notre engagement plus large dans le domaine du développement durable lié à notre identité et nos valeurs. Cette liste d'enjeux peut être mise à jour annuellement pour refléter au mieux les risques et opportunités du moment. Les discussions régulières avec nos parties prenantes, une veille réglementaire active ou encore des benchmarks conduits en interne nous permettent d'identifier ces potentielles évolutions. Ainsi, suite à la signature de l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2015, nous avons ajouté un enjeu dédié à la « gestion du risque carbone et la transition énergétique », soulignant l'importance critique de ce sujet, à la fois pour le Groupe et pour nos clients.

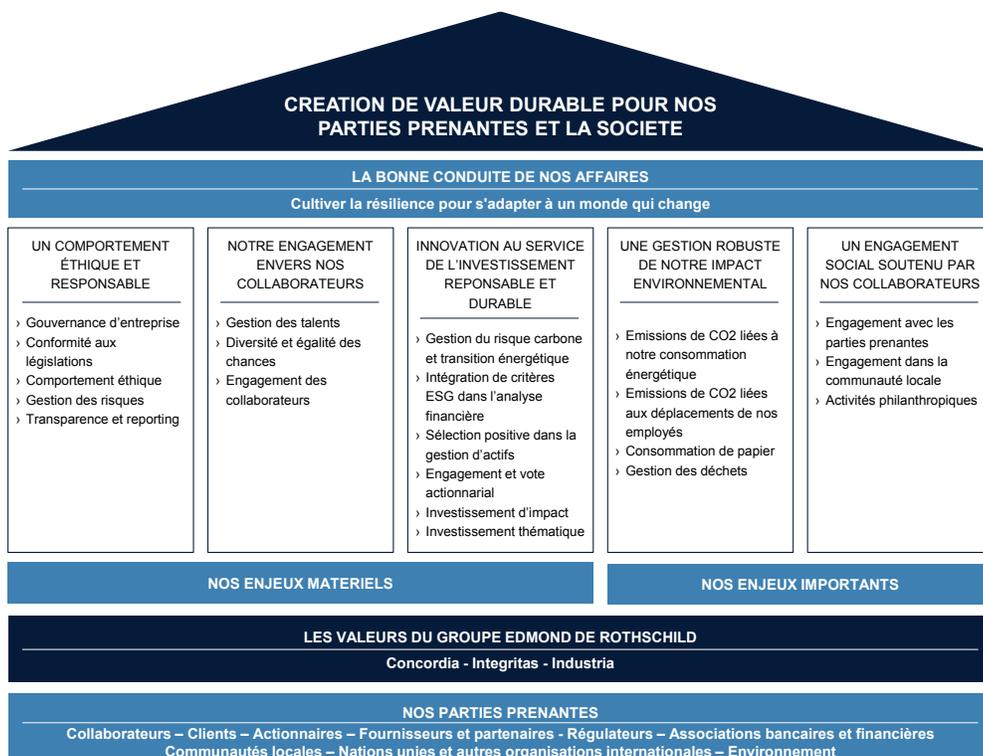
En 2016, le groupe Edmond de Rothschild a également publié ses objectifs à 2020 pour ces cinq axes stratégiques, démontrant ainsi sa volonté de contribuer activement aux enjeux identifiés. Une feuille de route a été définie et sera mise à jour annuellement pour s'assurer de la bonne atteinte de ces objectifs.

Les démarches de développement durable de Edmond de Rothschild (France) présentées dans ce chapitre s'intègrent dans cette stratégie globale du Groupe et servent à illustrer notre engagement.

Les rapports de développement durable du Groupe fournissent plus d'informations.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations Unies et est également membre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière. Ces initiatives internationales défendent une interaction positive entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, afin que soient équilibrés les intérêts des générations actuelles et futures.

Dans le contexte de notre responsabilité sociale, nous soutenons aussi les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, et les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Investment Partners sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations Unies, s'engageant ainsi à une intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de leurs activités de gestion d'actifs. Depuis septembre 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également signataire du Montreal Carbon Pledge, prenant ainsi des engagements quant à la mesure de l'empreinte carbone de ses investissements.



Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting est indiqué dans les tableaux d'indicateurs comme suit :

- « Edmond de Rothschild (France) » pour la Banque en France et toutes les filiales et succursales à l'étranger : Chili, Chine, Espagne, Hong-Kong, Italie. À noter qu'en 2016, la filiale Edmond de Rothschild (Israël) a été rattachée à l'entité Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
- « France » pour la Banque et ses filiales en France.

Les données environnementales et celles relatives aux formations éthique et conformité (paragraphe Loyauté des Pratiques), couvrent tout le périmètre de Edmond de Rothschild (France). Les indicateurs associés aux informations relatives aux mobilités internes, aux promotions, aux formations et à la santé et sécurité des collaborateurs ne couvrent que le périmètre France.

Informations sociales

La stratégie des Ressources Humaines de Edmond de Rothschild (France) est parfaitement alignée avec celle du groupe Edmond de Rothschild, à savoir : attirer, développer et retenir les meilleurs talents ; développer une culture de leadership managériale qui soit au service de la performance et qui valorise la reconnaissance et l'engagement des collaborateurs ; le tout dans le respect des valeurs du Groupe.

Dans cet esprit, un travail considérable a été mené pour construire une offre de formation sur mesure, à la fois pour les managers et les collaborateurs, dans l'objectif d'accompagner chacun d'eux au mieux vers toujours plus d'excellence dans leurs différents rôles et activités. Cette recherche d'excellence est mise au service des clients de la Banque.

Enfin, tout comme pour les autres piliers de la stratégie développement durable, le Groupe a publié ses objectifs à 2020 pour le pilier « Notre engagement envers nos collaborateurs » :

- Soutenir le déploiement de la stratégie et des objectifs du Groupe ;
- Développer une culture de leadership managériale basée sur les valeurs du Groupe ;
- Mettre en place une offre évolutive et diversifiée de leviers de motivation pour les collaborateurs du Groupe ;
- Augmenter progressivement le pourcentage de femmes dans le senior management (année de référence 2014 : 24%¹) ;
- Maintenir l'équité homme/femme dans les effectifs (année de référence 2014 : 44% de femmes¹) et notre diversité culturelle (année de référence 2014 : 37 nationalités représentées¹).

Une feuille de route a également été créée afin d'identifier les actions et programmes clés à l'atteinte de ces objectifs.

Emploi

Profil de Edmond de Rothschild (France)

Au 31 décembre 2016, la Banque et ses filiales emploient 861 collaborateurs dans le monde, avec 26 nationalités représentées (22 au niveau France). La baisse de 53% sur les effectifs hors France (-9% sur l'effectif total) reflète essentiellement un effet périmètre (transfert de Edmond de Rothschild (Israël) Ltd sous Edmond de Rothschild (Suisse) S.A). La stratégie du Groupe de recentrer ses activités en Europe a également conduit à la réduction de nos effectifs en Asie (Chine et Hong Kong) (-60%).

L'effectif en France est marqué par une proportion très élevée de 85,2% de cadres. Cet effectif est réparti de façon équilibrée entre hommes et femmes, avec une proportion de femmes représentant 44,9% de l'effectif.

En 2016, nous observons une stabilité de l'âge moyen aux alentours de 42,5 ans.

Au 31 décembre 2016, 98% des collaborateurs bénéficiaient d'un CDI et 48% de ces postes étaient occupés par des femmes.

	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif en France	826	747	761	793	787
Effectif hors de France	148	143	149	157	74
Effectif total	974	890	910	950	861

¹ Ces données concernent le groupe Edmond de Rothschild.

	Périmètre	2014	2015	2016
Part des cadres dans les effectifs	France	84%	84,7%	85,2%
- dont % de femme	France	48%	45,4%	44,9%
Ancienneté moyenne	France	9,3	9,9	9,7
Ancienneté moyenne	EdR (France)	-	9,0	10
Age moyen	France	42	42,6	42,4
Age moyen	EdR (France)	-	42,3	42,5
Part des CDI	France	97,0%	97,5%	98,3%
- dont % de femme	France	49,0%	48,5%	47,6%
Part des CDI	EdR (France)	-	97,9%	98,3%
- dont % de femme	EdR (France)	-	47,4%	47%

Attraction, recrutement et rétention

Pour la première fois, l'ensemble des données présentées dans le tableau en bas de ce paragraphe concernent Edmond de Rothschild (France) dans sa globalité (voir paragraphe « périmètre de reporting » en page 44). Les commentaires ci-dessous sont relatifs aux données concernant la France.

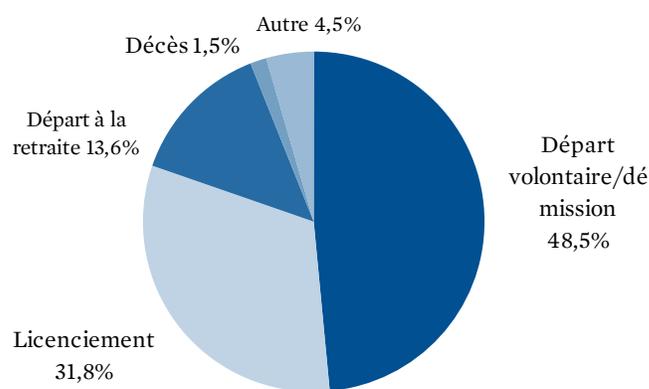
En 2016, 66 personnes ont rejoint la Banque, 80% l'ont été pour des contrats à durée indéterminée et 42% ont concerné des femmes.

Dans le même temps, 66 collaborateurs ont quitté la Banque, dont 55% de femmes et 44% de plus de 45.

On remarque une baisse des recrutements (-33%¹) et une hausse des départs (+16%) résultant en une légère hausse du turnover avec un taux à 8,4% (+5%). Toutefois, ces résultats sont assez stables si nous les remettons dans le contexte des 4 dernières années. L'ancienneté moyenne demeure stable à 9,7 ans (contre 9,9 en 2015).

Le taux de turnover est à présent disponible également au niveau de tout Edmond de Rothschild (France) et s'élève à 10,3% pour l'année 2016. Ce résultat plus élevé s'explique essentiellement par la réduction de nos effectifs en Asie.

Motifs de départ



	Périmètre	2013	2014	2015	2016
Nombre de recrutements	France	72	153	135	66 ¹
- dont nombre de CDD	France	52	66	59	13
- dont % de femmes	France	58%	48%	43%	42%
Nombre de recrutements	EdR (France)	-	-	-	68
- dont nombre de CDD	EdR (France)	-	-	-	13
- dont % de femmes	EdR (France)	-	-	-	43%
Nombre de départ parmi les CDI	France	150	78	57	66
- dont % de femmes	France	51%	47%	44%	55%
- dont % de plus de 45 ans	France	22%	59%	40%	44%
Nombre de départ parmi les CDI	EdR (France)	-	-	-	91
- dont % de femmes	EdR (France)	-	-	-	48%
- dont % de plus de 45 ans	EdR (France)	-	-	-	41%
Turnover	France	13%	11%	8%	8%
Turnover	EdR (France)	-	-	-	10,3%

¹ Depuis 2016, cet indicateur ne tient plus compte de l'embauche des auxiliaires d'été. À définition équivalente, le nombre de recrutements en 2015 était donc de 98.

Le succès du groupe Edmond de Rothschild réside avant tout dans la qualité de ses collaborateurs, leurs compétences, leur professionnalisme et leur engagement. Attirer puis retenir les personnes avec les meilleurs profils et qui partagent la vision et les valeurs du Groupe est ainsi primordial. Pour ce faire, les Ressources Humaines du Groupe se sont davantage professionnalisées et ne cessent de développer leurs processus et outils sur l'ensemble des axes suivants :

- Identification et recrutements des meilleurs talents,
- Intégration des nouveaux arrivants,
- Gestion de la performance,
- Évaluation et feedback,
- Formation et développement,
- Mobilité interne,
- Gestion provisionnelle des emplois et des compétences,
- Reconnaissance et avantages sociaux.

Parmi les nombreux projets aboutis en 2016, les Ressources Humaines ont défini le modèle de leadership du groupe Edmond de Rothschild, contribuant ainsi à un des objectifs à 2020 fixés dans le cadre de la stratégie développement durable. Ce modèle a été décliné dans plusieurs processus et outils comme la gestion de la performance, ou encore dans l'ensemble des programmes de formation à destination des managers.

Organisation du temps de travail

4% des effectifs, principalement des femmes, ont choisi d'organiser leur travail à temps partiel, l'ensemble des demandes de passage à temps partiel ayant été approuvé en 2016.

Évaluation annuelle de la performance

Dans la stratégie développement durable du groupe Edmond de Rothschild, l'évaluation de la performance des collaborateurs a été identifiée comme un indicateur clé, indispensable pour accompagner au mieux l'évolution professionnelle des collaborateurs et leur contribution à la performance du Groupe.

Elle constitue par ailleurs un des critères d'attribution et de détermination des rémunérations variables.

En 2016, les programmes de formation développés pour les managers et collaborateurs, reflètent, entre autres, la portée et les enjeux liés à cet exercice, à la fois pour les équipes et pour le Groupe:

- Identifier et développer les talents,
- Reconnaître la performance des collaborateurs,
- Mettre en avant les besoins de développement/formation,
- Alimenter et favoriser la mobilité interne.

Ils rappellent également combien il est important de définir des objectifs ambitieux et alignés avec les priorités du Groupe afin d'assurer l'efficacité des contributions de tous à son succès.

En 2016, 98.1% des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) ont participé à toutes les étapes du processus d'évaluation (contre 84% en 2015).

Ce processus permet un dialogue structuré et factuel entre managers et collaborateurs sur leurs performances. L'évaluation de la performance porte aussi bien sur des éléments quantitatifs que qualitatifs à savoir une série de comportements qui traduisent les valeurs et les ambitions du Groupe. Ces critères ont été revus en 2016 pour être alignés avec le nouveau modèle de leadership du Groupe et s'organisent autour de 5 grands axes :

- Attitude et état d'esprit,
- Relation client,
- Orientation résultats,
- Gestion d'équipe,
- Stratégie.

En 2016, 38 collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) ont bénéficié d'une mobilité interne. Le Groupe investit sur la mobilité interne comme un des axes prioritaire pour le développement des collaborateurs.

Ce sont également 54 collaborateurs qui ont bénéficié d'une promotion (y compris évolution dans la classification) en reconnaissance de leur performance.

	Périmètre	2014	2015	2016
Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance	EdR (France)	71%	84%	98,1%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	France	13	58 ^a	38 ^a
- dont % de femmes	France	69%	40%	50%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion	France	81	62	54
- dont % de femmes	France	54%	44%	50%

^a Certaines mobilités internes sont aussi considérées comme des promotions et sont dans ce cas reprises en compte dans le nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion durant l'année.

Politique de rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild estime que renforcer le lien entre la performance (individuelle et collective) et la rétribution, quelles que soient ses composantes (rémunération, promotion, mobilité), contribue à renforcer la transparence et l'équité afin d'accroître la motivation et l'engagement des collaborateurs, conditions essentielles pour la réalisation de nos objectifs collectifs.

La politique de rémunération en France a été définie au mois de mars 2010, en application de l'arrêté du 3 novembre 2009 et des normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française du 5 novembre 2009, imposant aux établissements financiers de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

Les modalités de cette politique sont revues annuellement par le Comité des Rémunérations pour se mettre en conformité avec les réglementations CRD IV et AIFMD. Une revue complète est également en cours pour une entrée en vigueur courant 2017, tenant compte notamment de l'entrée en vigueur de la réglementation OPCVM V pour l'asset management.

Les rémunérations variables des mandataires, des opérateurs de marchés et négociateurs, des preneurs de risque ainsi que des professionnels des fonctions de contrôle interne et de contrôle des risques, sont versées pour partie en différé et de manière échelonnée.

Des règles précises d'application de ce principe sont fixées chaque année, après analyse de la Direction Financière, de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la Conformité et du Contrôle des Risques, et font l'objet d'une validation du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) sur proposition de son Comité des Rémunérations.

Dans le cadre de CRD IV un « Long Term Incentive Plan » Groupe, sous forme de droits à recevoir des bons de participation de la Holding Suisse du Groupe Edmond de Rothschild a été mis en place en mars 2016, en tant qu'instrument de rémunération différé. Dans le cadre d'AIFMD, un nouvel outil a été mis en place en mars 2016 pour le paiement de la partie différée (le cas échéant) de la rémunération variable des preneurs de risques dans l'asset management. Cet instrument permet d'indexer la rémunération différée de ces collaborateurs sur la performance moyenne pondérée d'un panier de fonds Edmond de Rothschild Asset Management représentatif de leurs expertises.

En 2017 (pour les rémunérations variables attribuées en mars 2018), la réglementation UCITS V entrera en vigueur pour les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) et couvrira également les aspects de rémunération.

Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD. Le Groupe a anticipé cette directive en appliquant, depuis plusieurs années, un principe de rémunération différée, y compris aux gérants d'OPCVM. La Politique de Rémunération en cours de revue tiendra compte de cette nouvelle réglementation.

Ces réglementations visent une meilleure qualité de la gestion des risques et une meilleure maîtrise des prises de risques par les personnes et sociétés concernées, ainsi qu'un alignement de leurs intérêts avec ceux de leurs clients.

La revue de la politique de rémunération sera soumise à validation par le Conseil de Surveillance de mars 2017.

La masse salariale s'établit à près de 85 millions d'euros contre 84 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 2%.

Aux termes des articles L. 511-71 et L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, l'assemblée générale ordinaire doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective de la société et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Un avis consultatif sur la rémunération versée en 2016 aux personnes visées ci-dessus va donc être demandé aux actionnaires.

De plus, l'article L. 511-78 du Code Monétaire et Financier plafonne désormais la composante variable à 100% de la composante fixe de la rémunération totale de la population régulée du Groupe, sauf approbation motivée par l'assemblée générale d'un ratio supérieur qui ne peut excéder 200%. Afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, nous avons proposé au vote des actionnaires une résolution visant à approuver un ratio maximal de 200% entre les composantes variable et fixes de la rémunération totale de chaque collaborateur appartenant à la population régulée du Groupe, pour les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2017. Cette résolution a été acceptée pour l'exercice 2016 lors de l'Assemblée Générale de mai et sera resoumise au vote des actionnaires pour l'exercice 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016
Masse salariale annuelle (en milliers d'euros) DADS	99.428	83.045	91.352	83.735	85.249
Pourcentage d'augmentation du salaire fixe	2,6%	1,3%	4,5%	3,5%	2,2%
Part des bonus en pourcentage de la MS fixe au (31/12/(N-1))	37%	39,0%	46%	44%	38%

Formation

Le développement des compétences individuelles constitue un élément clé de la stratégie des Ressources Humaines afin d'accompagner et de préparer au mieux nos collaborateurs et notre Groupe aux défis auxquels ils sont confrontés.

En 2016, les équipes Ressources Humaines du Groupe ont structuré une plateforme de formation unique et très complète autour de trois grands domaines :

- Expertises managériales,
- Expertises métier,
- Autres : langues, digitalisation (informatiques et bureautique), qualité, sécurité.

Ces programmes ont été conçus avec une logique d'apprentissage et développement personnel et professionnel continu, basés sur l'implication proactive de chaque collaborateur.

En améliorant l'employabilité des collaborateurs et en les accompagnant au mieux dans leur parcours professionnel, ces programmes constituent un levier d'engagement et de rétention. Ils visent également à favoriser l'innovation, en alignement avec la stratégie du Groupe.

Le programme « expertises managériales » se compose de plusieurs modules spécifiques adaptés aux différentes populations cibles. Il a été créé pour renforcer les comportements et valeurs attendus sur base du nouveau modèle de leadership. Son déploiement a démarré en 2016, pour se poursuivre en 2017.

Le programme « expertise métier » offre une cartographie complète des formations techniques par métier et par géographie. Elle se compose de trois niveaux : intégration (notamment les formations relatives aux réglementations internes et externes, aux valeurs et à la culture du Groupe), spécialisation et expertise.

Enfin, pour les « autres » formations, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe a été faite afin d'optimiser notre offre, d'assurer un niveau de qualité identique à l'ensemble des collaborateurs et de fournir des solutions adaptées à leurs besoins.

L'optimisation des investissements de formation se poursuit en 2016 et s'accompagne en parallèle d'une hausse de la part des salariés ayant suivi au moins une formation (+10%). Ces résultats s'expliquent par la volonté de développer des synergies entre nos programmes de formations afin de mieux les cibler aux attentes et besoins de nos collaborateurs.

Classification des formations par catégorie	2016
Technique/métier	32%
Développement comportemental et managérial	29%
Apprentissage et perfectionnement de langue étrangère	30%
Digitalisation (Informatique et bureautique)	6%
Santé et sécurité	3%

	2012	2013	2014	2015	2016
Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	54%	63%	58%	58%	64%
Part des femmes parmi les stagiaires formation	46%	47%	53%	53%	51%
Nombre total d'heures de formation	8.949	7.195	11.417	10 371	9.956 ^b
Budget annuel de formation (en milliers d'€)	1.919	1.608	2.076	1.412	1.335
- dont versement à des fonds d'assurances formation	39%	40%	35%	60% ^a	64%

^a Le pourcentage du budget de formation versé à des fonds d'assurance de formation a augmenté en 2015 du fait, à la fois, de l'optimisation des dépenses de formation, et d'un changement réglementaire augmentant notre contribution fiscale en matière de formation.

^b Afin d'homogénéiser les périmètres de reporting entre la France, la Suisse et le Luxembourg, les données « formations éthiques et conformité » sont progressivement intégrées dans les données suivies par les Ressources Humaines (elles représentent 16% des données 2016). À fin 2016, quatre cours étaient encore gérés par les départements de Conformité et Contrôle Interne, indépendamment des Ressources Humaines, représentant un total de 299 heures, et portant ainsi le nombre total d'heures de formation sur 2016 à 10.255.

Diversité et égalité de traitement

Le groupe Edmond de Rothschild attache beaucoup d'importance à la diversité au sein de l'entreprise et est intimement convaincu qu'elle est nécessaire pour répondre au mieux aux besoins du marché, amener de nouvelles perspectives et être plus innovant.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes constitue ainsi un élément majeur de la philosophie des Ressources Humaines. D'autres axes de travail sont également engagés en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets.

La Banque en France applique les mesures de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 20 décembre 2012 et son avenant du 22 février 2013. Cet accord fixe des objectifs en matière de recrutement, formation, promotion professionnelle et rémunération.

En 2016, la Banque était à nouveau au-delà des objectifs qu'elle s'est fixés.

Un accord relatif au dispositif du contrat de génération a été signé avec les partenaires sociaux le 16 décembre 2013, dont l'objectif est de favoriser l'intégration des jeunes dans l'entreprise mais également d'améliorer l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés. Cet accord s'applique pour une première période de trois années durant lesquelles une attention particulière est portée à ces populations afin de s'assurer notamment par le biais d'entretiens ou d'actions de formation qu'ils bénéficient d'un traitement équitable.

En 2016, la part de salariés âgés de plus de 50 ans est stable à 24,2%.

Suite à l'application de la nouvelle loi relative aux formations professionnelles, les entretiens d'expérience, mis en place dans le cadre de l'accord sur le contrat de génération, ont été remplacés par les entretiens professionnels. Sur l'année 2016,

ces entretiens ont été menés en priorité avec les personnes senior. Les Ressources Humaines profitent de l'opportunité de ces entretiens pour proposer à ces collaborateurs de devenir mentor d'une jeune recrue. Par ailleurs, l'équipe des Ressources Humaines accompagne les collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins.

Comme chaque année, le Groupe développe des partenariats avec des écoles et des formations dans le but de se constituer un vivier de jeunes talents et de participer activement à la formation professionnelle des étudiants. La Banque et ses filiales en France ont participé, en 2016, à 9 forums de recrutement au sein des grandes écoles suivantes: HEC Paris, ESSEC, EDHEC, ESCP Europe, Grenoble École de Management, IESEG, Neoma Business school, Paris School of Business et Université Paris-Dauphine.

Le groupe Edmond de Rothschild est activement impliqué dans l'intégration des jeunes en entreprise. Dans ce contexte, la Banque et ses filiales en France ont accueilli 108 stagiaires et 33 alternants (contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation) tout au long de l'année 2016, soit environ 64 effectifs base temps plein, dont une partie a bénéficié d'un recrutement au terme de leur période d'apprentissage.

En France, Edmond de Rothschild (France) et ses filiales ont été reconnues en 2016 pour leur engagement en faveur des stagiaires et alternants en obtenant le label « HappyTrainees® 2016-2017 » qui récompense la manière dont nous accueillons, intégrons et accompagnons ces jeunes talents. Edmond de Rothschild (France) et ses filiales sont ainsi arrivées 4ème sur 500 d'un classement basé sur les retours faits par les stagiaires et alternants. Il est notamment ressorti de cette enquête que 9 jeunes sur 10 recommandent de faire un stage ou une alternance au sein de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales et 9 sur 10 aimeraient également y être embauchés.

	Périmètre	2013	2014	2015	2016
Part de femmes dans les effectifs	France	-	48%	48,5%	48%
Part de femmes dans les effectifs	EdR (France)	-	-	47,4%	47,4%
Part des femmes recrutées dans l'année	France	58%	59%	43%	42,4%
Part des femmes recrutées dans l'année	EdR (France)	-	-	-	42,6%
Part des femmes candidates	France	-	-	41%	45%
Part des femmes parmi les stagiaires en formation	France	47%	53%	53%	51%
Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	France	43,8%	44,6%	45,4%	44,9%
Part des femmes cadres hors classe ^c en France dans la population des cadres hors classes	France	23,6%	25,4%	27,2%	26,2%

En juin 2015, un accord sur le handicap a été signé pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES¹), pour une période de 3 ans. L'un des engagements de cet accord consiste à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% d'ici fin 2017. L'engagement est également pris d'embaucher deux travailleurs handicapés par an.

Une mission handicap a été créée pour faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les ressources humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres), sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

Fin 2016, huit collaborateurs en situation de handicap travaillent au sein de l'UES, signifiant que les objectifs à fin 2017 fixés dans l'Accord sont d'ores et déjà atteints. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe Ressources Humaines, qui a ainsi pu sensibiliser les managers notamment dans le cadre de leurs recrutements.

Relations sociales

Les élections des représentants du personnel au sein de l'UES¹ ont eu lieu en novembre 2015. L'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, c'est-à-dire le Comité d'entreprise (CE), les Délégués du personnel et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)², a ainsi été renouvelé en 2015 avec l'élection de nouveaux interlocuteurs.

En 2016, la loi Rebsamen, relative au dialogue social et à l'emploi, a redéfini le calendrier des informations/consultations et négociations obligatoires pour les recentrer autour de trois grandes thématiques : temps de travail & rémunération, égalité professionnelle & qualité de vie au travail, et gestion des emplois.

En 2016, deux accords ont été signés au sein de l'UES portant sur les salaires et l'intéressement. Pour la première année, l'accord sur l'intéressement s'applique de manière identique sur toutes les entités en France.

Santé, bien-être au travail et prévention des risques psychosociaux

Un indicateur lié au bien-être au travail est le niveau d'absentéisme³ qui est de 5,6% en 2016, en légère augmentation par rapport à 2015 (4,5%).

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'absentéisme	5,4%	4,6%	4,4%	4,5%	5,6%

En ce qui concerne les accidents de travail, en 2016 notre taux de fréquence⁴ est de 2,45 (contre 5 en 2015), et notre taux de gravité⁵ est de 0,03 (contre 0,04 en 2015), ce qui représente 40 jours perdus sur 1.224.534 d'heures travaillées (soit une baisse de 20% par rapport à 2015).

Les cadres au forfait jours en France, ont l'opportunité d'aborder la question de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au moins une fois par an avec leur manager. Depuis 2016, le processus d'évaluation permet également aux collaborateurs de signaler à leur manager et aux Ressources Humaines d'éventuelles difficultés liées à leur charge de travail. Cette discussion est reflétée dans le document d'évaluation annuelle.

Dans le cadre de la prévention du stress qui peut être inhérent à l'activité professionnelle et aux évolutions de l'environnement de travail, les responsables d'équipe sont sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux lors de formations au management. La gestion des heures de travail, la santé et sécurité des employés ou encore les notions de discrimination et de promotion de la diversité font partie des sujets abordés lors de ces formations.

Par ailleurs, une négociation va être lancée avec les partenaires sociaux en 2017 sur la qualité de vie au travail.

¹ Les Institutions Représentatives du Personnel couvrent le périmètre des sociétés suivantes: Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Investment Partners, Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

² Les mandats de membre du CHSCT qui venaient à échéance en 2014 ont été prolongés d'un an pour permettre d'aligner tous les mandats sur le même point de départ et ainsi garantir une meilleure représentation des salariés dans toutes les instances.

³ Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie dans l'année / l'effectif CDI et CDD (hors alternants).

⁴ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁵ Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Informations environnementales

Edmond de Rothschild (France)¹ est formellement engagée dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. L'exercice de matérialité qui a été mené pour identifier les enjeux significatifs du Groupe, dans le contexte de ses activités, a permis de définir trois priorités environnementales :

1. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement au travers des :
 - a. Consommations directes d'énergie ;
 - b. Déplacements professionnels
2. La consommation de papier ;
3. La gestion des déchets.

C'est dans ce cadre que le Groupe a publié, en 2016, ses objectifs à 2020 (les données pour les années de référence concernent le groupe Edmond de Rothschild) :

- Réduire de 15% l'empreinte carbone par collaborateur (année de référence 2015 : 9.2 tonnes équivalent carbone/collaborateur) ;
- Réduire de 10% la consommation énergétique par collaborateur (année de référence 2014 : 6.8 MWh/collaborateur) ;
- Compenser nos émissions de CO2 des scopes 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol ;
- Réduire de 25% la consommation de papier par collaborateur (année de référence 2014 : 87kg/collaborateur) ;
- Avoir 100% de papier recyclé ou certifié FSC/PEFC (année de référence 2014 : 85%).

Depuis 2014, un outil de reporting, déployé au niveau de tout le Groupe, permet d'obtenir une image précise des contributions environnementales de toutes les entités rattachées à Edmond de Rothschild (France), et de fournir un reporting environnemental encore plus précis dans le cadre des obligations liées au Bilan Carbone® et à l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ».

En 2016, il a été décidé d'aligner les méthodologies de reporting entre la France et le reste du Groupe en ne tenant compte que des effectifs CDD, CDI, alternants et stagiaires (excluant donc prestataires externes et intérimaires). Afin de conserver un historique avec lequel comparer nos résultats 2016, les Bilan Carbone des années 2013, 2014 et 2015 ont été recalculés, ainsi que les ratios de tous nos indicateurs environnementaux.

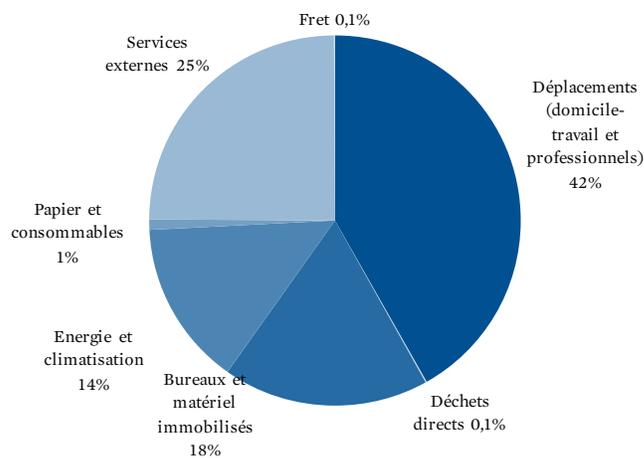
A noter également que le périmètre de reporting a changé en 2016 avec le transfert de la filiale Edmond de Rothschild (Israël) Limited de Edmond de Rothschild (France) à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. Cette filiale représentait, en 2015, 38% des effectifs des filiales à l'étranger et 6% des effectifs de Edmond de Rothschild (France). Les données 2015 présentées dans les tableaux sont identiques à celles publiées dans le précédent rapport, cependant les variations 2015-2016 indiquées dans les paragraphes suivants ont tous été calculés à périmètre équivalent (i.e. avec des données 2015 excluant Edmond de Rothschild (Israël) Ltd).

Bilan carbone

Les résultats 2016 montrent une baisse significative de notre empreinte carbone en valeur absolue (-13%) ainsi que par employé (-8%).

Cette baisse est due essentiellement à une forte diminution des déplacements professionnels (voir page 52). Les émissions dues à l'achat des biens et services externes sont également en baisse de 10%. Ceci s'explique notamment par le fait que les ratios monétaires utilisés pour effectuer ces calculs sont désormais pris en compte dans leurs montants « hors taxe » et non plus « hors taxe récupérable » (HTR), comme indiqué dans la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME®.

Émissions de gaz à effet de serre en 2016 6.100 t. éq.CO₂



	2013	2014	2015	2016
Emissions de CO ₂ pour EdR France (tonnes d'équivalent CO ₂)	8.566	8.037	7.469	6.100
Emissions de CO ₂ par employé (t. éq. CO ₂) ^a	9,3	8,5	7,6 ^b	7,0

^a Les émissions de CO₂ pour Edmond de Rothschild (France) et par employé ont été recalculés pour les années 2013, 2014 et 2015 afin d'aligner les résultats avec la nouvelle méthodologie de calcul qui exclut les prestataires externes et intérimaires. Ce changement impacte les données relatives aux déplacements domicile-travail ainsi que les ratios « par employé ».

^b La différence significative avec le bilan carbone publié l'an dernier pour l'année 2015 (8.422 tonnes éq. CO₂) est due pour partie au changement méthodologique (exclusion des intérimaires et prestataires externes du périmètre de calcul) mais aussi à une erreur détectée en 2016 dans le calcul des émissions carbonées liées aux déplacements domicile/travail en bus.

¹ Chaque référence à Edmond de Rothschild (France) inclut la Banque en France et toutes les filiales et succursales à l'étranger (Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Hong-Kong, Italie). Il est à noter qu'en 2016, Edmond de Rothschild (Israël) Limited a été rattachée à l'entité Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. Le périmètre des indicateurs environnementaux couvre l'ensemble de Edmond de Rothschild (France).

Consommation énergétique

Depuis 2014, les salles informatiques de la Banque sont toutes migrées vers des data centers offrant une infrastructure de très haute qualité. Ces centres construits et opérés pour répondre à nos besoins critiques apportent un environnement technique sécurisé et optimisé. En termes de gestion environnementale, ils offrent notamment des solutions à forte valeur ajoutée dans la gestion de la puissance électrique et les besoins en climatisation des installations, contribuant ainsi à notre démarche Green IT. Ces data centers ont été conservés dans le périmètre de reporting environnemental de Edmond de Rothschild (France).

La part de la France dans la consommation énergétique de Edmond de Rothschild (France) est de 94%. Sur ce poste, nous notons une baisse de 5% entre 2015 et 2016, à périmètre équivalent (consommation d'énergie 2015 recalculée : 6.393 MWh). La consommation par employé est stable.

Au niveau de tout Edmond de Rothschild (France), en dehors de la vapeur, utilisée pour deux bâtiments parisiens, toutes les consommations énergétiques sont en baisse en 2016 (à périmètre équivalent): -10% pour l'électricité, -7% pour le gaz naturel, -3% pour l'achat de froid.

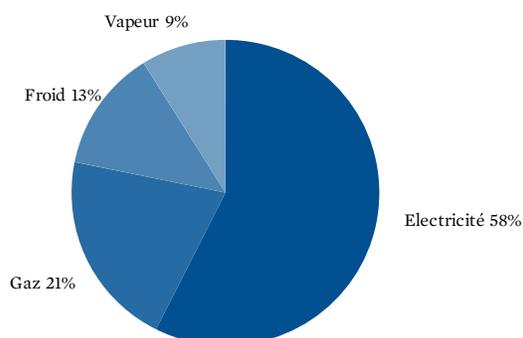
En 2016, les Moyens Généraux en France ont continué à investir avec le changement d'une nouvelle chaudière pour un modèle plus performant (après deux autres changements en 2015), ainsi que la rénovation d'un étage de l'un de nos bâtiments parisiens avec l'installation de fenêtres à double vitrage et le changement des éclairages pour des lampes à LED. Cependant, la part d'énergie renouvelable au niveau de Edmond de Rothschild (France) est passée de 14,3% à 7,5% du fait de la baisse de cette part dans le mix énergétique de EDF en France (de 13,5 à 6,9%).

	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation d'énergie pour EdR (France) (en MWh)	7.769	8.822	6.704	6.583	6.082
dont électricité	4.288	4.392	3.963	4.093	3.524
Consommation d'énergie par employé (en MWh) ^a	7,7	9,6	7,1	6,7	7

a Les ratios « consommation d'énergie par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

Consommation d'énergie en 2016

6.082 MWh



Déplacements professionnels et domicile-travail

La part des transports dans le bilan carbone de Edmond de Rothschild (France) est passée de 48 à 42% des émissions totales. En 2016, le nombre de kilomètres parcourus au titre de déplacements professionnels est en baisse de 22%. Nous remarquons une baisse significative des kilomètres parcourus en avion (-32%) ainsi qu'une légère baisse du nombre de kilomètres parcourus en train (-3%) ; tous deux représentant 83% des déplacements professionnels. Ces réductions reflètent la volonté de privilégier le recours à des visio-conférences pour les réunions internes et de rationaliser les déplacements. Les émissions de CO₂ associées sont ainsi en baisse de 28%.

À périmètre et méthodologie équivalents, nous notons une

baisse de 34% des déplacements domicile-travail. Cette baisse s'explique notamment par une diminution du nombre moyen de kilomètre parcourus par jour (de 43 km à 30 km). Les calculs sont à présents réalisés à partir des données réelles pour la France (où se trouvent 91% des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France)). Il convient également de préciser que nous avons fait le choix d'inclure ce poste dans notre calcul du bilan carbone afin d'avoir une vue exhaustive de nos impacts ; toutefois, il s'agit d'un poste sur lequel les leviers d'action pour réduire nos émissions sont très faibles.

Les autres postes pris en compte dans le calcul de notre empreinte carbone sont : inventaire de nos équipements informatiques, achats de biens et services externes, et traitement des déchets.

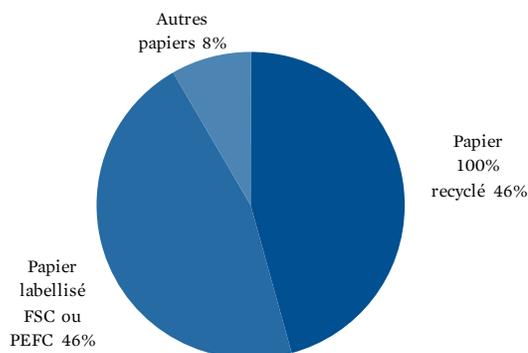
Utilisation durable des ressources

À périmètre équivalent, nous observons une baisse de 5% de la consommation de papier. La consommation de papier par employé est stable par rapport à 2015. Cette amélioration s'explique notamment par des efforts constants du département Communication de réduire les impressions, internes et externes ; et également par des changements réalisés au niveau du parc informatique. En effet, en 2016, l'implantation des machines multifonction a été finalisée. La Direction des Systèmes d'Information est désormais en train de récupérer progressivement les imprimantes individuelles dans les bureaux. Pour la France (qui représente environ 91% de la consommation de papier), la part du papier recyclé et labellisé FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification) représente la quasi-totalité du papier utilisé (99%). Dans les filiales et succursales à l'étranger, nous sommes à 17%. À périmètre équivalent, ces données sont stables par rapport à 2015.

Notre consommation d'eau globale indique une baisse de 23%, ainsi qu'une baisse de 19% pour la consommation par employé. Pour le calcul de cet indicateur, 20% des données ont été estimées sur la base des moyennes observées au niveau de Edmond de Rothschild (France).

En 2016, la Banque en France, a également déployé, en tant qu'entité pilote, la Politique d'Achat Responsable du Groupe. Cette Politique vise non seulement à veiller aux pratiques des fournisseurs et sous-traitants en termes de développement durable, mais également à sensibiliser les employés impliqués dans les processus achat à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux, positifs et négatifs, des produits et services sélectionnés. Un guide pratique a ainsi été créé afin de donner les connaissances nécessaires à ces personnes, pour les accompagner dans la mise en pratique de la Politique d'Achat Responsable. Pour plus d'information sur cette démarche, voir page 64.

Consommation de papier en 2016 59,3 tonnes



	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation de papier pour EdR (France) (en tonnes)	81,6	74,4	63,4	64,3	59,3
Consommation de papier par employé (en kg) ^a	81	81	67	66	68

^a Les ratios « consommation de papier par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

	2014	2015	2016
Consommation d'eau pour EdR France (en m ³)	13.396	11.629	8.797
Consommation d'eau par employé (en m ³) ^b	14,2	11,9	10,1

^a La consommation d'eau pour l'année 2015 a été corrigée pour tenir compte des revues d'estimations faites pour la publication du rapport 2015 du groupe Edmond de Rothschild.

^b Les ratios « consommation d'eau par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

Gestion des déchets

Pour tous nos équipements informatiques en fin de vie, la banque en France fait appel à ATF Gaia. Cette entreprise spécialisée récupère notre matériel obsolète, certifie l'effacement de nos données puis effectue un tri entre ce qui peut être revendu, valorisé ou recyclé. En parallèle, 27 dons à des écoles et associations ont été réalisés (90 en 2015) afin de les aider dans l'amélioration de leur équipement informatique.

Des poubelles de tri sont en place sur l'ensemble des sites de la Banque à Paris afin que les collaborateurs procèdent à un tri responsable. En 2016, 80 kilos d'aluminium, 7 tonnes de plastique et 368 cartouches de toner ont été triés sur place. En ce qui concerne le recyclage du papier, tout document à jeter est récupéré dans les corbeilles individuelles des collaborateurs puis transféré dans des bacs sécurisés. Ceux-ci sont pris en charge par une société spécialisée, Shred-It. En 2016, 102,5 tonnes de papier ont été traitées, soit 1.422 arbres sauvés.

	2013	2014	2015	2016
Déchets papier recyclés (tonnes)	83,5	113,2	96,3	102,5
Déchets plastique recyclés (tonnes)	9,0	6,6	6,6	7,1
Déchets aluminium recyclés (kg)	540	700	97 ^a	80
Cartouches recyclées (unités)	594	579	566	368

^a La baisse importante du poids de nos déchets aluminium recyclés entre 2014 et 2015 était due à un changement de méthodologie de notre fournisseur pour réaliser ses estimations.

Biodiversité

Depuis 2012, Edmond de Rothschild (France) s'est engagée dans des actions de sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité avec l'installation de ruches aux abords immédiats d'un de nos bâtiments parisiens. Ce sont ainsi quelques 125.000 abeilles qui bénéficient de la diversité florale et végétale parisienne, une 4ème ruche ayant été installée courant 2016.

Depuis 2015, Edmond de Rothschild (Israël) Ltd. s'est également associée à cet engagement en collaborant avec un apiculteur local qui récolte du miel pour le Groupe.

Sur l'année, 500 kg de miel ont été récoltés et près de 2.000 pots ont été distribués. Le Groupe souhaite ainsi partager sa sensibilité sur ce sujet.

En 2016, Edmond de Rothschild (France) a souhaité poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité avec la mise en place de deux hôtels à insectes. En collaboration avec une société de conseil en environnement, ces abris ont été fabriqués avec des caisses en bois de vin de la famille Rothschild avant d'être installés au milieu des ruches et dans les jardins du restaurant club. Ces hôtels vont attirer les insectes et arachnides utiles (pollinisation, prédateurs de parasites et ravageurs), faciliter leur survie hivernale et servir, l'été, de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes.

De plus, toujours dans le cadre de ce projet, de nombreux nichoirs et de garde-manger ont été installés afin de pourvoir au nourrissage de l'avifaune et à son évolution par rapport aux besoins de la biodiversité des sites.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable 2016

Investissement responsable

Alors que 2015 voyait naître une mobilisation sans précédent à l'échelle mondiale d'engagements d'entreprises et d'investisseurs en faveur du climat, 2016 marque le début du lancement de la mise en application de l'Accord de Paris grâce à sa ratification par 125 pays¹. Dans ce sillon, la publication en France du décret d'application de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte marque le départ d'une obligation réglementaire inédite qui vise à inciter les investisseurs institutionnels à définir publiquement une politique d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs investissements, avec en sus un volet spécifique sur la prise en compte du risque climat. Si ces nouvelles obligations vont pousser un grand nombre d'investisseurs institutionnels non encore engagés dans l'investissement responsable à jouer de fait un rôle d'accélérateur et d'impulsion sur ce marché, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est préparée depuis 10 ans de manière incrémentale et avec conviction dans l'intégration de la prise en compte de l'ESG dans ses expertises de gestion et in fine, à accompagner de manière rigoureuse ses clients partenaires, parmi lesquels des institutionnels de premier plan, pionniers de l'investissement responsable, dans le cadre de mandats d'Investissement Responsable (IR). Le but de l'accompagnement de ses clients institutionnels, quel que soit leur niveau de maturité dans ce domaine, est de leur permettre de répondre à la fois à leur responsabilité fiduciaire tout en contribuant au développement d'une économie durable selon leurs propres valeurs et objectifs.

Le socle solide des expertises Investissement Responsable (IR) de Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'incarne au sein de quatre approches clés :

- L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit ;
- La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable ('Sustainability') avancées selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive ;
- Une approche d'engagement actionnarial ESG pionnière depuis 2010 ;
- La capacité à construire des portefeuilles de fonds ISR combinant impacts ESG forts et performance financière dans le cadre de mandats de multigestion long-only en architecture ouverte.

Notre démarche en faveur de l'Investissement Responsable (IR) a vocation à perpétuellement se renouveler par anticipation des évolutions de marché à venir en matière d'IR. Le reste de cette section présente les progrès faits dans ce sens en 2016, qui s'insèrent dans le contexte de la stratégie d'investissement responsable et durable du groupe Edmond de Rothschild².

Nous nommons « Investissement Responsable » (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons et qui peuvent être considérées comme « socialement responsables » ou durables, et nous faisons les distinctions suivantes :

<p>SRI ou ISR : Acronyme venant du terme Investissement Socialement Responsable, ou 'Socially Responsible Investment' en anglais, qui a évolué pour devenir Sustainable & Responsible Investment</p>	<p>Principe : Stratégie d'investissement pratiquant l'intégration ESG mais allant plus loin, utilisant des critères ESG soit pour changer la composition du portefeuille (ex. sélection positive : best in class/best in universe), soit pour faire de « l'engagement » (un dialogue ESG approfondi, formel et traçable auprès des entreprises). Les encours que nous publions (pages 58 et 61) dans la catégorie Investissement Responsable correspondent uniquement à cette définition plus stricte.</p> <p>Impact sur la gestion : un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille (i.e. renforcement, allègement, sortie).</p>
<p>Intégration ESG avancée</p>	<p>Principe : Il s'agit de l'intégration des enjeux ESG dans la valorisation, la notation ou la recommandation financière d'un émetteur. Les équipes de gestion travaillent avec l'équipe IR pour prendre en compte dans leur stratégie d'investissement les risques et opportunités ESG des portefeuilles fondés sur les analyses et notations réalisées en interne. Un dispositif de dialogue ESG direct peut être envisagé auprès des entreprises, centrés sur des facteurs ESG matériels, et réalisé de manière conjointe et formelle par l'équipe IR et/ou les gérants de fonds afin d'alimenter ces analyses internes.</p> <p>Impact sur la gestion : Certains enjeux ESG sont assez matériels pour avoir un impact sur la valeur financière des titres et in fine sur la décision d'investissement.</p>
<p>Intégration ESG initiale</p>	<p>Principe : Mise à la disposition des équipes de gestion des données d'analyse ESG et des notations ISR réalisées par l'équipe IR interne, dans l'objectif de constituer un input complémentaire qu'elles peuvent prendre en compte, à discrétion, dans leur analyse financière et/ou leur décision d'investissement.</p> <p>Impact sur la gestion : Les impacts ESG sur la composition du portefeuille ne sont pas forcément systématiquement traçables.</p>

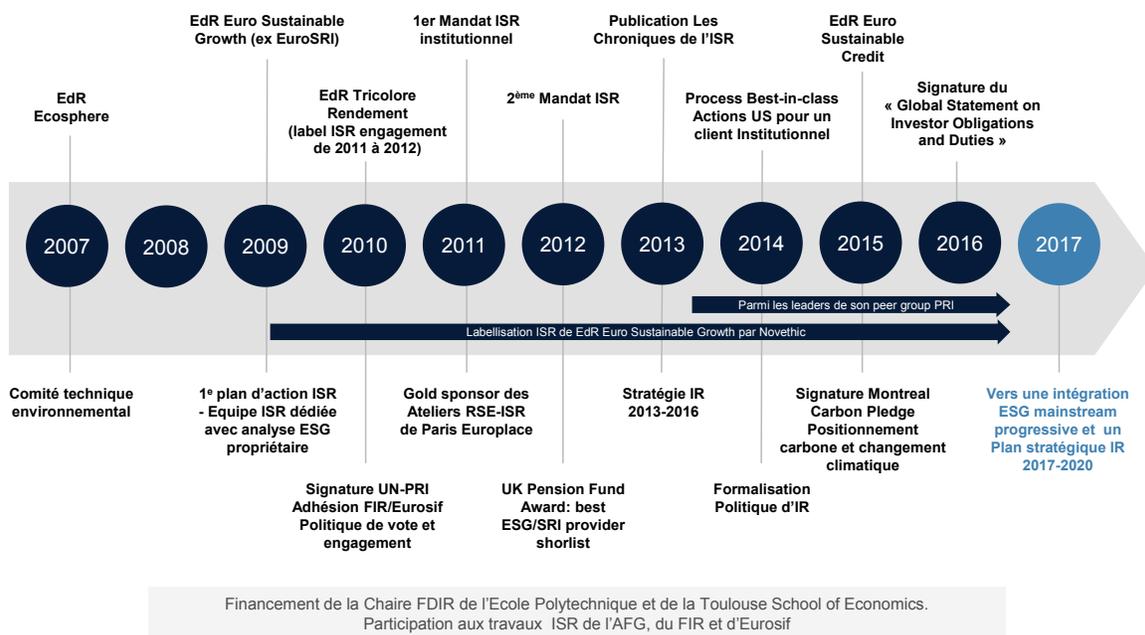
¹ Données à fin 2016.

² Voir le Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2015, pp. 37-57 : <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports>.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Chronologie de l'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) en matière d'IR

DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DEPUIS 2007



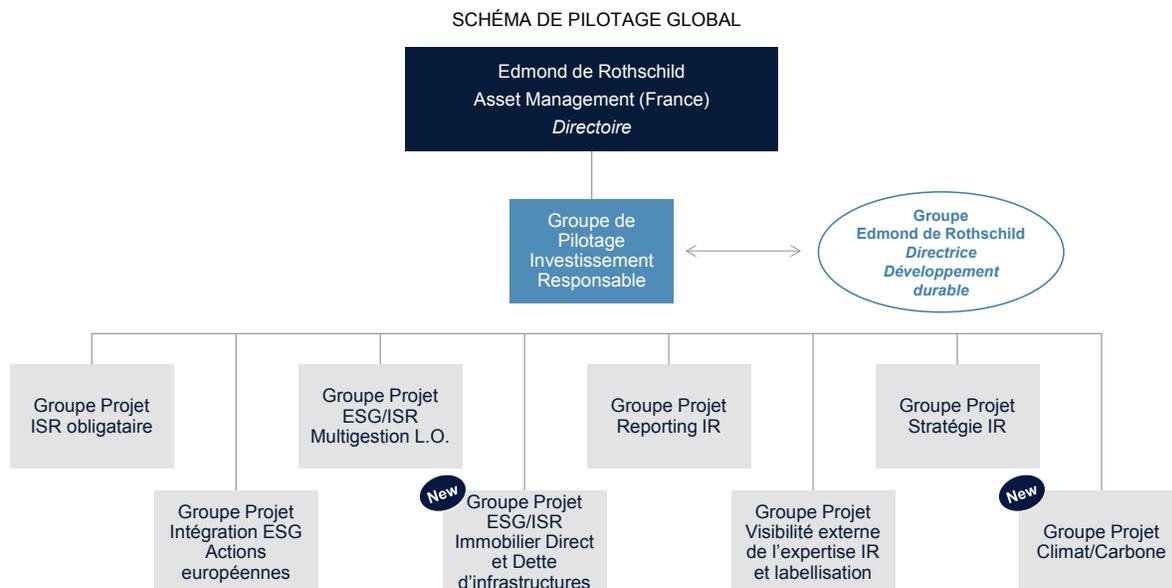
Vers le renouvellement de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2013-2016

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est résolument engagée à mobiliser ses équipes

internes, au sein d'un Groupe de Pilotage Investissement Responsable et de différents groupes projet IR, pour intégrer de manière raisonnée et progressive les questions ESG dans l'ensemble de ses investissements.

STRATÉGIE IR 2013 -2016 D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre



Forte d'un bilan positif, avec une position concurrentielle toujours parmi les leaders du marché de l'ISR en France et en Europe à fin 2015¹, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour, sur son site internet, sa Politique d'Investissement Responsable² et a entamé en 2016 une réflexion pour le renouvellement de cette stratégie pour la période 2017-2020. Elle étudie activement avec le groupe Edmond de Rothschild une extension du périmètre d'application sur un plan global au sein de la ligne de métiers de gestion d'actifs du Groupe.

En 2016, la Stratégie IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est traduite par la concrétisation de projets lancés en 2015, en particulier :

- Celui sur les Actions européennes qui a conduit à définir un processus structuré d'intégration ESG, en phase d'expérimentation. Ce dernier est fondé sur une analyse des risques ESG et carbone des portefeuilles actions européennes, combinée avec un dispositif de dialogue auprès des entreprises sur des facteurs ESG matériels, et réalisé de manière conjointe entre l'équipe IR et les gérants actions européennes. Actuellement, 100% des fonds actions européennes intègrent déjà des critères ESG de manière informelle dans leur processus d'analyse³. Ce groupe projet travaille à présent à la mise en œuvre des pratiques d'intégration ESG définies, afin qu'elles soient appliquées de manière formelle et traçable. Le retour d'expérience de ce groupe projet « pilote » en France permettra d'étendre progressivement l'intégration ESG structurée aux fonds issus d'autres zones d'investissement en actions et d'autres classes d'actifs cotées.
- Celui sur la Multigestion Long Only qui a vu naître une première étape d'intégration ESG dans son processus de recherche à travers l'envoi d'un questionnaire d'information en matière d'intégration ESG et ISR auprès de 117⁴ gérants d'actifs. La Multigestion a reçu des questionnaires remplis pour 257⁴ de ces fonds référencés dans la base de Multigestion Private Banking et Asset Management de Edmond de Rothschild Asset Management, ou pour des fonds faisant l'objet d'une recherche approfondie en vue d'un référencement.

Par ailleurs, conformément aux objectifs IR publiés dans le Rapport de développement durable 2015 du groupe Edmond de Rothschild, deux nouveaux Groupes Projet dédiés ont été lancés en 2016 : l'un sur l'intégration ESG/IR dans la gestion d'actifs immobiliers en direct et la dette d'infrastructures, l'autre sur la réponse à l'enjeu Climat / Carbone qui doit donner lieu à la définition d'une politique et d'une feuille de route 2017-2020 dédiées.

Une démarche de progrès en faveur de l'Investissement Responsable reconnue par l'organisation internationale PRI, et renforcée en 2016

Conformément à sa signature des PRI, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est engagée à rendre compte de sa démarche de progrès à travers le reporting annuel⁵ auquel elle se conforme depuis 2011, et qui donne lieu à une notation par les PRI qui l'a placée ces deux dernières années parmi les leaders de son peer group. L'extrait de cette notation présentée ici est partiel et doit être considéré dans le contexte de la méthodologie des PRI⁶.



En septembre 2016, un expert de l'IR reconnu par le marché, Jean-Philippe Desmartin⁷, a rejoint Edmond de Rothschild Asset Management (France) afin d'accompagner le développement de ses nouvelles ambitions en matière d'IR et de préparer cette extension de périmètre. Rattaché au Directeur des Gestions, il prend en charge l'équipe Investissement Responsable.

En outre, afin de poursuivre son engagement public en faveur de l'Investissement Responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint trois initiatives mondiales :

- Deux en faveur du Climat : la première depuis fin septembre 2015, avec la signature du **Montréal Carbon Pledge**⁸, qui l'engage à ce titre à mesurer progressivement et à rendre publique annuellement l'empreinte carbone de ses investissements. Cette empreinte carbone, publiée pour la première fois le 1er décembre 2015, est accessible sur notre site internet à travers le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>.

La deuxième en signant début 2016 la Déclaration d'investisseurs à l'appui de l'annonce conjointe américaine et canadienne du 10 mars 2016 sur la limitation des émissions de méthane de l'industrie pétrolière et gazière⁹.

¹ Date des dernières données disponibles publiées par Novethic.

² www.edmond-de-rothschild.fr/Fr/edram/Pages/strategie-isr.aspx.

³ Ces encours ne sont pas pris en compte dans les encours « Investissement Responsable ».

⁴ Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 10 février 2017.

⁵ Pour retrouver l'ensemble des réponses de Edmond de Rothschild Asset Management (France) à la dernière session du questionnaire annuel des PRI, cliquez sur le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-EN-Public-Transparency-Report.pdf>.

⁶ https://www.unpri.org/download_report/19044.

⁷ <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/actualites/asset-management/7607-jp-desmartin-prend-la-direction-de-l-equipe-investissement-responsable>.

⁸ <http://montrealpledge.org/>.

⁹ « Investor Statement in Support of the Joint U.S. and Canadian March 10, 2016 announcement on Limiting Methane Emissions from the Oil and Gas Industry » : <http://www.ceres.org/files/investor-support-of-the-joint-u.s.-and-canadian-announcement-on-methane-emissions>

- Une signée à l'automne 2016 en cohérence à la fois avec sa responsabilité fiduciaire et sa volonté de promotion de l'IR /ESG qui en est l'une des composantes, à savoir le « Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEP-FI et les PRI¹.

L'expertise en matière d'Investissement Responsable en bref

Gamme de fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (en millions d'euros)			
Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France)			
Fonds	Stratégie ISR	Encours au 31/12/2016	Performance (source : Morningstar - 31/12/2016)
Edmond de Rothschild Tricolore Rendement	Engagement ESG	1.473 M€	★★★★
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth	Sélection positive ESG / Best-in-universe	36 M€	★★★
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit	Sélection positive ESG/ Best-in-universe	75 M€	★★★★

Les fonds ISR ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

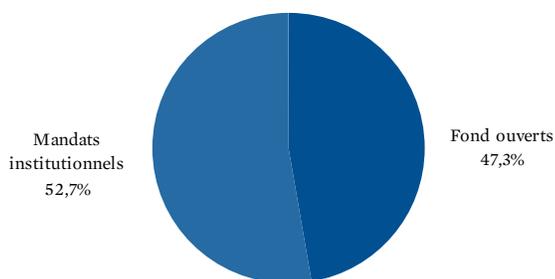
La gestion des fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESG propriétaire réalisée tout au long de l'année. En 2016, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 111 entreprises (contre 138 en 2015) et a rencontré 81 sociétés (contre 39 en 2015) sur des thématiques ESG.

Une évolution positive des encours ISR

Les encours ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) représentent 3.349 millions d'euros au 31/12/2016 : stables sur ce dernier exercice, nos encours ISR sont répartis entre ses trois fonds ouverts ISR et des mandats institutionnels.

Fonds et mandats ISR actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) - Encours gérés selon des stratégies ESG² en 2016

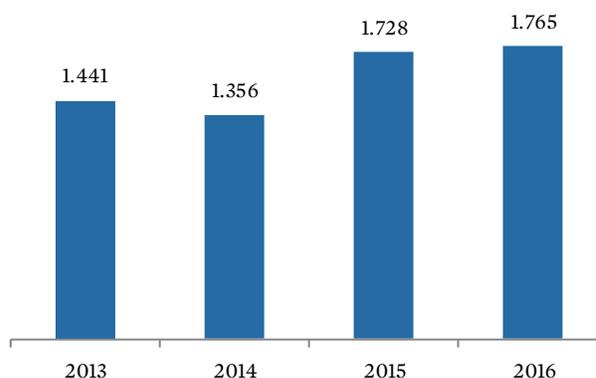
3.349,2 M€



Soit 15% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France), chiffres arrondés au 31/12/2016

Évolution des encours des mandats ISR (en millions d'euros) de Edmond de Rothschild Asset Management (France)



Nos mandats ISR ont enregistré une augmentation de plus de 22% sur les 4 dernières années. Cela démontre la robustesse et la flexibilité de l'expertise ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ainsi que sa capacité à s'adapter aux demandes toujours plus diversifiées et complexes de ses clients institutionnels.

Avec 15%³ de ses encours dans la catégorie ISR, répartis de manière équilibrée entre ses mandats institutionnels et ses fonds ouverts ISR, Edmond de Rothschild Asset Management démontre la place significative que représente cette expertise dans son offre de solutions d'investissement.

¹ <http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/FiduciaryDutyStatement.pdf>

² Fonds ouverts et mandats de gestion. L'investissement socialement responsable par sélection positive s'appuie sur l'identification des entreprises les plus performantes en matière d'ESG ; l'engagement repose sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

³ Ce périmètre exclut les activités de EMTN et FSP, non compatibles et déclinables avec une forme de l'investissement responsable.

Une Politique de votes toujours active

Fin 2016, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa politique de vote pour la saison des votes 2017. En voici quelques éléments marquants :

- Un vote majoritairement CONTRE le rapport des rémunérations et non pris en compte par la suite, entraînera un vote CONTRE le renouvellement des membres du comité des rémunérations.
- Vote CONTRE le renouvellement des membres du comité de gouvernance si la gouvernance est trop contraignante (dépôt de résolution rendu difficile).
- Vote CONTRE toute cooptation d'un nouvel administrateur qui dégraderait le ratio hommes/ femmes au sein du conseil d'administration en-dessous de 30%.
- Pour les pays émergents : vote CONTRE toute cooptation/réélection d'un administrateur si le conseil d'administration ne dispose pas d'au moins deux administrateurs indépendants. Les règles restent plus strictes pour les sociétés européennes et américaines.

D'autre part, depuis avril 2016, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est fixé comme règle de voter sur les sociétés à partir de 0,01% de capital détenu.

L'activité des votes en 2016 a été une nouvelle fois dense avec la participation à 654 Assemblées générales d'actionnaires contre 755 en 2015 et 679 en 2014. Avec un taux de votes « contre » (qui inclut les abstentions) atteignant 25% son plus haut niveau depuis 5 ans, Edmond de Rothschild Asset Management (France) démontre des positions et partis pris affirmés sur des thèmes tels que : l'anti-OPA¹ (100% d'opposition) ; le Say on Pay² (48% d'opposition) dont les votes chez Alstom et Renault ont conduit à son rejet ; et la nomination ou renouvellement d'auditeurs (42% d'opposition) (Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe une limite de 12 exercices pour un auditeur).

Statistiques de votes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'Assemblées Générales auxquelles EdRAM France a	754	759	679	717	654
Taux de vote de l'univers investi en actions	92%	85%	75%	84%	75%
Nombre de résolutions votées	7.873	9.071	8.559	9.135	8.268
Taux de vote "contre" (inclus les abstentions)	18%	21%	20%	20%	25%

Des appels d'offres qui démontrent l'intérêt des investisseurs pour l'investissement responsable

Des indicateurs clé pour comprendre l'évolution du marché de l'investissement responsable, et pertinents pour les activités d'asset management, sont le nombre d'**appels d'offres** provenant d'investisseurs institutionnels ou « distribution » et intégrant des critères ESG/IR ; ainsi que le nombre de **processus de due diligence « corporate »** (sur la société de gestion), conduits par les investisseurs, qui inclut des questions ESG/IR. Ces acteurs sont les précurseurs sur ce marché et leur rôle est crucial pour son évolution.

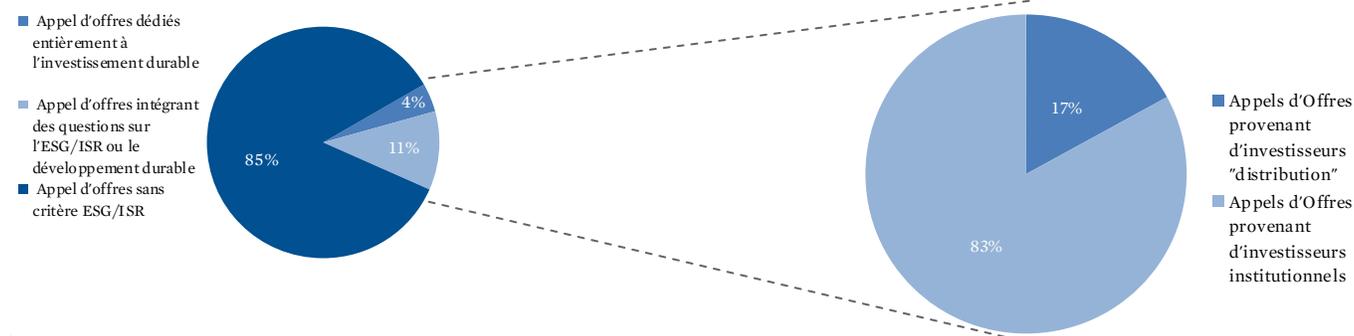
Le graphique ci-dessous indique que 15% des appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2016 (19% en 2015) incluaient des critères relatifs à l'IR et/ou au développement durable en général.

Cette proportion, bien qu'en baisse de 10%, est plus importante en France relativement au reste des implantations du Groupe, reflétant une sensibilité des institutionnels français plus marquée aux questions IR que la moyenne de nos clients internationaux.

Ces résultats sont toutefois à mettre en perspective avec le pourcentage de processus de due diligence conduit par les investisseurs sur Edmond de Rothschild Asset Management (France), incluant des questions sur la gouvernance et les pratiques en termes de gestion ESG/IR et de développement durable en général. En 2016, ce pourcentage était de 35%, soit une hausse de 40% par rapport à 2015.

L'appétit des institutionnels pour les stratégies IR reste ainsi stable et les pratiques des acteurs de ce marché évoluent, démontrant la tendance de considérer l'intégration ESG comme 'business as usual'.

Appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2016



¹ Offre publique d'achat.

² Pratique qui vise à instaurer plus de transparence quant à la rémunération des dirigeants des entreprises.

Processus de Due diligence auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	2016	2015
Pourcentage des processus de due diligence auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé incluant des questions ESG/ISR ou développement durable	35%	25%

La poursuite et le renforcement des engagements IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Dans la continuité de sa démarche de progrès, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part à divers degrés aux réflexions de place pour l'avancée des enjeux liés aux critères ESG, et participe ainsi à la promotion et à la diffusion de l'IR via son engagement et sa contribution au sein de différents groupes de travail :

- En France, notamment au sein de la **Commission ISR de l'AFG¹**, de la **Commission Recherche du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) dont notre Directeur IR assure la Présidence**, du **Bureau de l'Observatoire de l'Immatériel** (ce dernier intégrant WICI² France avec lequel il a fusionné);
- A l'international, via sa participation active aux travaux du **PRI Academic Network**, d'**Eurosif- European Sustainable Investment Forum**, de la **Commission ESG de l'EFFAS³**, de **WICI Europe dont notre Directeur IR est « Mr WICI Europe » pour la période 2015-2017**, de **l'ICGN⁴** et du **Carbon Disclosure Project**.

Le soutien et la promotion de la recherche extra-financière

Edmond de Rothschild Asset Management (France) continue de soutenir les recherches de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'École Polytechnique et de la Toulouse School of Economics, et de relayer le résultat de leurs travaux dans ses publications internes. En effet, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a maintenu de façon régulière la publication initiée en 2013 des « Chroniques de l'ISR » qui met à l'honneur les thématiques propres à l'IR et met en avant au sein de chaque numéro « le point de vue académique », avec la contribution d'un chercheur sur les thématiques d'actualité. Parmi elles, on peut citer dans ses numéros publiés en 2016 nos analyses sur des enjeux environnementaux majeurs tels que ceux de l'accessibilité à l'eau, du risque écologique lié au méthane, de la fixation du prix du carbone, ou encore sur le profil d'entreprises identifiées en interne qui ont su développer des business models innovants sur le plan de l'éco-conception de leurs produits. Par exemple, la société Naturex qui développe une expertise dans l'extraction végétale et le développement d'ingrédients naturels permettant de répondre aux demandes d'industriels opérant sur les marchés de l'agroalimentaire, de la santé et de la beauté.

¹ Association Française de la Gestion Financière.

² World International Capital Initiative initiée par l'OCDE : http://www.wici-global.com/aboutwici_jurisdictions_europe.

³ European Federation of Financial Analysts Societies.

⁴ International Corporate Governance Network.

⁵ Issu de l'article 173 de la Loi de TEE en France mais également de la révision à l'automne 2016 de la Directive européenne IORP qui induit des obligations similaires pour les caisses de retraite, qui vont devoir évaluer les risques environnementaux et sociaux, notamment ceux liés au changement climatique.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le changement climatique présente à terme un risque systémique pour l'équilibre et la stabilité écologique, sociétale et financière, susceptible d'impacter les actifs que nous confions nos clients en présentant des risques comme des opportunités.

Les impacts du changement climatique doivent être pris en compte dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, de nos obligations réglementaires et normatives, dans la mesure où ils sont liés à la sécurisation du rendement à long terme de nos fonds et à la prise en compte optimale des intérêts de long terme de nos investisseurs.

Une approche fondée sur l'identification des risques (tels que le charbon aujourd'hui) doit être précédée et/ou complétée d'une approche de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur le risque Climat et d'une approche d'investissement en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte.

Le reste de cette section Investissement Responsable présente nos engagements et nos actions dans la sphère de l'asset management pour définir et mettre en œuvre une politique et une feuille de route dédiées à l'enjeu climat. En plus, les mesures prises au niveau de Edmond de Rothschild (France) pour limiter ses impacts directs en matière d'émissions de CO₂ sont présentées dans la section Informations Environnementales de ce Rapport. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild sont expliquées dans son rapport de Développement Durable (<http://developpement-durable.edmond-de-rothschild.com>).

De l'accompagnement de nos clients dans la mise en conformité à l'art. 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte à la construction d'un engagement plus marqué en faveur du climat

Conscient que de nombreux institutionnels cherchent à s'appuyer sur leurs partenaires de gestion experts de l'Investissement Responsable dans le cadre de ce nouveau paradigme réglementaire⁵, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a proactivement conduit en 2016 des actions auprès de parties prenantes, en particulier les institutionnels, en mettant l'accent sur la pédagogie, l'apport de solutions et la réflexion commune à leurs côtés sur ces nouveaux enjeux. Parmi ces actions :

- Un événement pour les institutionnels co-organisé par SpainSIF et Edmond de Rothschild (Espagne) à Madrid

en mars 2016, où le Directeur de l'ERAFP est intervenu aux côtés des équipes de Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur le sujet de l'investissement responsable ;

- La publication en novembre 2016 d'une brochure sur les premières contributions et solutions de Edmond de Rothschild Asset Management à l'enjeu du changement climatique¹ ;
- Le sponsoring et la co-animation d'un atelier pour les institutionnels « Decarbonise workshop 2016 » organisé par Responsible Investor, qui s'est tenu à Francfort le 17 novembre².
- Une session de travail avec notre équipe des ventes institutionnels, animée par le Directeur de l'Investissement Responsable en novembre 2016, afin de préparer une série d'entretiens individuels avec nos clients entre décembre 2016 et mars 2017 pour répondre à leurs questions sur l'évolution réglementaire liée à leur reporting ESG et climat, les informer de nos solutions IR et sur la dimension climat de celles-ci.

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS

L'année 2016 a été marquée par une nette accélération du développement des activités de capital investissement portées par Edmond de Rothschild Private Equity (France). ERES III, stratégie de co-investissement minoritaire, a réalisé un closing final à 300M€ atteignant son hard cap. Edmond de Rothschild Investment Partners (« EdRIP »), qui fait partie de la plateforme de Edmond de Rothschild Private Equity, consolide aussi son rôle de référence dans le marché européen du financement des ETI/PME et dans le financement des biotechnologies. Dans l'univers du Small Cap en France, la levée de fonds de Cabestan Capital 2 atteint le hard cap de 170M€ et le fonds BioDiscovery 5 réalise un premier closing à hauteur de 170M€ en janvier 2017. A ceci s'ajoute une nouvelle activité d'investissement en dette mezzanine par le biais des fonds ActoMezz (400 M€ sous gestion), experts reconnus de l'investissement mezzanine en France.

Ces succès ont conduit à l'augmentation des effectifs des équipes dédiées et au recrutement d'une quinzaine de collaborateurs. Mais surtout les différentes stratégies portées par Edmond de Rothschild Private Equity (France) ont déjà investi dans plus de 160 entreprises. Pour le seul périmètre EdRIP, le chiffre d'affaires cumulé des sociétés en

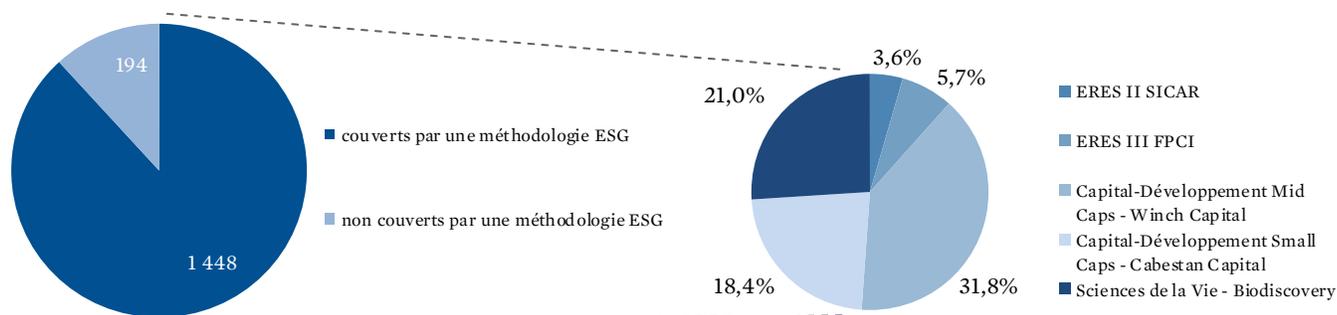
portefeuille s'élève à plus de 6,4 milliard d'euros et plus de 500 millions d'euros d'EBITDA en 2016. Les groupes ainsi financés emploient aujourd'hui près de 26.000 salariés.

Le groupe Edmond de Rothschild à travers ses activités de private equity a construit une offre diversifiée de produits répondant aux différents enjeux de développement des entrepreneurs, permettant d'irriguer l'économie réelle et offrant aux investisseurs institutionnels et privés des produits d'investissement stables et performants. Edmond de Rothschild Private Equity (France) promeut l'adoption des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) allant de la gestion du risque à la recherche des opportunités ou la maximisation des impacts.

A titre d'exemple, EdRIP contribue à travers sa franchise BioDiscovery à l'émergence de nouvelles innovations thérapeutiques pour les maladies humaines. Ces dernières années, 19 produits thérapeutiques ont été mis sur le marché par des entreprises soutenues par les fonds spécialisés d'EdRIP et actuellement 55 produits thérapeutiques et dispositifs médicaux sont en cours d'évaluation. Par exemple, à travers le fonds BioDiscovery 4, EdRIP a réalisé des investissements dans MedDay Pharmaceuticals, société française qui développe et commercialise une molécule pour traiter la forme progressive de la sclérose en plaques. Cette maladie auto-immune et neurodégénérative touche 2,5 millions de patients dans le monde; la forme progressive représente 50% des patients. Le produit est déjà commercialisé dans certains pays à travers l'Autorisation Temporaire d'Utilisation et termine ses études cliniques en parallèle.

Notre politique d'investissement responsable se matérialise à chaque étape du cycle d'investissement, de la sélection des projets soumis à une évaluation adaptée intégrant les considérations ESG et jusqu'au déploiement de l'investissement final. Les paramètres ESG sont considérés avec une attention toute particulière au travers des politiques et pratiques d'actionnaire. En 2016, Edmond de Rothschild Private Equity (France) est devenu signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) rejoignant la démarche déjà entreprise par sa filiale Edmond de Rothschild Investment Partners. Cette dernière a par ailleurs adopté Reporting 21³ pour renforcer la qualité et la rapidité de remonté des informations ESG au niveau des équipes de gestion et des investisseurs mais également des participations sous-jacentes.

Encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) à fin 2016 (en M€)



¹ Voir : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Transition-Energetique.pdf>

² Voir : <https://www.eiseverywhere.com/ehome/decarbonise2016/359598/> ; ³ Voir : <http://www.reporting21.com/>

L'INVESTISSEMENT REPOUSABLE DANS NOS ACTIVITES DE BANQUE PRIVEE

Depuis 2015 Edmond de Rothschild (France) travaille, en collaboration avec le département Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild et la ligne métier de la gestion d'actifs, sur l'intégration de l'Investissement Responsable dans son offre de produits et services pour ses clients privés.

En 2016 ce travail de fonds a abouti à la formalisation et commercialisation d'un nouveau produit, le Mandat ISR, qui permet aux clients d'investir selon des stratégies IR combinant performance financière et impact positif social et environnemental. En 2016, nous avons continué à observer un intérêt croissant pour l'investissement responsable parmi nos clients de banque privée. Le défi dans ce domaine est celui de diffuser les concepts complexes de l'IR utilisés pour les investisseurs institutionnels afin de proposer des opportunités d'investissement claires et concrètes avec un focus sur l'impact environnemental et social des entreprises.

Dans un premier temps, ce sont les banquiers privés eux-mêmes qui doivent s'approprier le sujet pour se sentir à l'aise lors des discussions avec leurs clients. Une boîte à outils comprenant une formation sur l'IR a été développée et utilisée en 2016 afin de soutenir les Relationship Manager dans cet apprentissage.

Mécénat de compétences et missions pro bono : une collaboration étroite avec les fondations Edmond de Rothschild

Agir pour la diversité avec PasserElles

Pour la sixième année consécutive, Edmond de Rothschild (France) a soutenu le programme d'insertion professionnelle PasserElles du cabinet de recrutement à but non-lucratif Mozaïk RH. Ce programme, initialement soutenu par les Fondations Edmond de Rothschild et destiné à des femmes diplômées issues de la diversité en recherche d'emploi, mêle des ateliers collectifs, du coaching individuel par des professionnels du recrutement, et un suivi personnalisé par un parrain ou une marraine issu(e) de l'entreprise. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) a proposé à ses collaborateurs d'accompagner l'une de ces candidates.

Pour la session démarrée en octobre 2016, ce sont donc 24 participants en France qui se sont portés volontaires pour être mentor. Le programme reste ouvert tout au long de l'année pour accueillir de nouveaux mentors.

Comment mettre en valeur ses points forts, savoir gérer son réseau, préparer un entretien ou sa prise de poste, sont autant de sujets très concrets sur lesquels mentors et filleules travaillent lors de leurs rencontres. La plupart des parrains et marraines mettent à disposition leur propre réseau pour faciliter la recherche de poste.

Un guide pratique existe pour les mentors, notamment pour rappeler en quoi consiste leur rôle et quelles sont les différentes étapes du programme.

Les retours des filleules sur la campagne 2015-2016 du programme de parrainage, mettaient en avant les points suivants : plus grande confiance en soi, meilleure connaissance du marché du travail, meilleure connaissance du métier et du secteur recherchés, conseils utiles pour la recherche d'emploi et les entretiens d'embauche.

Au total, depuis le début de ce programme il y a 6 ans, 87 mentors ont accompagné 99 jeunes femmes. 69 sont aujourd'hui encore en poste.

Aux côtés des entrepreneurs sociaux avec Scale up

Edmond de Rothschild (France) poursuit également son engagement auprès du programme Scale Up, créé par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School pour accompagner le changement d'échelle des entreprises à impact social et/ou environnemental. Les entreprises candidates sont analysées sous plusieurs angles :

- Viabilité et profitabilité du modèle économique,
- Preuve de concept déjà réalisée
- Entreprise socialement innovante, avec fort impact social et/ou environnemental et volonté de mesurer cet impact
- Potentiel de croissance et volonté d'ouvrir le capital à des investisseurs et de renforcer la gouvernance,
- Équipe entrepreneuriale solide et francophone.

Les lauréats bénéficient pendant un an d'un mécénat de compétences apporté par certains collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) sur les questions de stratégie, de finance, de levée de fonds et de communication. Cette expertise professionnelle complète le contenu pédagogique du programme et un pro-bono juridique, qui vise à fournir aux équipes dirigeantes les outils nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et au financement de leur développement. Ainsi Scale Up se positionne aujourd'hui comme le premier programme d'accompagnement aux entrepreneurs combinant une expertise académique et une expertise financière et stratégique.

Dans sa sixième édition, le programme, au carrefour entre impact économique et impact social, connaît une notoriété unique en France. Pour renforcer davantage ce positionnement, depuis 2015 le programme est ouvert seulement aux entreprises (SA, SAS, SARL) ayant besoin d'un financement supérieur à 200.000 €. Les sept entreprises lauréates de ce programme en 2016 – ApiNapi, Kialatok, Minos, oOlution, la Recyclerie, Tripapyrus et VERTuose – sont accompagnées par des experts du Groupe issus des métiers du conseil aux entreprises, du private equity et de la gestion de fortune.

Le programme se terminera avec un événement de « pitch » organisé lors de l'Impact Day, la journée dédiée à l'entrepreneuriat à l'ESSEC. Ce sera l'occasion pour les entreprises lauréates de présenter leur Business Plan à des potentiels investisseurs tout en permettant au grand public de découvrir leurs différents projets. Des levées de fonds sont déjà en cours pour plusieurs d'entre elles.

En plus de favoriser le changement d'échelle, l'un des objectifs du programme est de construire un espace où les entreprises socialement innovantes côtoient le monde de la finance classique. C'est une démarche « gagnant-gagnant » puisqu'elle ouvre de nouvelles possibilités de financements pour les unes, et peut donner un sens nouveau à l'expertise des autres.

En septembre 2016, une étude a été menée auprès de 14 anciens lauréats. Depuis la fin de leur accompagnement, les lauréats du programme ont eu un taux de croissance moyen de leur chiffre d'affaire de 100%, créé 135 emplois, et levé près de 10 millions d'euros.

Un manuel pratique, « Changer d'Échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales », a été publié par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School. Il est en téléchargement gratuit sur www.programmescaleup.org.

OPEJ : Des actions de solidarité en faveur de la jeunesse

La Fondation OPEJ Baron Edmond de Rothschild trouve ses origines dans la résistance clandestine juive : elle est née en 1945 sous le nom d'œuvre de protection des enfants juifs (OPEJ) pour donner une maison et une éducation aux enfants cachés dont les parents avaient été déportés. Devenue Fondation en 2012 et reconnue d'utilité publique, elle poursuit son action en accueillant aujourd'hui des enfants et des adolescents de 27 cultures différentes. Elle s'inscrit dans une vision citoyenne en développant la capacité à vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuels des identités. L'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille est au cœur de ses actions.

Voici quelques chiffres concernant les activités de l'OPEJ :

- 180 professionnels au service de la Protection de l'enfance
- 150 enfants et adolescents accueillis dans les Maisons d'enfants/ 2.600 personnes accompagnées
- 10 établissements et services / 3 implantations en Ile-de-France.

À l'occasion des 70 ans de l'OPEJ, Edmond de Rothschild (France) a renforcé ses liens avec la Fondation en proposant aux collaborateurs de s'associer à son action. Depuis 2015, les collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) sont invités à parrainer un jeune de l'OPEJ pour une durée d'un an.

Ce parrainage est un moyen de compléter l'action des éducateurs en proposant au jeune parrainé un référent extérieur qui se préoccupe de son avenir avec bienveillance, en dehors de l'univers éducatif de l'OPEJ. Afin de préserver la relation et l'action terrain, le parrain est toujours accompagné et soutenu par l'éducateur référent du jeune et par des responsables de l'OPEJ.

Pour cette deuxième édition ce sont 16 collaborateurs qui ont eu la possibilité de se réengager dans le programme. Une équipe, cette année exclusivement féminine, de 14 collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) a également participé à une journée de solidarité à la Maison d'enfants de Maubuisson. Avec dynamisme, bienveillance et bonne humeur, elles ont été d'une efficacité redoutable pour préparer les 45 cartables des enfants pour la rentrée, débarrasser remises, bureaux et classer, ranger, inventorier fournitures scolaires et petits matériels.

Cette journée a également été l'occasion de mieux faire connaître les missions d'une Maison d'enfants à caractère social et de partager un moment de vie avec les enfants autour d'un repas.

Elle s'est conclue par une visite de l'abbaye de Maubuisson, site d'art contemporain du Val d'Oise en compagnie de l'artiste exposé.

Edmond de Rothschild (France) a également soutenu financièrement la Fondation OPEJ en deux occasions :

- Cet été, avec une vente de mobilier de bureau, pour participer au financement des bourses étudiantes des jeunes de l'OPEJ, en vue de la rentrée 2016 (15.000€ collectés);
- À la fin de l'année, avec la vente de miel « maison » (voir page 54), permettant de financer des cadeaux pour les enfants (14.000€ collectés).

7 membres du département Communication du Groupe aident également l'association sur plusieurs actions dont la refonte de leur site internet et l'organisation du Gala des 70 ans de l'association qui a eu lieu en janvier 2016.

Politique active de collaboration avec des entreprises sociales

Comme les années précédentes, Edmond de Rothschild (France) a continué de solliciter des entreprises adaptées pour la réalisation de certaines activités. À titre d'exemple en 2016, nous avons collaboré avec Handiprint pour des travaux d'impression, et nous avons maintenu notre collaboration avec ATF Gaia, lauréate Scale Up 2012, dont la mission porte sur le recyclage de matériel électrique et électronique en respectant l'environnement et qui emploie durablement 80% de travailleurs handicapés dans ses effectifs de production.

Sensibilisation des collaborateurs au développement durable

Tout au long de l'année, les collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) sont sensibilisés sur des thèmes environnementaux, sociétaux ou liés à l'investissement responsable, notamment à travers des actualités publiées sur le site intranet du Groupe. En 2015, ce sont plus de 25 articles qui ont été publiés sur des sujets aussi variés que l'impact investing, l'évolution de l'investissement responsable dans la finance « mainstream », les engagements du Groupe pour les achats responsables, la diversité, nos actions en faveur de divers programmes sociétaux, ou encore les événements autour des programmes des Fondations Edmond de Rothschild.

D'autre part, le département Développement Durable a développé plusieurs brochures et guides visant à sensibiliser et informer certaines populations de collaborateurs ciblés à l'investissement responsable, aux enjeux climats ou encore aux achats responsables.

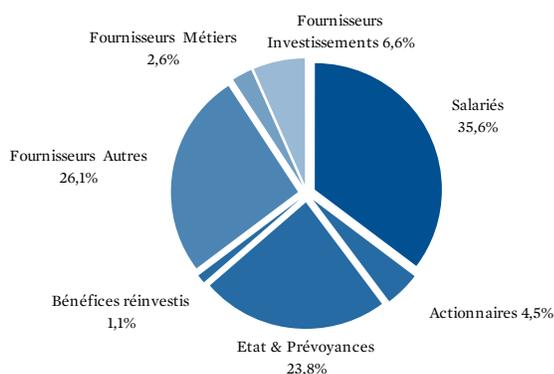
Enfin, la veille sur les législations, initiatives internationales et normes relatives au développement durable et applicables aux secteurs bancaires, a été renforcée via l'adhésion à une plateforme en ligne spécialisée. Le département Développement Durable tient ainsi régulièrement informées les équipes directement concernés par des évolutions effectives ou à venir, les sensibilise aux risques et opportunités qui en découlent et lorsque cela est nécessaire, les supportent dans les actions à mener.

Engagement avec nos parties prenantes

Au-delà de cette collaboration avec les entreprises sociales, l'engagement de Edmond de Rothschild (France) avec ses parties prenantes s'accomplit à travers les échanges quotidiens qui ont lieu avec les clients, les employés et leurs représentants, les fournisseurs et les sous-traitants, les autorités nationales et celles spécifiques au secteur financier, ainsi qu'avec divers autres acteurs économiques.

Répartition des revenus bancaires par postes de dépenses ou affectations

292 M€



Depuis 2015, le groupe Edmond de Rothschild publie annuellement un rapport de développement durable, consolidé au niveau de toutes ses entités. En se conformant aux meilleurs standards de reporting (alignement avec les lignes directrices du GRI4 et vérification des données quantitatives par une tierce partie), le Groupe souhaite démontrer sa volonté de transparence auprès de ses parties prenantes. Le rapport est largement communiqué dans sa version en ligne et une brochure résumant ces informations clés est mise à disposition des clients et partenaires dans les salons de la banque.

La plupart de nos interactions avec les parties prenantes ont lieu sur le sujet de l'investissement responsable. Pour une vue sur ces activités, voir page 60. En parallèle, le département Développement Durable est également en contact tout au long de l'année avec des acteurs clés dans ce domaine, tels que Swiss Sustainable Finance, UNEP Finance Initiative, Responsible Investor, CDP (anciennement Carbone Disclosure Projet) ou encore le World Business Council for Sustainable Development (WBSCD).

La responsable Développement Durable du Groupe intervient aussi occasionnellement au sein de l'école de commerce de l'ESSEC afin de partager l'expérience de Edmond de Rothschild dans le domaine du développement durable et de l'investissement responsable.

Les fournisseurs représentant une autre catégorie importante de parties prenantes pour Edmond de Rothschild (France), un groupe de travail a été mis en place en 2016 afin de déployer la Politique Achat Responsable Groupe sur la France, en tant qu'entité pilote.

Cette politique a ainsi été retranscrite dans une « Charte d'achat responsable », signée par Madame de Rothschild et qui a vocation à être co-signée par les fournisseurs du Groupe, comme gage de leur engagement sur les points relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement et à l'éthique. La campagne d'envoi a débuté 2017.

Un guide pratique a également été défini afin de donner les connaissances nécessaires aux personnes impliquées dans les processus achats, pour les accompagner dans la mise en pratique de la Politique d'Achat Responsable.

Enfin, un travail est en cours avec le département Finance pour permettre le suivi de ce déploiement via l'outil de gestion des commandes et paiement des fournisseurs.

Loyauté des pratiques

En 2016, le Groupe Edmond de Rothschild a renforcé sa stratégie développement durable en définissant des objectifs à 2020 sur l'ensemble de ses piliers. Pour l'axe « un comportement éthique et intègre », le Groupe s'est donc engagé sur les objectifs suivants :

- Former 100% des collaborateurs sur le Code d'Éthique du Groupe.
- Créer une bibliothèque commune de toutes les formations éthique et conformité pour renforcer l'expertise des collaborateurs et leur maîtrise des risques.
- Faciliter l'accès des collaborateurs aux directives pertinentes à leur activité et au soutien nécessaire pour leur application.

À aujourd'hui toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont mises à disposition des collaborateurs sur le site intranet et classifiées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et un mail aux collaborateurs concernés est alors envoyé pour les avertir.

L'ensemble des collaborateurs est également informé des points de contacts à leur disposition pour répondre à leurs questions. En outre, des contrôles sont effectués chaque année afin de vérifier la bonne application des procédures existantes.

En fonction des besoins identifiés et des évolutions réglementaires, les départements de Conformité définissent le plan de formation pour l'année à venir.

Enfin, Edmond de Rothschild (France) dispose d'un Code de Déontologie qui est en parfait alignement avec le Code d'Éthique du Groupe et est remis à chaque employé lors de son embauche. Il est également disponible sur le site intranet de la Banque. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans le Code de Déontologie, est une obligation que la Direction de la conformité et du contrôle permanent a pour mission de faire appliquer. Le contenu de ce Code rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires et les usages et meilleures pratiques déontologiques habituellement observés en France.

Tout collaborateur se doit à tout moment d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de l'intégrité du marché. Ce code, qui s'appuie sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client, rappelle les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) sont tenus de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Depuis 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) utilise un outil de formation e-learning de place développé par l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs. La campagne lancée en décembre 2015 est restée ouverte jusqu'à fin janvier 2016 et 100% des collaborateurs ciblés ont suivi cette formation. Des formations en présentielle ont été organisées pour certains collaborateurs (commerciaux, service clients, etc.).

En 2016, 41 gérants de fonds, côté asset management, ont également reçu une formation sur les évolutions réglementaires relatives aux abus de marché (41 heures de formation, 82% de la population éligible). Une session complémentaire sera organisée en janvier 2017 pour les gérants qui n'ont pas pu être formés en 2016.

Côté banque privée en 2016, la Direction de la conformité et du contrôle permanent a dispensé 28 sessions de formation présentielles relatives à lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme auprès de 93 collaborateurs (14 heures de formation 92% de la population éligible).

Il a également été dispensé des formations relatives à la prévention des abus de marché auprès de 18 collaborateurs qui n'ont pas pu être formés en 2015.

En 2016, 247 collaborateurs ont également reçu 494 heures de formations relatives à l'accord sur l'Échange Automatique d'Informations. Cet accord multilatéral concerne la communication systématique de renseignements relatifs à diverses catégories de revenu d'investissement (dividendes, intérêts etc.) aux administrations fiscales. L'échange automatique d'informations vise à lutter contre la fraude fiscale.

De plus, le e-learning sur la mise en œuvre de la loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est automatiquement suivi par les nouveaux collaborateurs, ou ceux nouvellement promus à un poste en banque privée pour lequel cette loi s'applique. Ce programme de formation avait été déployé plus largement durant les années 2014-2015 auprès de 214 collaborateurs (12 personnes sur 2016). Cette loi fédérale américaine requiert de tous les contribuables fiscaux américains, y compris ceux vivant à l'étranger, de déclarer leurs comptes domiciliés à l'étranger auprès des autorités fiscales américaines. De plus, elle requiert des institutions financières étrangères (Foreign Financial Institutions) d'identifier les comptes détenus auprès d'elles par des contribuables américains pour annoncer certains de ces comptes sur une base agrégée, aux autorités fiscales américaines.

D'autre part, le règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) impose aux prestataires de services d'investissement de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions sous leur autorité ou pour leur compte disposent d'un niveau de connaissances minimales sur 12 domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières. Cette vérification peut s'effectuer via des examens organisés en interne par les prestataires ou via des examens externes « certifiés » par l'AMF.

Edmond de Rothschild (France) a choisi de passer par un prestataire externe: Bärchen.

Certains collaborateurs peuvent bénéficier de la clause dite de « Grand-père » et sont dispensés de passer l'examen de certification. En effet, toutes les personnes qui, au 1er juillet 2010, exerçaient les fonctions exigeant cette vérification, détiennent un niveau de connaissances minimales réputé répondre aux exigences de la réglementation, tant qu'elles ne changent pas d'employeur.

Méthodologie de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales

1. Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance de la démarche de Développement Durable engagée depuis 2011, la Banque a identifié les indicateurs les plus pertinents au regard de ses activités et de ses leviers d'action, en référence au décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle 2, aux principes du Pacte Mondial des Nations unies et à différents référentiels RSE reconnus.

Certains indicateurs clés ont été mis en avant pour leur capacité à faciliter la compréhension par tous de nos enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux et le pilotage de nos actions :

- Volet social: les effectifs et mouvements, l'évolution de la masse salariale; la part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance, les formations pour les employés; la part des femmes dans l'encadrement.
- Volet environnemental : le Bilan Carbone® de l'ensemble de ses activités, comme mesure globale des émissions de gaz à effet de serre; les consommations directes d'énergie; la consommation de papier.
- Volet sociétal: les encours ISR, l'empreinte carbone des fonds de Edmond de Rothschild Asset Management (France), les formations éthique et conformité.
- Certains indicateurs demandés dans le décret sont exclus du rapport dans la mesure où les activités de service de la Banque ne sont pas concernées par ces thématiques : ceux-ci sont notés dans la table de concordance en-dessous.

2. Périmètre du reporting

En 2016, la filiale Edmond de Rothschild (Israël) Limited a été transférée de Edmond Rothschild (France) à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. D'autre part, Edmond de Rothschild (France) a cessé ses activités au Chili au 31 juillet 2016.

Les indicateurs sociaux suivants couvrent l'ensemble des entités de Edmond de Rothschild (France): nombre de recrutements (dont nombre de CDD et % de femmes), nombre de départs parmi les CDI (dont % de femmes et % de plus de 45 ans), et turnover, effectifs globaux, évaluation annuelle de la performance, ancienneté moyenne, âge moyen, part des CDI, pourcentage de femmes en CDI, part des collaborateurs à temps partiel, et part de femmes dans les effectifs. Les autres indicateurs sociaux sont relatifs aux effectifs de la Banque en France (sans les filiales et succursales à l'étranger).

Le tableau des effectifs inclut les employés en CDI, CDD et contrats d'apprentissage. Tous les autres indicateurs sociaux sont ensuite calculés sur la base des effectifs en CDI et CDD seulement, soit 769 employés pour la Banque en France et 843 employés pour Edmond de Rothschild (France) (incluant les filiales et succursales à l'étranger).

Les indicateurs environnementaux couvrent l'ensemble des sites de la Banque, sauf indications contraires. Dans le passé, certaines données manquantes pour le calcul du Bilan Carbone®, principalement pour des sites hors de France, étaient estimées par extrapolation ou équivalence. Grâce au déploiement d'un nouvel outil de reporting, la part de ces données estimées a pu à nouveau être réduite cette année. Plus

de 97% des données environnementales 2016 ont été renseignées par les contributeurs ayant accès aux informations. Depuis 2016, les effectifs pris en compte pour les calculs des ratios environnementaux excluent les apprentis, stagiaires, intérimaires, et les prestataires de service. Afin d'homogénéiser les pratiques de reporting au sein de tout le groupe Edmond de Rothschild, il a décidé de ne tenir compte que des effectifs qui sont publiés dans les données sociales.

3. Organisation, ressources et contrôle

L'équipe Développement Durable, rattaché à la fonction Ressources Humaines, assure la coordination des indicateurs RSE, en liaison avec les correspondants désignés dans les filiales et départements concernés.

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La collecte des indicateurs sociaux via les départements Ressources Humaines. Ces indicateurs sont ensuite consolidés en prenant soin de tenir compte des spécificités propres à la réglementation du travail dans chaque pays.
- La gestion des indicateurs environnementaux s'appuie sur l'outil en ligne FigBytes dont les fonctionnalités couvrent la collecte, la consolidation et la conservation des données.
- Le bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Banque est réalisé selon la méthodologie de l'Association Bilan Carbone, en tenant compte des émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3), hors émissions liées aux investissements réalisés.
- Les données relatives aux engagements sociétaux de la Banque sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées selon trois catégories : mécénat, investissements responsables et stratégies d'achat responsable.

Le contrôle et la validation des indicateurs RSE sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par l'équipe Développement Durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Présence des informations environnementales, sociales et sociétales publiées au regard de la loi Grenelle 2

<p>Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :</p>	<p>Ce tableau renvoie à la page dans laquelle figurent les informations ou explicite la raison pour laquelle les informations ne sont pas présentes.</p>
---	--

Informations sociales	
a) Emploi	
- L'effectif total et la répartition des salariés par sexes, par âges et par zones géographiques	p.44
- Les embauches et les licenciements	p.45-46
- Les rémunérations et leur évolution	p.47-48
b) Organisation du travail	
- L'organisation du temps de travail	p.46
- L'absentéisme	p.50
c) Relations sociales	
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p.50
- Le bilan des accords collectifs	p. 50
d) Santé et Sécurité	
- Les conditions de santé et de sécurité au travail	p.50
- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p. 50 En 2016, aucun accord collectif en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé.
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 50

e) Formation	
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p.48
- Le nombre total d'heures de formation	p.49-49
f) Égalité de traitement	
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p.49
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 50
- La politique de lutte contre les discriminations	p.49-50
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :	
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p.43 et p.50
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	

Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p.51
- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	p.63
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux et de pollution
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux
b) Pollution et gestion des déchets	
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'a pas de rejets dans l'air, l'eau et le sol significatifs
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	L'activité du groupe EdR n'est pas de nature à générer des nuisances sonores ou toute forme de pollution spécifique à son activité
c) Economie circulaire	
i) prévention des déchets	
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	p.53
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	L'activité du groupe EdR n'est pas de nature à générer des déchets alimentaires. Les éventuels restes de repas fiables du restaurant club sont mangés par les équipes du club.
ii) utilisation durable des ressources	
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement les consommations d'eau, qui est limitée aux consommations quotidiennes des salariés. p.52
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	p.52
- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	p.52
- L'utilisation des sols	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement l'utilisation des sols ; les locaux ne se situent pas dans des zones sensibles

d) Changement climatique	
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	p.51 S'agissant de l'usage du service de gestion d'actifs, une estimation du scope 3 correspondant aux émissions entreprises dont les actions figurent dans les fonds EdRAM est disponible (cf p. 57).
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique	De par son activité, le groupe EdR n'est pas confronté à des conséquences directes du changement climatique. Pour la prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique, cf p. 60
e) Protection de la biodiversité	
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p.54
Informations sociétales	
a) Impact territorial économique et social de l'activité de la société	
- en matière d'emploi et de développement régional	p.63
- sur les populations riveraines ou locales	p.62- 64
b) Relations avec les parties prenantes	
- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	p.64
- Les actions de partenariat ou de mécénat	p.62-63
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	p.53
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p.53
d) Loyauté des pratiques	
- Les actions engagées pour prévenir la corruption	p.64
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p.55-61
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	p.55-63

Information non disponible

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Président du Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la Procédure de reporting social et à la Procédure de reporting environnemental et sociétal du Groupe Edmond de Rothschild (ci-après les « Référentiels ») utilisées par la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès du département développement durable du groupe Edmond de Rothschild.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au(x) Référentiel(s) (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait

appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Méthodologie de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social et 92 % de la consommation d'énergie considérée comme grandeur caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

L'un des Commissaires aux comptes d'Edmond de Rothschild (France)

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable

³ Les Informations RSE les plus importantes sont identifiées en annexe du présent rapport.

⁴ Edmond de Rothschild (France), y compris les filiales à l'étranger pour les données sociales.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2016,
 - répartition par sexe,
 - répartition par géographie,
 - part des effectifs en CDI ;
- Entrées et départs par motifs ;
- Égalité hommes-femmes,
 - part des femmes dans les cadres et cadres hors classe en France,
 - part des femmes recrutées dans l'année ;
- Masse salariale annuelle,
 - pourcentage d'augmentation du salaire fixe,
 - part des bonus en pourcentage de la masse salariale fixe (pour l'année 2016) ;
- Pourcentage de collaborateurs ayant participé à toutes les étapes du processus d'évaluation annuelle de performance ;
- Nombre d'heures de formation,
 - part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année,
 - part des femmes parmi les stagiaires.

Informations sociales qualitatives

- Organisation du temps de travail ;
- Diversité et égalité de traitement ;
- Relations sociales ;
- Politique de rémunération.

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'énergie par source;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture, déplacements domicile-travail ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (scopes I, II et III).

Informations sociétales qualitatives et quantitatives

- Nombre d'heure moyens de formation sur des thèmes d'Éthique et Conformité par employé formé ;
- Investissement responsable :
 - stratégie d'investissement responsable,
 - encours gérés selon des stratégies ESG (millions d'euros),
 - méthode de calcul de l'empreinte carbone,
 - politique de votes,
 - prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique ;
- Politique active de collaboration avec des entreprises sociales ;
 - mécénat de compétences et actions pro bono,
 - nombre d'employés ayant participé à des projets ou initiatives d'engagement dans la communauté.

Rapport du Conseil de Surveillance sur les éléments de la rémunération attribuée au titre des mandats sociaux

(Article L.225-82-2 du Code de Commerce)

Afin de se conformer à l'article 161 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Loi Sapin II » (codifiée à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce), l'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, doit approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat.

Ne sont donc pas concernées ici les rémunérations perçues au titre des contrats de travail.

Par suite, les mandataires sociaux de Edmond de Rothschild (France) concernés sont le Président du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, les autres membres du Directoire ne percevant aucune rémunération au titre de leur mandat social.

1) Rémunération attribuable au Président du Directoire :

La rémunération attribuable au Président du Directoire est constituée :

- d'une partie fixe ;
- d'une partie variable, pouvant aller jusqu'à 200% de la rémunération fixe, répartie à raison d'une part réglable immédiatement à l'attribution, et d'une part réglable en différé sur 3 ans à compter de l'année suivant celle de l'attribution sous réserve que son mandat soit toujours en vigueur aux échéances respectives.

La part variable est discrétionnaire. Son allocation dépend de l'atteinte d'objectifs quantitatifs en termes de résultats commerciaux et financiers de l'entité, ainsi que d'objectifs qualitatifs définis chaque année, et du respect des règles et réglementations en termes de conformité et de gestion des risques.

Le Président du Directoire bénéficie également d'une Garantie Sociale des Chefs d'Entreprises, dite assurance perte d'emploi, conclue auprès de Groupama, qui représente un avantage en nature.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'assemblée générale statuant à titre ordinaire.

2) Rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance :

Les membres du Conseil de Surveillance quant à eux perçoivent des jetons de présence, dans la limite de l'enveloppe globale annuelle de 700.000 euros allouée par l'assemblée générale.

Chaque membre du Conseil perçoit un jeton composé d'une part fixe pour 40% du jeton, et d'une part variable pour 60% calculée en fonction des présences aux séances du Conseil.

Des jetons supplémentaires sont alloués aux membres du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations, à raison :

- d'un jeton pour le Président du Comité d'Audit et un demi-jeton pour les autres membres de ce Comité
- d'un demi-jeton pour le Président du Comité des Rémunérations et d'un quart de jeton pour les autres membres de ce Comité
- enfin, une somme, prélevée sur l'enveloppe globale des jetons de présence, est allouée au membre du Conseil qui assure les fonctions de Censeur et de Président du Comité d'Audit de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France), étant précisé que cette allocation sera prise en charge directement par la filiale pour l'exercice 2017.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat.

Il est ainsi proposé aux actionnaires d'approuver les résolutions suivantes :

1) Rémunération attribuable au Président du Directoire :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur les éléments de la rémunération attribuée au titre des mandats sociaux tels que mentionnés au 1^{er} alinéa dudit article, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire de la société au titre de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

2) Rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur les éléments de la rémunération attribuée au titre des mandats sociaux tels que mentionnés au 1^{er} alinéa dudit article, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale attribuable aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Le Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de surveillance

Sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société ne fait pas référence, en particulier, à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois, sa gouvernance rejoint les principes contenus dans le code de gouvernance des entreprises moyennes cotées, émis par Middle-Next.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 15 mars 2017.

Présentation de la structure de gouvernance d'Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle de la gestion de la Société par le Directoire. Le principe de gouvernance est la séparation des pouvoirs de gestion exécutive et des fonctions de supervision.

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégialement la direction de la Société. Les trois membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance, et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

Les pouvoirs et l'organisation du Directoire ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 18 mars 2014 et le 27 novembre 2014.

En novembre 2015, le Président du Directoire a redéfini l'organisation des comités assurant la direction de la Banque :

- Le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire ;
- Le Comité de coordination commerciale, qui assure la coordination commerciale entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon hebdomadaire;
- Le Comité opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,
- Le Comité de direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau d'Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Le Conseil de Surveillance a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Composition du Conseil

Membres :

Benjamin de ROTHSCHILD, Président
René BARBIER de LA SERRE, Vice-Président
Ariane de ROTHSCHILD
Véronique MORALI
Louis-Roch BURGARD
Jean DUMOULIN
Jean LAURENT-BELLUE
Daniel TREVES
Christian VARIN

Censeur :

François BOUDREAULT

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres, dont 22% de femmes, et d'un censeur. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur René Barbier de La Serre. Trois des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild.

La nomination des membres du Conseil de Surveillance est autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière version date du 23 mai 2014), formellement remis à ses membres. Ce règlement intérieur précise que le Conseil de Surveillance doit être tenu informé de tous les événements significatifs concernant la Société, qu'il veille à la bonne information des actionnaires, qu'il doit s'assurer que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques et d'un contrôle interne approprié. Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, septembre et novembre. Des réunions supplémentaires seraient organisées si des événements particuliers l'exigeaient.

En 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 15 mars,
- le 20 mai,
- le 7 septembre,
- le 25 novembre.

Au titre de l'année 2016, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 90%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Le règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, le Conseil débâte de son fonctionnement. Il précise les obligations à caractère déontologique des membres du Conseil de Surveillance en matière de conflit d'intérêt, de confidentialité.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum quinze jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent 10 jours à l'avance, par courriel, le contenu complet du dossier de travail dont une copie papier leur est remise avant le Conseil. Le dossier contient systématiquement, pour approbation, le procès-verbal du Conseil précédent. Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres du Comité d'Entreprise, sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance ; une présentation de l'activité et des résultats d'Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit à propos des travaux du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en septembre comprennent les comptes semestriels audités.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des deux comités permanents : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Présidé par Monsieur Jean Laurent-Bellue, le Comité d'Audit se compose de quatre membres. Doté d'une charte spécifique, le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans sa fonction de supervision du bon fonctionnement de la Banque. Son champ de compétence s'exerce sur :

- La qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées,
- L'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein de ce même Groupe,
- Le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de conformité,
- Le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et de leur indépendance.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins quatre fois par an. Il s'est réuni en 2016 :

- le 14 mars,
- le 19 mai,
- le 5 septembre,
- le 24 novembre.

Il invite à ses séances, à titre consultatif, notamment l'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques. Le Président du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit examine les comptes semestriels et annuels en présence du président du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des commissaires aux comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est présidé par Monsieur Benjamin de Rothschild et statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective des pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunérations sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

La rémunération des mandataires sociaux.

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptées par le Conseil de Surveillance.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.

Cette partie variable, conformément à la réglementation en vigueur (CRD IV pour la Banque), est soumise à 40% de différé pour les mandataires sociaux (ainsi que tout autre preneur de risque) dont le variable atteint ou excède 100 000 €, et à 60% de différé pour ceux dont le variable atteint ou excède 300 000 €.

Cette portion différée peut être délivrée sous forme de cash différé et/ou de LTIP (Long Term Incentive Plan) du Groupe, qui correspond à des droits à recevoir des bons de participation de la Holding suisse du groupe Edmond de Rothschild.

L'attribution de LTIP est discrétionnaire et non systématique.

Ce plan de LTIP Groupe a été validé par le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Holding en Suisse le 22 mars 2016, puis approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de cette entité le 16 juin 2016.

Régimes de retraite

Les membres du Directoire bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs de la Banque en matière d'affiliation aux caisses de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC (KLESIA).

Ils bénéficient également du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés Cadres de la Banque (régime CGIS Mornay souscrit auprès de KLESIA).

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Contrôle Interne

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de la séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). La Société dispose, d'une part, d'un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs dédiés, organisés en échelons de contrôle. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux Autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne d'Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants:

- Une forte implication des organes sociaux et du Comité d'Audit,
- Un réseau dense de seize contrôleurs internes métiers et filiales, auxquels s'ajoutent six collaborateurs en charge du contrôle de la Conformité au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Ces collaborateurs sont astreints à un reporting régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- Une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte huit collaborateurs permanents et dix contrôleurs des risques correspondants, localisés dans les métiers (dont deux collaborateurs exerçant principalement d'autres activités),
- Une Inspection Générale composée de cinq collaborateurs,
- Une coordination de qualité entre les différents niveaux de contrôle,
- Une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation,
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - Publication des recommandations du comité de Bâle,
 - Règlement général de l'AMF,
 - Directive MIF,
 - Directive UE 2015/849 du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme,
- La dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

Le dispositif de contrôle interne comprend quatre niveaux de contrôle successifs.

Le premier niveau de contrôle est mis en œuvre par les opérationnels eux-mêmes, dont les procédures qui s'imposent à eux ou les outils informatiques qu'ils utilisent comprennent une dimension d'autocontrôle.

Le deuxième niveau de contrôle est mis en œuvre par les responsables hiérarchiques, le réseau de Contrôleurs Internes Permanents et les Contrôleurs des Risques. Ces derniers, indépendants des front-offices, sont en charge de la surveillance principalement des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. Ils ont élaboré et tiennent à jour une cartographie des risques. Le rôle des contrôleurs internes dédiés consiste notamment à s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'application effective des procédures encadrant la conduite des activités. Afin de garantir leur indépendance, les contrôleurs internes des entités françaises sont rattachés fonctionnellement au responsable métier et hiérarchiquement au directeur de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, lequel rend compte de ses travaux au Directoire et au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité d'Audit.

Le troisième niveau de contrôle est assuré par l'Inspection Générale, dont le champ de compétence recouvre l'ensemble des lignes de métiers de la Société et de ses filiales. L'Inspection Générale, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit élaboré selon un principe d'exhaustivité, conduit des missions de contrôle consistant, notamment, à vérifier la pertinence et le bon fonctionnement des contrôles de premier et de deuxième niveau et à s'assurer de l'absence de risque majeur. Elle réalise, en outre, des revues globales relatives à un métier (ou à une composante de celui-ci) ou à une fonction support donnée, ainsi que des missions transversales dédiées à un thème particulier. Afin de garantir son indépendance, l'Inspection Générale rend compte de ses travaux au Directoire et au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité d'Audit ; la conduite de ses missions est encadrée par la Charte de l'Inspection Générale. L'Inspection Générale fait partie de la filière Audit Interne du groupe Edmond de Rothschild.

Un quatrième niveau de contrôle est représenté par le Conseil de Surveillance et par le Comité d'Audit que le Conseil de Surveillance a constitué en son sein.

La gestion des risques

Politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée;
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques Groupe (Edmond de Rothschild Holding, à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité d'Audit, et validée par le conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance, un Plan de Recouvrement, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité d'Audit.

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Les risques de crédit-contrepartie encourus par Edmond de Rothschild (France) trouvent leur origine dans l'octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée, à des découverts ponctuels présentés par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés par les sociétés de gestion du groupe Edmond de Rothschild (France) et à des garanties en capital délivrées à certains OPCVM. Il faut y intégrer également les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit clientèle est subordonnée à une rémunération attendue adaptée au risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est généralisée et ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques. Les concours à la clientèle sont octroyés par le comité des engagements.

Les opérations de marché de gré à gré auprès de contreparties bancaires ou commerciales font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique. Des limites en montant et en durée (parfois en rating) sont fixées et leur respect contrôlé en permanence par les différents responsables d'entités et par la Direction Centrale des Risques. Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres et de collatéraux a été systématisée depuis plusieurs années. Il faut noter qu'avec la réglementation EMIR un certain nombre de transactions dérivés de gré à gré passent désormais par une chambre de compensation, LCH Clearnet.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des Risques tenu mensuellement. La Direction Centrale des Risques a développé une méthodologie propre de notation de ses contreparties (bancaires, souveraines et assurances) dont la méthode a été validée par un cabinet spécialisé.

En 2016, Edmond de Rothschild (France) a surveillé également avec une attention particulière le risque porté sur son portefeuille de placements de long terme, qui peut résulter soit d'un sponsoring de fonds issus de ses propres filiales de gestion, soit d'autres placements examinés lors de son comité Gestion d'Actif – Passif.

Gestion des risques de marché

Au sein Edmond de Rothschild (France), les risques de marché résultent :

- des activités de compte propre conduites par la salle des marchés de la Banque,
- de la détention d'OPCVM gérés par les sociétés de gestion Edmond de Rothschild (France) dans le cadre de la politique d'amorçage, d'EMTN dans le cadre de l'activité de structuration de produits ou d'investissement de sponsoring dans les fonds de ses filiales de private equity.

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance. Ces limites sont exprimées, suivant le cas, en montant absolu de portage, en sensibilité, en stop loss et en perte potentielle maximale.

Les opérateurs de la salle des marchés et l'équipe de structuration de produits ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, la Direction Centrale des Risques vérifie, de façon strictement indépendante du front office, le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la salle des marchés sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

Gestion du risque de liquidité et du financement

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la salle des marchés pour la trésorerie courante;
- au niveau de la Direction Financière – sur décision du Directoire – pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de Gestion actif-passif fixe la politique de liquidité de court et de moyen terme et s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). En outre, la Direction Centrale des Risques a développé des états journaliers de suivi de la liquidité, un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à une carence brutale de ses ressources de liquidité (par exemple suite au retrait d'une grande part des ressources clientèle). Une politique de liquidité, et un plan d'urgence de la liquidité, encadrent et précisent ces contrôles. Les résultats de ce stress test démontrent la capacité de la Banque à conserver un solde de liquidité créditeur.

La Banque apporte une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Elle a fait l'objet d'un audit de PwC, au titre de la conformité aux exigences réglementaires Suisse sur ce sujet début 2015, et cet audit a rendu un avis satisfaisant.

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux global, auquel Edmond de Rothschild (France) est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR) et refinancés en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Edmond de Rothschild (France) gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable des différentes courbes de taux.

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel de placements au bilan liés au sponsoring de l'activité de private equity du groupe Edmonds de Rothschild (France) de façon directe ou indirecte.

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à couvrir l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Le risque de devise marginal est toutefois souvent porté au bilan, en tant que part intégrante de la stratégie d'investissement.

Gestion du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel, suivi au sein de la Direction Centrale des Risques, est encadrée par la Politique des Risques opérationnels qui prévoit notamment la déclaration des incidents opérationnels sans seuil de montant. Un rapprochement des impacts financiers associés aux incidents est réalisé avec la Direction Financière et, le cas échéant, des provisions sont constituées. Aucun incident opérationnel n'a donné lieu à une provision significative en bilan au titre de 2016.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité fait l'objet d'une mise à jour annuelle, et intègre les comptes rendus des tests effectués dans l'année.

Le plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité n'a pas été déclenché en 2016.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique, entre autres, à la production de l'information comptable et financière.

A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par au moins deux collaborateurs.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) sont examinés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et l'Inspecteur Général.

La Direction de la Comptabilité comporte une cellule de contrôle interne, orientée notamment vers l'analyse des comptes et la détection des erreurs.

Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion d'Edmond de Rothschild (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

Les Commissaires aux comptes, ainsi que cela a été rappelé ci-dessus, présentent leurs travaux au Comité d'Audit, pour les arrêtés des comptes, et sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

Enfin, la Direction de la Comptabilité veille au respect des délais de publication des états financiers.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable (www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports).

Benjamin de ROTHSCHILD
Président du Conseil de Surveillance

Observations du Conseil de surveillance

Sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2016 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice 2016 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de surveillance

Comptes consolidés et annexes

84	Bilan consolidé IFRS
85	Compte de résultat consolidé IFRS
86	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
87	Tableau des flux de trésorerie IFRS
88	Tableau de variation des capitaux propres
89	Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2016	31.12.2015
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	1.176.124	914.318
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	35.970	45.101
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	269.138	257.268
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	249.595	349.068
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	631.744	550.256
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	-	-
Actifs d'impôts courants		5.009	17.274
Actifs d'impôts différés		9.602	13.747
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	175.683	187.512
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	73.916	75.531
Immobilisations corporelles	3.10	43.854	43.958
Immobilisations incorporelles	3.11	22.329	23.520
Ecart d'acquisition	3.12	88.762	75.796
Total de l'actif		2.781.726	2.553.349

		31.12.2016	31.12.2015
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	967.876	651.479
Instruments dérivés de couverture	3.14	1.303	4.116
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	22.380	13.768
Dettes envers la clientèle	3.16	1.170.160	1.195.286
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		2.110	16.394
Passifs d'impôts différés		3	1.100
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	222.500	268.410
Provisions	3.17	28.333	25.151
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		367.061	377.645
Capitaux propres part du Groupe		364.459	374.683
<i>Capital et réserves liées</i>		<i>201.195</i>	<i>201.195</i>
<i>Réserves consolidées</i>		<i>92.685</i>	<i>95.401</i>
<i>Gains et pertes latents ou différés</i>		<i>54.012</i>	<i>47.519</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>16.567</i>	<i>30.568</i>
Intérêts minoritaires		2.602	2.962
Total du passif		2.781.726	2.553.349

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	30.956	16.963
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-32.135	-14.565
+ Commissions (produits)	4.3	349.373	397.776
- Commissions (charges)	4.3	-94.950	-103.401
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	12.391	6.521
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.5	7.465	7.363
+ Produits des autres activités	4.6	14.579	15.278
- Charges des autres activités	4.6	-13.084	-10.494
Produit net bancaire		274.595	315.441
- Charges générales d'exploitation	4.7	-248.782	-263.833
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-19.214	-18.794
Résultat brut d'exploitation		6.599	32.814
+/- Coût du risque	4.8	-242	-1.256
Résultat d'exploitation		6.357	31.558
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	9.345	9.824
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	9.428	6.309
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-807	-1.671
Résultat courant avant impôt		24.323	46.020
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-7.073	-13.332
Résultat net		17.250	32.688
- Intérêts minoritaires		-683	-2.120
Résultat net – Part du Groupe		16.567	30.568
Résultat par action en euro		2,83	5,36
Résultat dilué par action en euro		2,83	5,36

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	17.250	32.688
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	144	4.498
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-24	-10
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (*)	6.906	10.841
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	-955	-1.771
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6.071	13.558
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23.321	46.246
<i>dont part du Groupe</i>	<i>22.710</i>	<i>44.259</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>611</i>	<i>1.987</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	17.250	32.688
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente	-10.172	-5.334
Plus et moins-values de cession	-9.428	-6.309
Dotations nettes aux amortissements et provisions	23.403	16.510
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-9.345	-9.824
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-12.391	-6.521
Autres produits et charges calculés	1.245	460
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	7.073	13.332
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	7.634	35.002
Impôt versé	-7.067	-6.852
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	243.913	-149.873
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-106.540	89.317
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	345.512	223.585
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-36.080	11.495
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	447.373	202.674
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-17.900	-17.596
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-39.983	-18.447
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4.627	7.826
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	43.953	1.718
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-9.303	-26.499
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-26.757	-20.271
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-26.757	-20.271
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-54	885
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	411.259	156.789
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	914.318	782.646
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	101	101
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	85.331	60.213
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	999.750	842.960
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.176.124	914.318
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	7.673	101
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	227.212	85.330
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.411.009	999.749
Variation de la trésorerie nette	411.260	156.789

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2015	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2016
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-14.185	-	-	-875	-15.060
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	109.586	-	6.088	-7.929	107.745
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	47.519	-	-	6.493	54.012
– Résultat 2015	30.568	-	-30.568	-	-
Sous-Total	344.115	-	-24.480	-2.311	347.892
– Résultat 2016	-	-	-	16.567	16.567
Total des Capitaux Propres part du Groupe	374.683	-	-24.480	14.256	364.459
Part des minoritaires					
– Réserves	842	-	2.120	-1.043	1.919
– Résultat 2015	2.120	-	-2.120	-	-
– Résultat 2016	-	-	-	683	683
Total des intérêts minoritaires	2.962	-	-	-360	2.602

(*) La colonne « Autres variations » comprend essentiellement l'impact à hauteur de -5.280 milliers d'euros de l'acquisition de 24,5% des minoritaires de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes d'Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.
Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 6 mars 2017 et examinés par le comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 14 et 15 mars 2017.

1.2. Conformité aux normes comptables

Normes comptables applicables

L'entrée en vigueur des amendements et améliorations aux normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2016 n'est qu'optionnelle.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- le modèle de collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
- le modèle collecte et vente dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité, et
- le modèle autre dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,

- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test SPPI et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel. Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours.

Le déploiement du projet :

- le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques,
- les travaux portent sur :
 - l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL),
 - l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers impacts de la norme.
- après une étape d'analyse et de diagnostic, conduite depuis l'automne 2016, les travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés en « Actifs disponibles à la vente »,
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels d'Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif d'Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Deux entités répondant à ces critères ont été consolidées, il s'agit du « Groupement Immobilière Financière » et de « Edmond de Rothschild Investors Assistance ».

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Les principales variations du périmètre de consolidation retenues au 31 décembre 2016, par rapport au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- les sociétés Edmond de Rothschild (Israël) Ltd et Edmond de Rothschild (UK) Ltd ont été cédées à Edmond de Rothschild (Suisse),
- la société Edmond de Rothschild (Asia) Ltd a été liquidée le 17 juin 2016,
- le 23 juin 2016, Edmond de Rothschild (France) a acquis la société de gestion d'actifs immobiliers Cleaveland,
- la participation du Groupe dans Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA est passée de 75,5% à 100% suite à l'acquisition de la totalité des parts de la société auprès des minoritaires.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2016.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,

- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont

convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

En dehors des engagements de rachat consentis aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, le Groupe peut consentir à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie contractuellement lors de l'acquisition des entités.

Pour les engagements de rachat conclus jusqu'au 31 décembre 2009, conformément aux normes IAS 32, IFRS 3 et IAS 27, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente cédées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour le prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en augmentation des écarts d'acquisition.

Les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées par ajustement du montant de l'écart d'acquisition (méthode du goodwill en cours).

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils peuvent faire l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension,
- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat,
- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :
 1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
 2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
 3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier qui serait classé dans les actifs financiers disponibles à la vente et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et intègrent les primes et décotes, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres, ainsi que les frais d'acquisition. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes ; il s'agit des actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés ». Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». C'est également dans cette rubrique que sont enregistrés les revenus des titres à revenu variable classés en actifs financiers disponibles à la vente. Les revenus des titres à revenu fixe de cette catégorie sont, quant à eux, classés en « Intérêts sur instruments financiers ».

Reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Les reclassements d'actifs prévus par la norme sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - . vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs ayant fait l'objet du reclassement respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dans les mêmes conditions que celles définies précédemment pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - . vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour les actifs présentant une échéance ».

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque arrêté, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier analysé individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »), dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat. S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée (supérieure à 12 mois) de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dette, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Instruments dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilés ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger. Le Groupe possède uniquement des instruments financiers

dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est

enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. Par ailleurs, la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 instaure une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Pour l'exercice 2016, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques

sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,

- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Les plans de paiements fondés sur des actions émises par le Groupe sont des plans éligibles à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 (date de parution de l'exposé sondage) et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006 pour le groupe de Edmond de Rothschild (France)).

Divers plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été attribués par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales. Les options et attributions gratuites d'actions sont comptabilisées en charge dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration. A titre exceptionnel, la charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. Les options octroyées sont évaluées lors de leur attribution, à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée au sein du Groupe.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

A chaque date d'arrêt, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission ».

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
3.1. Caisse, banques centrales, CCP		
Caisse	574	1.116
Banques centrales	1.175.540	913.192
CCP	10	10
Sous-total	1.176.124	914.318
Créances rattachées	-	-
Total	1.176.124	914.318

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	28	28
Sous-total	28	28
Portefeuille trading créances rattachées	-	-
Sous-total	28	28
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	1.380	4.324
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	14.019	-
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	7.475	21.537
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	702	5.108
Sous-total	23.576	30.969
Sous-total portefeuille de transaction	23.604	30.997
Juste valeur créances sur les établissements de crédit	-	255
Juste valeur prêts et créances sur la clientèle	-	1.148
Sous-total	-	1.403
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	1.403
Juste valeur effets publics et valeurs assimilées	10.064	10.399
Juste valeur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total	10.064	10.399
Juste valeur titres créances rattachées	2.302	2.302
Sous-total titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.366	12.701
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total	-	-
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable créances rattachées	-	-
Sous-total titres à revenu variable à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	12.366	14.104
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	35.970	45.101

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 5,528 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 5,333 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En milliers d'euros

31.12.2016

31.12.2015

3.3. Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	69.476	72.190
Cotés	69.476	72.190
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	20.174	228
Cotés	-	-
Non cotés	20.172	187
Créances rattachées	2	41
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	127.272	130.922
Cotés	41	3.000
Non cotés	127.231	127.922
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-7.878	-5.173
Actions détenues à long terme	52.216	53.928
Cotées	10.369	9.483
Non cotées	41.847	44.445
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-2.963	-2.963
Autres actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	269.138	257.268
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Des compléments de dépréciations durables ont été enregistrés au cours de l'année pour un montant de 2,3 millions d'euros sur des lignes de titres de private equity.

Les effets publics recouvrent des lignes d'emprunts d'état de l'U.E.M. acquises par la société Financière Boréale, faisant l'objet d'une couverture de juste valeur relative au risque de taux.

En milliers d'euros

31.12.2016

31.12.2015

3.4. Prêts et créances sur établissements de crédit		
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	249.595	99.062
- A terme (*)	-	250.001
Sous-total	249.595	349.063
Créances rattachées	-	5
Total Brut	249.595	349.068
Dépréciations	-	-
Total Net	249.595	349.068

(*) Le Groupe ne possède plus de créance relative à la réalisation d'opérations de pension.

En milliers d'euros

31.12.2016

31.12.2015

3.5. Prêts et créances sur la clientèle		31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs		440.215	397.852
Autres concours à la clientèle			
- Crédits		191.529	152.402
- Titres reçus en pension livrée		-	2
- Créances commerciales		-	-
Sous-total		631.744	550.256
Créances douteuses		1.220	1.308
Dépréciations créances douteuses		-1.220	-1.308
Total Net		631.744	550.256
<i>Dont créances rattachées</i>		405	458
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle		621.926	551.250

3.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe ne possède pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

3.7. Actifs grevés

A-Actifs

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	27.075		2.754.651	
030	Instruments de capitaux			253.432	253.432
040	Titres de créances	7.480	7.480	35.124	35.124
120	Autres actifs	19.595		2.466.095	

B-Garanties reçues

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	-	
150	Instruments de capitaux		
160	Titres de créances	-	
230	Autres garanties reçues		
240	Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	6.829	6.252

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont La Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont

livrés par Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 reprend à hauteur de 73% les encours Banque de France et les prêts à la Clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 4,5% de ce montant, les dérivés 1,5%, les autres immobilisations 1,8% et les crédits d'impôt moins de 1%.

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	499	-	1.115	-
Dépôts de garantie versés (*)	28.841	-	63.761	-
Charges constatées d'avance	6.866	-	8.079	-
Produits à recevoir	93.946	-	93.354	-
Produits constatés d'avance	-	131	-	119
Charges à payer	-	83.694	-	97.222
Autres actifs et passifs divers (**)	45.531	138.675	21.203	171.069
Total	175.683	222.500	187.512	268.410

(*) dont 8.630 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2016 contre 11.120 milliers au 31 décembre 2015 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 12.119 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2016 contre 22.683 milliers au 31 décembre 2015 en autres passifs.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
	3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence	
Edmond de Rothschild (Monaco)	35.060	30.141
Edmond de Rothschild (UK) Ltd.	-	4.509
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	32.374	32.296
Edmond de Rothschild Investment Partners	6.721	8.845
China Investment Partners (Shanghai) Ltd	104	191
China Investment Partners (Hong Kong) Ltd	-343	-451
Participations dans les entreprises mises en équivalence	73.916	75.531

Edmond de Rothschild (Monaco)	
En milliers d'euros	31.12.2016
Actifs courants	1.929.959
Actifs non courants	45.112
Passifs courants	1.833.617
Passifs non courants	141.454
Produit net bancaire	54.898
Quote-part du résultat net	6.626

Zhonghai Fund Management Company Ltd	
En milliers d'euros	31.12.2016
Actifs courants	49.768
Actifs non courants	54.334
Passifs courants	19.930
Passifs non courants	84.172
Produit net bancaire	59.323
Quote-part du résultat net	2.601

En milliers d'euros	31.12.2015	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2016
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	55.945	1.384	-	1.228	58.557
Matériel informatique	24.398	1.613	-139	-646	25.226
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	45.184	685	-517	-1.082	44.270
Immobilisations corporelles en cours	4	-	-	-	4
Sous-total	125.531	3.682	-656	-500	128.057
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-21.180	-915	-	-73	-22.168
Matériel informatique	-22.349	-1.376	127	598	-23.000
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-38.044	-2.023	426	606	-39.035
Sous-total	-81.573	-4.314	553	1.131	-84.203
Total	43.958	-632	-103	631	43.854

En milliers d'euros	31.12.2015	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2016
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.320	-	-	-	12.320
Autres immobilisations incorporelles	116.483	14.217	-	-863	129.837
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	128.803	14.217	-	-863	142.157
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-105.283	-14.900	-	355	-119.828
Sous-total	-105.283	-14.900	-	355	-119.828
Total	23.520	-683	-	-508	22.329

Les portefeuilles de contrats ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel, sans nécessité de les déprécier.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
3.12. Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	75.796	76.509
Acquisitions et autres augmentations	37.477	-
Cessions et autres diminutions	-23.704	-
Écarts de conversion	-	958
Dépréciations	-807	-1.671
Valeur nette comptable en fin de période	88.762	75.796

Le montant de 37.477 milliers d'euros correspond à l'acquisition de la société Cleaveland et la diminution des écarts d'acquisition pour 23.704 milliers d'euros est relative à la cession de l'entité Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations		Acquisitions/Cessions	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891	-	-	-	-
Cleaveland	37.477	-	-	-	37.477	-
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.	-	23.704	-	-	-23.704	-
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	772	1.579	-807	-1.433	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l.	-	-	-	-238	-	-
Autres	17	17	-	-	-	-
Total	88.762	75.796	-807	-1.671	13.773	-

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur (qui est alors constatée en résultat). Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les valorisations retenues sont sensibles, au-delà des résultats nets des structures concernées, aux niveaux des multiples d'actifs sous gestion (base des transactions observées sur les marchés de banque privée et de gestion d'actifs sur les 15 derniers mois) et multiples de résultat net d'un échantillon de banques privées et asset managers cotés.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
3.13 Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	2.334	5.332
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	84
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	2.615	19.178
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	4.949	24.594
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	2.582	2.507
Sous-total du portefeuille de transaction	7.531	27.101
Dettes auprès des établissements de crédit	554.332	212.566
Dettes auprès de la clientèle	2.043	1.687
Sous-total	556.375	214.253
Dettes rattachées	955	183
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	557.330	214.436
Titres de créances négociables	401.688	408.800
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	401.688	408.800
Dettes rattachées	1.327	1.142
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	403.015	409.942
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	960.345	624.378
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	967.876	651.479

En milliers d'euros	31.12.2016		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	960.345	624.963	-335.382

En milliers d'euros	31.12.2015		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	415.058	415.400	342

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive

3.14 Instruments dérivés de couverture

	31.12.2016		31.12.2015	
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	1.303	-	4.116	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.303	-	4.116	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	1.303	-	4.116	-

En milliers d'euros

3.15 Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2016	31.12.2015
- A vue	22.380	13.732
- A terme	-	-
Sous-total	22.380	13.732
Dettes rattachées	-	36
Total des dettes envers les établissements de crédit	22.380	13.768

En milliers d'euros

3.16 Dettes envers la clientèle

	31.12.2016			31.12.2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	54.707	54.707	-	57.774	57.774
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	54.707	54.707	-	57.774	57.774
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	978.188	-	978.188	980.739	-	980.739
- Comptes créditeurs à terme	-	21.096	21.096	-	35.193	35.193
- Titres donnés en pension livrée	-	6.829	6.829	-	46.530	46.530
- Autres dettes diverses	-	109.300	109.300	-	75.000	75.000
- Dettes rattachées	33	7	40	39	11	50
Sous-total	978.221	137.232	1.115.453	980.778	156.734	1.137.512
Total	978.221	191.939	1.170.160	980.778	214.508	1.195.286
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.170.071			1.195.276

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17 Provisions						
Solde au 31.12.2015	-	9.283	-	-	15.868	25.151
Dotations	-	796	-	-	9.371	10.167
Montants utilisés	-	-	-	-	-5.418	-5.418
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-3.453	-3.453
Autres mouvements	-	1.397	-	-	489	1.886
Solde au 31.12.2016	-	11.476	-	-	16.857	28.333

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management.

Une provision de 5,5 millions d'euros avait été constituée en 2014 afin de couvrir le risque que la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France) et/ou le détenteur de quota de Qualified Foreign Institutional Investors (Edmond de Rothschild (France)) doivent prendre à leur charge une partie de l'impôt sur les plus-values réalisées en Chine entre 2009 et 2014 et ne pouvant être supportée par les fonds concernés.

Le Groupe ayant obtenu le bénéfice du traité de non double taxation entre la France et la Chine, la charge finalement supportée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'excèdera pas environ 1,8 millions d'euros, (dont 1,7 million ont été payés en janvier 2016) et en conséquence, des reprises de provision de 2,7 millions d'euros puis de 1 million d'euros ont été effectuées respectivement en 2015 et 2016 au fur et à mesure des évolutions du dossier. Le sujet est clos vis-à-vis des autorités fiscales chinoises, et il ne reste qu'un reliquat de provision d'environ 130 milliers d'euros destiné à couvrir les risques résiduels de ce dossier (incertitude sur le montant qui pourrait être réclamé sur certains instruments

procurant une exposition indirecte aux actions chinoises, et qui ne pourrait être pris en charge par les fonds).

S'agissant de l'affaire Madoff, le Groupe estime que dans le cadre de ses activités de gestion pour compte de tiers et/ou dépositaire, le risque de contentieux auquel il pourrait être exposé n'est pas significatif. En effet, l'examen du processus d'investissement mis en œuvre, tant par la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Managers Gestion (laquelle a fusionné avec Edmond de Rothschild Asset Management (France) en date du 30 novembre 2012), que par la Direction de la Clientèle Privée a fait ressortir que la première avait appliqué de manière satisfaisante les procédures internes de « due diligence » régissant la sélection des fonds sous-jacents et que les décisions de gestion prises par la seconde étaient généralement en accord avec le mandat conféré à la Banque, en termes à la fois d'éligibilité des instruments acquis et des limites d'investissement. Il est rappelé qu'au titre de ces activités pour compte de tiers et/ou dépositaire, le montant total des expositions de la clientèle sur des fonds Madoff (sur la base d'une valorisation des fonds arrêtée au 31 décembre 2008) ressort à 42,9 millions d'euros.

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenant financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds

propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	23.997	-393	23.604	-	-12.119	11.485
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.366	-	12.366	-	-	12.366
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	881.339	-	881.339	-	-	881.339
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	175.683	-	175.683	-	-	175.683
-Dont dépôts de garantie donnés	28.841	-	28.841	-	-	28.841
Autres actifs non soumis à compensation	1.688.734	-	1.688.734	-	-	1.688.734
TOTAL ACTIF	2.782.119	-393	2.781.726	-	-12.119	2.769.607

Au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	7.924	-393	7.531	-	-8.630	-1.099
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	557.330	-	557.330	-	-	557.330
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	403.015	-	403.015	-	-	403.015
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.192.540	-	1.192.540	-	-	1.192.540
-Dont opérations de pension	6.829	-	6.829	-	-6.829	-
Comptes de régularisation et passifs divers	222.500	-	222.500	-	-	222.500
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	31.749	-	31.749	-	-	31.749
TOTAL DETTES	2.415.058	-393	2.414.665	-	-8.630	2.406.035

Au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	36.060	-5.063	30.997	-	-22.683	8.314
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	1.403	-	1.403	-	-	1.403
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.701	-	12.701	-	-	12.701
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	899.324	-	899.324	-	-	899.324
-Dont opérations de pension	250.001	-	250.001	-	-250.001	-
Comptes de régularisation et actifs divers	187.512	-	187.512	-	-	187.512
-Dont dépôts de garantie donnés	63.761	-	63.761	-	-	63.761
Autres actifs non soumis à compensation	1.421.412	-	1.421.412	-	-	1.421.412
TOTAL ACTIF	2.558.412	-5.063	2.553.349	-	-22.683	2.530.666

Au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	32.164	-5.063	27.101	-	-11.120	15.981
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	214.436	-	214.436	-	-	214.436
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	409.942	-	409.942	-	-	409.942
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.209.054	-	1.209.054	-	-	1.209.054
-Dont opérations de pension	46.530	-	46.530	-	-46.530	-
Comptes de régularisation et passifs divers	268.410	-	268.410	-	-	268.410
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	46.761	-	46.761	-	-	46.761
TOTAL DETTES	2.180.767	-5.063	2.175.704	-	-11.120	2.164.584

3.20. Transfert d'actifs financiers

Le Groupe ne possède plus de créance relative à la réalisation d'opérations de pension et les passifs associés aux titres mis en

pension s'élèvent à 6,829 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 46,53 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	171	300
- Comptes à vue et prêts interbancaires	171	300
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	7.456	6.995
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	7.294	6.878
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	162	117
Intérêts sur instruments financiers	23.329	9.668
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
- Actifs financiers disponibles à la vente	46	46
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	2.909	2.985
- Intérêts sur dérivés	20.374	6.637
Total des intérêts et produits assimilés	30.956	16.963

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
4.2. Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit	-7.223	-3.076
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-7.086	-2.389
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-137	-687
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle	-231	-430
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-230	-417
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-1	-13
Intérêts sur instruments financiers	-24.681	-11.059
- Dettes représentées par un titre	-7.232	-6.783
- Intérêts sur dérivés	-17.449	-4.276
Total des intérêts et charges assimilées	-32.135	-14.565

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-12	-	-8
Opérations avec la clientèle	314	-	292	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	20	-	19	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	250	-	118	-
- Instruments financiers à terme	2.548	-1.566	6.411	-3.691
Prestations de services financiers	346.241	-93.372	390.936	-99.702
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	349.373	-94.950	397.776	-103.401

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-339	-	-1.171
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-2.800	-	-1.071
Gains ou pertes nets sur dérivés	3.103	-	2.009	-
Résultats sur opérations de change	12.427	-	6.754	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	15.530	-3.139	8.763	-2.242

La variation de valeur des emprunts d'Etat acquis par la société Financière Boréale s'élève à -2,714 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le risque de taux de ces instruments financiers est couvert par des dérivés, pour un produit net de 181 milliers d'euros comptabilisé en gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur obligations et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets sur titres détenus à long terme disponibles à la vente	10.135	3.358
Dépréciations durables sur titres détenus à long terme	-2.706	-459
Gains ou pertes nets sur autres titres à revenu variable disponibles à la vente	36	4.469
Dépréciations durables sur titres à revenu variable	-	-5
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.465	7.363

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « Marge d'intérêts » (notes 4.1. et 4.2.) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 4.8.).

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	428	1.150
Autres produits accessoires	4.961	2.768
Divers	9.190	11.360
Produits des autres activités	14.579	15.278
Rétrocession de produits	-10.022	-8.569
Divers	-3.062	-1.925
Charges des autres activités	-13.084	-10.494

En milliers d'euros		31.12.2016	31.12.2015
4.7.	Charges générales d'exploitation		
	Salaires et traitements	-95.078	-99.171
	Charges de retraite	-9.116	-9.573
	Charges sociales	-30.273	-30.629
	Intéressement des salariés	-227	-361
	Participation des salariés	-1.511	-3.936
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10.711	-10.342
	Dotations aux provisions pour frais de personnel	-8.789	-5.524
	Reprises de provisions pour frais de personnel	1.875	2.477
	Sous-total des frais de personnel	-153.830	-157.059
	Impôts et taxes	-3.819	-5.703
	Locations	-16.675	-15.303
	Services extérieurs	-72.568	-83.487
	Transports et déplacements	-1.939	-2.336
	Autres charges diverses d'exploitation	-7	-
	Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
	Reprises de provisions pour frais administratifs	56	55
	Sous-total des frais administratifs	-94.952	-106.774
	Total des charges générales d'exploitation	-248.782	-263.833

En milliers d'euros		31.12.2016	31.12.2015
4.8.	Coût du risque		
	Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-250	-1.227
	Pertes nettes sur créances irrécupérables	-665	-1.247
	Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	673	1.215
	Reprises liées aux provisions	-	-
	Récupérations sur créances amorties	-	3
	Total du coût du risque	-242	-1.256

En milliers d'euros		31.12.2016	31.12.2015
4.9.	Gains ou pertes sur autres actifs		
	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-116	-177
	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	15	-
	Résultat de cession de titres de participation consolidés	9.529	6.486
	Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	9.428	6.309

Le montant dans le poste « Résultat de cession de titres de participation consolidés » correspond essentiellement à la plus-value de cession de Edmond de Rothschild (Israel) Ltd

pour 6,2 millions d'euros et à la cession de Edmond de Rothschild (UK) Limited pour 1,7 million d'euros.

4.10 Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	17.250	32.688
Impôts sur les bénéfices	7.073	13.332
Résultat avant impôt	24.323	46.020
Provisions et charges non déductibles	9.089	5.319
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	1.533	2.636
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-9.345	-9.824
Retraitements de consolidation non fiscalisés	-12.735	-6.515
Produits divers non imposables et autres déductions	-5.688	-4.365
Éléments imposés à taux réduit	1.347	-2.005
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	8.524	31.266
Taux d'impôt	34,43%	38,00%
Impôt théorique au taux de droit commun	2.935	11.881
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	-1.347	2.005
Taux d'impôt	15,50%	17,10%
Impôt théorique au taux réduit	-209	343
Impôt théorique	2.726	12.224
Création de déficits non comptabilisés	2.256	1.721
Utilisation de déficits non comptabilisés	-1.327	-2.724
Dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-
Crédits d'impôt	-221	-38
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	888	-132
Economie ou charge générée par l'intégration fiscale	-	-
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	889	1.495
Divers	1.862	786
Impôt sur les bénéfices calculé	7.073	13.332
- Dont impôt exigible	4.209	10.816
- Dont impôt différé	2.864	2.516
- Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-
Résultat avant impôt	24.323	46.020
Impôt sur les bénéfices	7.073	13.332
Taux d'impôt effectif moyen	29,08%	28,97%
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 5 %)	34,43%	38,00%
Effet des différences permanentes	-24,26%	-10,53%
Effet de l'imposition à taux réduit	1,05%	-0,91%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	3,65%	-0,29%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	3,82%	-2,18%
Effet des autres éléments	10,39%	4,88%
Taux d'impôt effectif moyen	29,08%	28,97%

Au 31 décembre 2016, le montant d'impôts différés lié au report fiscal déficitaire s'élève à 9 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2015). Cette diminution est liée à la

baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28%.

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	189.695	160.848
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	98.955	165.362
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	50.802	40.332
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) ou des sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans. Ces contrats sont décrits plus en détail en note 6.2. Depuis décembre 2005, EdR S.A. et Edmond de Rothschild (France) ont convenu que EdR S.A.

serait systématiquement substituée à Edmond de Rothschild (France) dans l'exécution de ces contrats, EdR S.A. se réservant la faculté de se substituer à un tiers. Le contrat liant Edmond de Rothschild (France) et EdR S.A. couvre également les autres engagements de rachats d'intérêts minoritaires existant au sein du Groupe.

Ce tableau mentionne le nombre de titres des sociétés émettrices devant faire l'objet d'une liquidité sur les plans échus.

Sociétés émettrices	Nombre de titres
Edmond de Rothschild (France)	7.275
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	17.235

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2016 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 1,54% selon la durée du régime (0,8 an) ;
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (0,8 an) ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 1,54% ;
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'état émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le PASS et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010 a été également instaurée.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015, adoptée le 22 décembre 2014, a porté de 30% à 45%, le taux de la contribution additionnelle due sur les régimes de retraite chapeau. La hausse de cette contribution s'applique à toutes les rentes versées à compter du 1er janvier 2015, pour celles qui excèdent 8 fois le PASS.

Une circulaire administrative de l'URSSAF, publiée par l'ACOSS en avril dernier, a clarifié le fait que la contribution s'applique à toutes les rentes versées à compter du 1er janvier 2015, quelle que soit leur date de liquidation (la contribution antérieure, au taux de 30%, n'était due que sur les rentes liquidées à compter de 2010).

Saisi par le Conseil d'Etat d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a jugé le 22 novembre 2015 la contribution additionnelle de 45% contraire à la Constitution, faute de mécanisme atténuant l'effet de seuil provoqué par l'application de ce taux dès le 1^{er} euro.

Applicable aux rentes versées depuis le 1er janvier 2015, cette contribution n'aurait été exigible qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et ne sera donc jamais prélevée.

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements s'élève à 28,682 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 23,441 millions d'euros, soit une provision de 5,241 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2016	31.12.2015
Actions	32,97%	31,20%
Obligations	58,26%	60,10%
Immobilier	5,43%	5,50%
Monétaires & Autres	3,34%	3,20%
Taux de rendement des actifs du régime	1,54%	2,00%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Valeur actuelle de l'obligation	28.682	28.065
- Valeur des actifs du régime	-23.441	-24.313
Situation financière du régime	5.241	3.752
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	5.241	3.752

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 1361) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 3110) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante :

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN des bureaux d'études, 1/12^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion des primes, gratifications

et majorations pour heures supplémentaires, déplacements et détachements,

- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 1,54% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 5,250 millions d'euros au 31 décembre 2015 et à 5,914 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le coût des services en 2016 est de 648 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 105 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 94 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre de 2016 est de 110 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée	31.12.2016	31.12.2015
En milliers d'euros		
Coût des services rendus de l'exercice	-471	-549
Coût financier	-546	-620
Rendement attendu des actifs du régime	458	469
Ecart actuariels	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	-	-55
Autres mouvements (*)	-197	1.009
Charge nette comptabilisée	-756	254

(*) En 2015, changement d'hypothèse lié à la part variable sur les salaires retenus pour le calcul des IFC

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation	1,54%	2,00%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	3,00%	2,75%
- Cadres	3,50%	3,25%
- Cadres supérieurs	4,00%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation	1,54%	2,00%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,00%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	0,8 an	3,1 ans
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2016
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 1,04 % (1,54 % - 0,50 %)	
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2016	0,00%
- Impact sur le total net des charges 2016	-31,84%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 2,04 % (1,54 % + 0,50 %)	
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2016	-0,00%
- Impact sur le total net des charges 2016	31,84%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision	31.12.2016	31.12.2015
En milliers d'euros		
Provision / Actif en début de période	9.002	7.700
- Charges inscrites au compte de résultat	850	851
- Cotisations patronales aux actifs de financement	-	-
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-94	-95
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-319
- Perte ou gain actuariel	1.397	1.875
- Autres mouvements	-	-1.010
Provision / Actif en fin de période	11.155	9.002

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements	31.12.2016	31.12.2015
En milliers d'euros		
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.315	31.921
- Coût des services rendus	565	644
- Coût de l'actualisation	546	621
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	1.092	2.509
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.119	-1.106
- Réduction ou liquidation de régime	197	55
- Modification du régime	-	-
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-319
- Autres mouvements	-	-1.010
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	34.596	33.315
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	24.313	24.221
- Produits financiers sur actifs de couverture	458	469
- Gains ou pertes actuariels	-305	634
- Cotisations versées par l'employeur	-	-
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Réduction ou liquidation de régime	-	-
- Modification du régime	-	-
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements (écarts de conversion)	-	-
- Prestations versées par le fonds	-1.025	-1.011
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	23.441	24.313
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	11.155	9.002
- Gains ou pertes actuariels non reconnus	-	-
- Coût des services passés non reconnu	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-
Provision / Actif	11.155	9.002

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité de rémunération.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité de rémunération de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- managers de Preneurs de Risque
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable et/ou de rémunération totale.

Les rémunérations variables au titre de l'année 2015 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% seront versés en numéraire et échelonnés sur trois exercices.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre de la Directive AIFM, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par la Directive (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- mise en place d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum de ce variable à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par la Directive AIFM (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptible d'en réduire le montant entre leur attribution et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché) ; en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

Mise en place du Long Term Incentive Plan (LTIP)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A..

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- Détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- Etalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- La période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2016 est étalée entre le 1^{er} janvier 2016 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2018, mars 2019 et mars 2020.



6.2. Plans d'avantages en action « IFRS 2 »

6.2.A. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions

Année	2008	2009	2009	2010	2010	2010	2010
Type de plan	Options de souscription 18	Options de souscription 25	Options de souscription 26	Options d'achat 28	Options d'achat 28 Bis	Options d'achat 28 Ter	Options d'achat 30
Date du Directoire	01/10/2008	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010
Date d'attribution	01/10/2008	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010
Attribution immédiate							
Durée d'indisponibilité	55 mois	4 ans	4 ans	4ans	5 ans	6 ans	4 ans
Date de départ de l'exercice des options / date d'attribution définitive des actions	01/05/2013	01/07/2013	01/07/2013	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014
Durée de la période d'incessibilité							
Date d'expiration des options	30/09/2013	30/09/2013	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014
Modalités de règlement	Titres EDRAM	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres EDRAM
Bénéficiaire	Salariés EDRAM	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés EDRAM
Nombre d'options attribuées (1)	49.905	7.500	20.000	19.580	19.580	19.592	863
Prix d'exercice (ou valeur de l'action au jour de l'attribution)	124,24	149,71	149,71	117,00	117,00	117,00	115,80
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Conditions en cas de départ du Groupe :							
- Démission	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Licenciement	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Retraite	Maintien	Maintien	Maintien	Perte	Perte	Perte	Perte
- Décès	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Nombre d'options levées ou d'actions gratuites définitivement attribuées en 2016						2.645	
Annulées depuis l'origine ou non exercées	15.295			19.580	16.801	16.947	863
Annulées et remplacées	20.120						
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2015						2.788	
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2016						-	
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	30,38%	42,82%		24,07%	25,99%	27,41%	24,07%
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes

(1) À la date d'attribution.

2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2011
Options d'achat 30 Bis	Options d'achat 30 Ter	Options d'achat 32	Options d'achat 32 Bis	Options d'achat 32 Ter	Options de souscription 33	Options de souscription 33 Bis	Options de souscription 33 Ter	Attributions gratuites 35
01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2011
01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2011
5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans
01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2013
								2 ans
30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	
Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres LCFEDRB
Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés LCFEDRB
863	864	20.375	20.375	20.405	9.733	9.733	9.729	18.327
115,80	115,80	146,00	146,00	146,00	146,00	146,00	146,00	141,00
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
				13.725			2.968	
		20.375	6.669	6.680	9.733	6.761	6.761	3.799
	864			13.725			2.968	
	-			-			-	
25,99%	27,41%	24,07%	25,99%	27,41%	24,07%	25,99%	27,41%	91,83%
Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	

Année	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011
Type de plan	Attributions gratuites 35	Options d'achat 36	Options d'achat 36 Bis	Options d'achat 36 Ter	Attributions gratuites 37	Options de souscription 38	Options de souscription 39
Date du Directoire	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	30/11/2010	30/11/2010
Date d'attribution	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	30/11/2010	30/11/2010
Attribution immédiate						OUI	
Durée d'indisponibilité	2 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans	1 an	4 ans
Date de départ de l'exercice des options / date d'attribution définitive des actions	01/07/2013	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2017	01/07/2013	30/11/2013	30/06/2014
Durée de la période d'incessibilité	2 ans				2 ans		
Date d'expiration des options		30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017			
Modalités de règlement	Titres LCFRB	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRIS	Titres EDRIS
Bénéficiaire	Salariés EDRCF	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRIS	Salariés EDRIS
Nombre d'options attribuées (1)	709	1.527	1.527	1.526	33.540	53.602	12.685
Prix d'exercice (ou valeur de l'action au jour de l'attribution)	141,00	158,20	158,20	158,20	158,20	352,82	352,82
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Conditions en cas de départ du Groupe :							
- Démission	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Licenciement	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Retraite	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Maintien	Maintien
- Décès	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Nombre d'options levées ou d'actions gratuites définitivement attribuées en 2016				790			
Annulées depuis l'origine ou non exercées		737	737	1.526	10.805	53.602	12.685
Annulées et remplacées							
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2015			790	790			
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2016							
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	91,83%	19,45%	20,92%	22,00%	88,28%	28,75%	23,09%
Méthode de valorisation utilisée		Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes		Black & Scholes	Black & Scholes

(1) A la date d'attribution.

2011	2011	2011	2011	2011	2011	2012	2012	
Options de souscription 39 bis	Options de souscription 39 ter	Options de souscription 40	Options de souscription 40 bis	Options de souscription 40 ter	Attributions gratuites 41	Attributions gratuites 41 bis	Attributions gratuites 42	
30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	01/07/2012	01/07/2012	01/07/2012	
30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	01/07/2012	01/07/2012	01/07/2012	
5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
30/06/2015	30/06/2016	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	01/07/2014	01/07/2014	01/07/2014	
Titres EDRIS Salariés EDRIS	Titres EDRIS Salariés EDRIS	Titres EDRIS Salariés EDRIS	Titres EDRIS Salariés EDRIS	Titres EDRIS Salariés EDRIS	Titres LCFEDRB Salariés LCFEDRB	Titres LCFEDRB Salariés LCFEDRB	Titres EDRAM Salariés EDRAM	
12.685	12.686	3.037	3.037	3.038	8.181	3.242	24.085	422.531
352,82	352,82	352,82	352,82	352,82	128,00	128,00	136,20	
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	
Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Perte	Perte	Perte	
Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	
								20.128
12.685	12.686	3.037	3.037	3.038	4.977		4.350	255.030
								20.120
								21.925
								-
23,90%	24,30%	23,09%	23,90%	24,30%	91,23%	91,23%	87,06%	
Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes				

6.2.B. Montant de la charge enregistrée en résultat

La charge mentionnée ci-contre porte sur les plans d'options d'achat d'actions, d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions attribués depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de

transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006). Tous ces plans sont intégralement réglés en titres, de la société mère ou des filiales.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Charges nettes provenant des plans d'option d'achat d'actions	-1.235	-429
Charges nettes provenant des plans d'option de souscription d'actions	-10	-31
Charges nettes provenant des plans d'attribution gratuite d'actions	-	-
Montant total de la charge enregistrée en résultat	-1.245	-460

6.2.C. Statistiques sur les plans d'actions

Statistiques des plans	Nombre d'options Plan 2010	Nombre d'options Plan 2011	Nombre d'options Plan 2012	Nombre d'options Plan 2013	Nombre d'options Plan 2014	Nombre d'options Plan 2015	Nombre d'options Plan 2016	Total
Options existantes au 31 décembre 2015	20.345	1.580	-	-	-	-	-	21.925
- attribuées en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
- annulées en 2016	-1.007	-790	-	-	-	-	-	-1.797
- annulées et remplacées en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
- exercées en 2016	-19.338	-790	-	-	-	-	-	-20.128
- expirées en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2016	-	-						

Prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice : 88,63 euros.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans

Principales Hypothèses	31.12.2016	31.12.2015
Durée de vie moyenne (en mois)	-	70
Taux d'intérêt sans risque	0%	2,49%
Taux de perte des droits	0%	47,69%
Taux de dividende estimé	0%	5,63%
Volatilité à la date d'attribution	0%	31,18%

Au 31.12.2016, il n'existe plus d'options.

6.2.D. Valeur donnée aux attributions gratuites et aux options attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, les attributions gratuites d'actions et options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur, sans modification ultérieure. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (perte de droits) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

En cas de remplacement d'un plan par un nouveau, le Groupe comptabilise les effets marginaux des augmentations de la juste valeur totale ou de toute autre modification favorable aux membres du personnel.

Actions gratuites

Le Groupe pratique un amortissement linéaire du prix de l'attribution gratuite de l'action sur la période d'acquisition à la valeur courante de l'action, au moment de l'attribution et

actualisée à un taux égal au taux moyen de dividende constaté sur les trois exercices les plus récents.

Stock-options

Le Groupe valorise selon le modèle Black & Scholes une option (call européen) selon les paramètres suivants :

- de strike : prix d'exercice du stock-option ;
- de cours de référence : valeur courante de l'action ;
- de volatilité : en fonction de l'échantillon représentatif ;
- de taux d'intérêt du marché sur la période considérée ;
- de taux de dividende : moyenne sur 3 ans plafonnée au taux d'intérêt retenu ;
- de période : période entre la date d'attribution du stock-option et la première date d'exercice possible.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
7.1. Périmètre de consolidation				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	97,47	99,14	97,47	99,14
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	87,39	81,67	87,39
• Câblinvest SàRL *	-	100,00	-	100,00
• Câblinvest II SàRL *	-	98,37	-	100,00
• Bridge Management SàRL *	99,53	98,78	100,00	100,00
• Eres Participations III SàRL *	100,00	98,37	100,00	100,00
Entreprises d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France) **	99,53	98,78	99,53	98,78
• Edmond de Rothschild (Italia) SGR. SpA *	100,00	75,50	100,00	75,50
• Edmond de Rothschild Private Equity (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,53	98,78	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.*	99,53	98,78	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co., Limited *	99,53	98,78	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild (Israël) Ltd *	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Asia Limited *	-	100,00	-	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investors Assistance	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	42,78	42,77	42,78	42,77
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild (UK) Ltd *	-	20,00	-	20,00
Sociétés de Gestion				
• Cleaveland	100,00	-	100,00	-
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners	51,00	51,00	51,00	51,00
Sociétés de Conseil				
• China Investment Partners (Hong-Kong) Limited *	51,00	51,00	100,00	100,00
• China Investment Partners (Shanghai) Limited *	51,00	51,00	100,00	100,00

* Société étrangère.

** Société intégrée fiscalement en 2016.

7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	756	735
- Techniciens	129	136
- Cadres	627	599
Effectif moyen des sociétés étrangères	85	155
Effectif moyen global	841	890

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2016, 14 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 76 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les nouveaux engagements pris en 2016 représentent 36 millions d'euros, pour un montant résiduel à fin 2016 de 61 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 6 mars 2017 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 19 mai 2017.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2016 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2016.

En milliers d'euros

	PwC	KLING	AUTRES	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à	507	287	80	874	953
Edmond de Rothschild (France)	145	144	30	319	396
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	72	72	-	144	108
Autres	290	71	50	411	449
Services autres que la certification des comptes (SACC)	61	27	17	105	167
Edmond de Rothschild (France)	61	27	-	88	35
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	-	-	17	17	115
Autres	-	-	-	-	17
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	568	314	97	979	1120

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office ;
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles;
- la multigestion, traditionnelle et alternative ;
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe ;
- la gestion de fonds de private equity.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Cleaveland, spécialisée sur le marché français de l'immobilier.
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses

différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produit net bancaire	86.204	98.786	141.412	182.828	3.172	3.746	43.807	30.081	274.595	315.441
Frais de gestion	-86.710	-94.152	-137.089	-146.616	-4.732	-5.510	-39.465	-36.349	-267.996	-282.627
Frais de personnel	-53.929	-56.735	-72.927	-77.175	-3.022	-2.497	-23.952	-20.652	-153.830	-157.059
- directs	-40.934	-42.869	-54.164	-56.321	-2.682	-2.218	-18.246	-14.901	-116.026	-116.309
- indirects	-12.995	-13.866	-18.763	-20.854	-340	-279	-5.706	-5.751	-37.804	-40.750
Autres charges d'exploitation	-24.787	-29.627	-55.910	-60.869	-1.604	-2.941	-12.651	-13.337	-94.952	-106.774
Dotations aux amortissements	-7.994	-7.790	-8.252	-8.572	-106	-72	-2.862	-2.360	-19.214	-18.794
Résultat brut d'exploitation	-506	4.634	4.323	36.212	-1.560	-1.764	4.342	-6.268	6.599	32.814
Coût du risque	6	17	0	-	-	-	-248	-1.273	-242	-1.256
Résultat d'exploitation	-500	4.651	4.323	36.212	-1.560	-1.764	4.094	-7.541	6.357	31.558
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	6.626	6.206	2.170	1.086	549	2.530	-	2	9.345	9.824
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	9.428	6.309	9.428	6.309
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-807	-1.671	-	-	-807	-1.671
Résultat courant avant impôt	6.126	10.857	6.493	37.298	-1.818	-905	13.522	-1.230	24.323	46.020
Impôt sur les bénéfices	102	-1.259	-4.003	-14.957	841	960	-4.013	1.924	-7.073	-13.332
Résultat net	6.228	9.598	2.490	22.341	-977	55	9.509	694	17.250	32.688

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) est une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2.202	2.811
Actif	2.202	2.811
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	199.460	100.007
Dettes envers les établissements de crédit	3.228	1.208
Dettes envers la clientèle	620	960
Comptes de régularisation et passifs divers	1.737	1.852
Passif	205.045	104.027
+ Intérêts et produits assimilés	5	-
- Intérêts et charges assimilées	-783	-10
+ Commissions (produits)	1.196	2.956
- Commissions (charges)	-2.879	-3.569
+ Produits des autres activités	1.110	1.285
- Charges des autres activités	-	-17
Produit net bancaire	-1.351	645
- Charges générales d'exploitation	-2.745	-1.331
Résultat brut d'exploitation	-4.096	-686

Transactions avec la société mère

Les relations entre Edmond de Rothschild (France) et son principal actionnaire, Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), sont de trois types :

- une relation d'affaires : EdR S.A. a joué par le passé un rôle de développement des activités du Groupe, notamment dans le cadre de l'amorçage des fonds. Elle pourrait, à la demande de Edmond de Rothschild (France), continuer à jouer ce rôle dans le futur, mais dans une moindre mesure,
- une relation de contrôle : EdR S.A. détient une participation de 94,22% dans le capital de la Banque,
- une relation de prestations de services dans le cadre d'une convention d'assistance et de gestion : aux termes de cette convention en date du 7 octobre 1997 modifiée par un avenant en date du 30 décembre 1999, EdR S.A. a confié à Edmond de Rothschild (France) une mission générale d'assistance et de gestion comprenant notamment (i) la

gestion de son portefeuille de valeurs mobilières selon les orientations et directives données périodiquement par les organes de direction de EdR S.A., (ii) la présentation d'études et d'analyses au Conseil d'Administration de EdR S.A. en vue de leur proposer des investissements et (iii) toutes opérations de gestion courante (administratives, juridiques, fiscales et financières).

En particulier, Edmond de Rothschild (France) met à la disposition de EdR S.A. le personnel nécessaire à la mission décrite au paragraphe précédent.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties avant le 30 juin de chaque année. Plus généralement, Edmond de Rothschild (France) facture l'ensemble des prestations fournies à EdR S.A. au cours de l'exercice (arrêté à chaque clôture de l'exercice de EdR S.A.).

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	397	406
Actif	397	406
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers la clientèle	74.128	126.042
Comptes de régularisation et passifs divers	5	-
Passif	74.133	126.042
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-	-
+ Commissions (produits)	15	28
- Commissions (charges)	-	-
+ Produits des autres activités	348	357
- Charges des autres activités	-	-
Produit net bancaire	363	385
- Charges générales d'exploitation	-250	-
Résultat brut d'exploitation	113	385

- *Transactions avec les autres parties liées*

Elles concernent les transactions avec EdRH et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de EdR S.A.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	82.998	9.019
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	44.499	29.457
Actif	127.497	38.476
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	355.077	111.562
Dettes envers les établissements de crédit	558	785
Dettes envers la clientèle	2.971	4.043
Comptes de régularisation et passifs divers	18.700	16.532
Provisions	1.555	1.509
Passif	378.861	134.431
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et produits assimilés	46	46
- Intérêts et charges assimilées	-609	-633
+ Commissions (produits)	96.868	32.160
- Commissions (charges)	-24.370	-15.444
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.464	29
+ Produits des autres activités	4.045	2.442
- Charges des autres activités	-111	-104
Produit net bancaire	80.333	18.496
- Charges générales d'exploitation	-6.808	-6.394
Résultat brut d'exploitation	73.525	12.102

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes et Prêts	19.066	19.116
Actif	19.066	19.116

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes à vue	530	463
Passif	530	463

En milliers d'euros	2016	2015
+ Intérêts et produits assimilés	110	145
Produit net bancaire	110	145
Résultat brut d'exploitation	110	145

Rémunérations des mandataires sociaux

Montant des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

En milliers d'euros	2016	2015
Montants des rémunérations allouées (*)	2.830	2.943
Total	2.830	2.943

(*) Montant brut y compris les charges sociales supportées par l'employeur.

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité d'audit une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle ;
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités ;
- *troisième Niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité d'audit.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques (DCR), maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle Financier) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe EdR

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faîtière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée, découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - garanties en capital délivrées à certains OPCVM, notamment les « fonds à coussin » (le « coussin » désigne le niveau de perte maximale admissible ; il correspond à tout instant à l'écart entre la valeur actualisée des engagements de garantie du fonds et la valeur de l'actif net de celui-ci). Le modèle de gestion des OPCVM bénéficiaires de la garantie en capital délivrée par la Banque vise à donner l'assurance que la valeur liquidative demeurera supérieure ou égale à la valeur garantie, de sorte que la Banque ne sera pas appelée en garantie. Si toutefois certains risques opérationnels (comme des erreurs dans l'application du modèle de gestion ou une indisponibilité de l'équipe de gestion) survenaient, la valeur liquidative pourrait se révéler inférieure à la valeur en capital garantie, de sorte que l'engagement de garantie délivré par la Banque serait alors activé,
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères.
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut de client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des engagements dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement, le service des engagements a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par l'attaché de clientèle concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des engagements pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité.

En outre, des concours peuvent également être consentis dans le cadre de la délégation accordée au Directeur Général de la Clientèle Privée et des sous-délégations que celui-ci a consenties au bénéfice de certains collaborateurs de la Direction de la Clientèle Privée. La délégation et les sous-délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc. Enfin, les concours délivrés par délégation ou sous-délégation sont systématiquement portés à la connaissance du Comité des engagements et sont mentionnés sur le procès-verbal établi à l'issue de tout comité.

S'agissant des opérations de marché de gré, à gré les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique, dit « Comité des contreparties », qui est présidé par le Directeur Général de la Banque et composé notamment du responsable de la Direction des Marchés de Capitaux, du Directeur Central des Risques et du responsable du Contrôle Financier. Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle Financier a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à une trentaine de signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément au règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, la DCR a mis en œuvre en 2011 une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même comité, et sont revues selon une périodicité semestrielle. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité des contreparties précité arrête les limites de risques individuelles en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe EdR. Les autorisations accordées sont ensuite soumises à la validation du Conseil de surveillance de la Banque.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la DCR et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées) ;
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des engagements tenu hebdomadairement.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les attachés de clientèle sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les attachés reçoivent chaque matin un état des dépassements. En outre, La direction de la Clientèle Privée/Directeur de Groupe assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble

des comptes ouverts dans les livres de la Banque. Le service des engagements assure un suivi mensuel des comptes en dépassements et plus particulièrement ceux qui tendent à perdurer. Il adresse une note au chargé de clientèle (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'il estime que la situation le justifie, le service des engagements adresse une note au Comité des engagements afin de porter ladite situation à la connaissance dudit comité.

Enfin, chaque mois, le service des engagements prépare une synthèse des comptes présentant une « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la Clientèle Privée et à la Direction Générale lors du Comité des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissemements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par le service des engagements qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la Clientèle Privée et de la Direction Générale lors du Comité des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, le service des engagements peut porter à la connaissance du Comité des engagements tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la direction juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du comité des créances douteuses, présidé par le Directeur Général et composé du Directeur juridique, du Directeur Administratif et Financier de la Direction de la Clientèle Privée, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général de la Banque. Ce comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats-cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2016, 57,7% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour nos contreparties de marchés. Il est à noter que 76,7% des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe, le reliquat se rapportant essentiellement à des opérations de change à terme ou d'options avec des sociétés commerciales

Par ailleurs, la Banque a conclu des accords de collatéraux avec 91 de ses principales contreparties (correspondant à 71 groupes), dont 80 étaient actifs au 31 décembre 2016. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base OSACAS. Le Back Office produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie RiskOrigin édité par Moody's Analytics. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle Financier.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la DCR.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2016, 56% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la

nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (RiskOrigin, Moody's Analytics, en production depuis juin 2008).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité des risques examine une fois par mois les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle Financier doit présenter en Comité des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été mis en place début septembre 2008. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS 1 an et 5 ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire établie et validée en 2011.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit- contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la Clientèle Privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Crédits (bilan)	632	605
Cautions	99	95
Ouvertures de crédits non utilisées	114	113
Total	845	813

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle a progressé de près de 11% sur un an, à 845 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des concours de la clientèle privée et des engagements de financement alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques

Hors groupe, la plupart des crédits bilan sont inférieurs à 3 millions d'euros (plus de 90% en nombre) ; si le nombre de dossier supérieur à 3M€ est faible (10%), en revanche leur montant est significatif. Il représente désormais 55% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée, du fait notamment d'une concentration de plus en plus forte de notre activité sur cette segmentation client. Ainsi, 42 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements donnés sont en recul. Ainsi, les 4 premiers clients totalisent aujourd'hui 62M€ (78M€ précédemment), soit plus des 2/3 de l'encours de cautions délivrées pour la banque privée.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	1.220	2.513
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	1.220	2.513
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Part des créances sur la clientèle privée excédant l'autorisation délivrée

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 5% des encours et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie.

Plus de 93% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2016	En milliers d'euros	Arriérés de paiement			Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an			
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-
	Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-
	Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-
	Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2015	En milliers d'euros	Arriérés de paiement			Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an			
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-
	Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-
	Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-
	Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2016 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2016, cet effet, calculé sur la base des compensations admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 0,6 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	35.942	45.073
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	89.650	72.418
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	249.595	349.068
Prêts et créances émis sur la clientèle	631.744	550.256
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1.006.931	1.016.815
Engagements de financement donnés	189.695	160.848
Engagements de garantie financière donnés	98.955	165.362
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	288.650	326.210
Total de l'exposition nette	1.295.581	1.343.025

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015				
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	28	23.576	-	23.604	28	30.969	-	30.997
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	12.366	-	-	12.366	12.701	1.403	-	14.104
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.394	23.576	-	35.970	12.729	32.372	-	45.101
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	7.531	-	7.531	84	27.017	-	27.101
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	557.326	403.019	960.345	-	214.437	409.941	624.378
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	564.857	403.019	967.876	84	241.454	409.941	651.479

Le Groupe a émis en 2016 des EMTN structurés valorisés à un montant de 75,6 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 48,6 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2016, 99,59% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la totalité de nos

expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2016, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de l'arrêt du suivi des fonds monétaires depuis avril 2016 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2016		31/12/2015		31/12/2014	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	4,1	2,42%	0,0	0,00%	0,0	0,0%
AA	19,9	11,82%	52,8	22,30%	117,0	32,4%
A	144,0	85,35%	152,6	64,40%	231,0	64,0%
BBB	0,7	0,41%	31,5	13,30%	13,0	3,6%
<BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	0,0	0,00%	0,0	0,00%	0,0	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines. Cette exposition demeure relativement stable. Celle-ci représente 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 88,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2016		31/12/2015		31/12/2014	
Rating	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	59,1	70,40%	58,7	66,60%	60,9	65,8%
AA	24,8	29,60%	29,5	33,40%	31,6	34,2%
A	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
<BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, la totalité de nos expositions souveraines, exclusivement constituées de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité. Au 31 décembre 2016, la Banque ne détient pas de titres de dette publique des Etats périphériques (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal, Italie) ou de pays émergents.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 - Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la Direction des Marchés de Capitaux de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change » ;
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit ;
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la Direction des Marchés de Capitaux ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la salle des marchés placée sous la Direction des Marchés de Capitaux.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle des marchés de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 - Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change ;
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change) ;
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change ;
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la Direction des Marchés de Capitaux et de l'équipe d'ingénierie financière de la banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle Financier de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, le Contrôle Financier vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Notons toutefois qu'aucune opération d'option n'a été effectuée en 2016.

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2016	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Limites définies début	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	800	79	34	112	52	34	17	290	210
Risque de taux **	1.900	895	857	970	895	449	549	1.445	1.385
Risque sur actions ***	750	112	65	72	76	29	56	255	333

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

*** perte potentielle maximale estimée sur le portefeuille de produits structurés de Financière Boréale plus écarts d'adossements résiduels constatés sur les montages.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément l'appétence de sa holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a définie et mise en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la Direction des Marchés de Capitaux pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la DCR s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle Financier établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle Financier a développé un stress scénario en matière de liquidité révisé en mars 2012 afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. En septembre 2009, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 800 millions d'euros pendant l'exercice 2016. Il ressort à 953 millions d'euros au 31 décembre 2016, s'inscrivant en légère diminution par rapport à l'année dernière,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des engagements, et durée d'investissement limitée. Ces emplois étaient évalués à 112 millions d'euros au 31 décembre 2016,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 198 millions d'euros au 31 décembre 2016, demeurant relativement stable par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2016, il se compose de 166,4 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Depuis mars 2010, le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. En octobre 2012, ce dispositif a été complété par un suivi des risques en portefeuille suivant une méthodologie

VAR avec un intervalle de confiance à 95%. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 173.3% au 31 décembre 2016 pour une exigence réglementaire minimale de 80% et de 100% à terme.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la DCR. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2016 aucun « gate » n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 - Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2016						
En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	1.176.124	-	-	-	-	1.176.124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15.717	11.427	8.798	28	-	35.970
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	88.064	20.174	19.463	137.456	3.981	269.138
Prêts et créances sur établissements de crédit	249.595	-	-	-	-	249.595
Prêts et créances sur la clientèle	492.749	91.315	33.708	13.972	-	631.744
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.022.249	122.916	61.969	151.456	3.981	2.362.571
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	647.598	99.966	215.461	4.851	-	967.876
Instruments financiers dérivés de couverture	17	-	1.286	-	-	1.303
Dettes envers les établissements de crédit	22.380	-	-	-	-	22.380
Dettes envers la clientèle	1.049.480	99.292	21.388	-	-	1.170.160
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.719.475	199.258	238.135	4.851	-	2.161.719

31 décembre 2015

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	914.318	-	-	-	-	914.318
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.263	21.792	18.150	2.896	-	45.101
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41.697	-	73.356	142.215	-	257.268
Prêts et créances sur établissements de crédit	349.068	-	-	-	-	349.068
Prêts et créances sur la clientèle	443.634	74.381	31.691	550	-	550.256
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	1.750.980	96.173	123.197	145.661	-	2.116.011
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	189.152	269.656	189.548	3.123	-	651.479
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	4.116	-	-	4.116
Dettes envers les établissements de crédit	13.732	36	-	-	-	13.768
Dettes envers la clientèle	1.063.151	110.103	22.032	-	-	1.195.286
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.266.035	379.795	215.696	3.123	-	1.864.649

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources. La

gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2016.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	804	510	387	302	166	127	73	12

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarter pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution de moitié des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE,
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la Clientèle Privée, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	554,0	96	-	-	-	-	554,0	96
Comptes à terme	NA	NA	NA	NA	NA	NA	132,8	NA
Certificats de dépôts	10,0	1	-	-	149,0	7	159,0	8
EMTN structurés	19,8	4	293,3	559	-	-	131,1	563

* La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la Clientèle Privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 - Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (RiskConfidence développé par l'éditeur Moody's Analytics), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	-19	-47	-32	19	13	15	5	6

Le signe - signifie l'existence d'un excédent de ressources à taux fixe et donc une sensibilité du bilan à la baisse des taux.

L'impasse à moyen terme résulte uniquement de la non-couverture des titres super subordonnés émis en juin 2007 pour 21 millions d'euros. Il en résulte que la sensibilité à une variation uniforme de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Un scénario de stress (2%) est également produit tous les mois, qui permet de démontrer la faible convexité du bilan (la sensibilité à 2% est égale à 2,2 fois la sensibilité à 1% au 31 décembre 2016).

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2016 :

Section 2 - Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2016, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	32.476
USD	27.136
UAH	3.232

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises.



Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2016 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	1.739.944	-1.039.491	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	* 61.606.873	99,53%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	-2.669.460	100,00%
Edmond de Rothschild (Italia) S.G.R. SpA	5.000.000	* 3.497.624	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	* 6.524.753	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 3.619.340	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 9.587.434	100,00%
Cleaveland	***250.000	*** 2.329.000	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	***17.269.000	*** 97.000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	12.000.000	* 44.958.000	42,78%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	*/** 329.664.897	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	* -182.574	27,21%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en

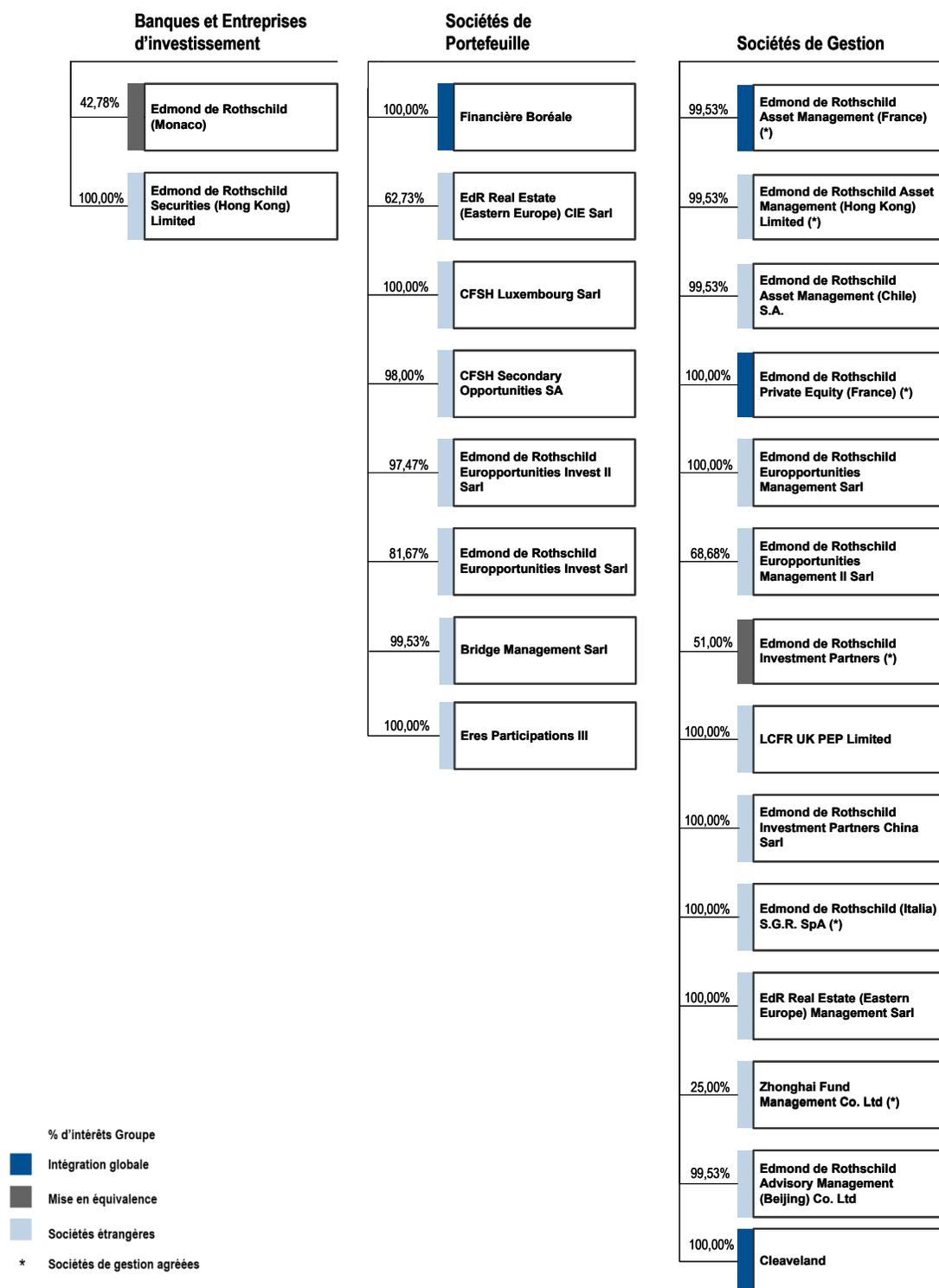
** En Renminbi.

*** Arrondis au millier le plus proche.

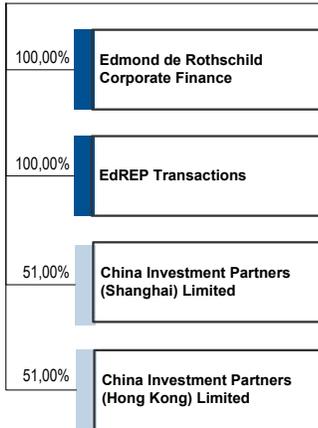
Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
2.100.550	2.100.550	77.615.166	3.213.728	3.233.881	-432.464	-
67.897.949	67.897.949	-	85.737	235.745.750	12.186.749	15.008.817
11.305.037	11.305.037	2.000.000	-	20.756.596	2.775.550	-
9.016.250	9.016.250	8.437.022	-	8.613.456	372.267	1.396.750
2.700.014	2.700.014	-	-	3.196.789	-518.104	4.000.000
39.978.118	39.978.118	-	-	31.899.957	10.956.926	8.793.250
66.840.000	53.060.742	12.541.555	5.458.446	3.210	1.157.039	5.300.000
32.536.912	32.536.912	-	-	6.789.840	3.465.376	-
17.546.861	17.546.861	6.235.269	-	*** 241.000	*** -213.000	-
4.896.449	4.896.449	-	-	*** 64.650.000	*** 14.598.000	1.711.041
31.517.330	31.517.330	-	-	** 434.239.044	** 91.889.016	1.428.795
4.374.717	4.374.717	-	-	540.690	-2.463.460	100.500
1.222.128	963.901	37.000	-	-	-	500.000
10.942.402	10.619.562	-	-	-	-	269.385
73.767	73.766	-	-	-	-	-

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2016



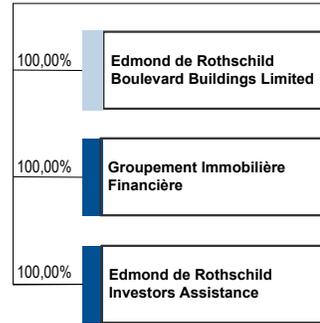
Sociétés de conseil



Compagnies d'assurance



Divers



Comptes sociaux et annexes

152 | Bilan et hors bilan de la société mère

153 | Compte de résultat de la société mère

154 | Notes annexes
aux comptes de la société mère

174 | Résultats financiers de la société mère au
cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

		31.12.2016	31.12.2015
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		1.176.120	914.316
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	228.583	320.159
Opérations avec la clientèle	2.3	737.633	674.139
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	24.120	4.297
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	67.976	66.114
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	51.482	55.979
Parts dans les entreprises liées	2.7	235.273	233.952
Immobilisations incorporelles	2.8	17.096	17.901
Immobilisations corporelles	2.9	18.945	19.789
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	52.223	91.047
Comptes de régularisation	2.12	103.681	126.355
Total de l'actif		2.713.132	2.524.048

		31.12.2016	31.12.2015
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2.14	576.300	226.449
Opérations avec la clientèle	2.15	1.244.840	1.296.693
Dettes représentées par un titre	2.16	472.784	480.247
Autres passifs	2.11	59.616	109.619
Comptes de régularisation	2.12	48.892	100.071
Provisions	2.17	10.520	10.703
Dettes subordonnées	2.18	21.732	21.730
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	278.448	278.536
. <i>Capital souscrit</i>		83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>		98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	2.19	32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>		40.458	34.225
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>		24.392	30.713
Total du passif		2.713.132	2.524.048

		31.12.2016	31.12.2015
Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement		122.525	94.367
Engagements de garantie		99.041	172.153
Engagements sur titres		49.836	45.560
Engagements reçus			
Engagements de garantie		50.802	40.332
Engagements sur titres		-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2016	2015
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	22.998	25.420
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-24.447	-23.256
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	44.548	54.622
+ Commissions (produits)	3.4	78.240	116.824
- Commissions (charges)	3.4	-7.191	-16.006
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	11.736	9.240
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-1.662	-338
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	37.552	43.082
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-4.644	-27.992
Produit net bancaire		157.130	181.596
- Charges générales d'exploitation	3.9	-139.980	-146.700
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-13.074	-12.399
Résultat brut d'exploitation		4.076	22.497
+/- Coût du risque	3.10	10	17
Résultat d'exploitation		4.086	22.514
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	4.986	-4.216
Résultat courant avant impôt		9.072	18.298
+/- Résultat exceptionnel	3.12	4.636	-1.016
- Impôt sur les bénéfices	3.13	10.684	13.431
Résultat net		24.392	30.713

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement n° 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés soit par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet, soit au moyen d'attributs.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite à l'article 13 de ce règlement du Comité de la Réglementation Comptable lors de l'évaluation de la dépréciation.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, au règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et au règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titre de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, ainsi qu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois.
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres de placement. Ils sont acquis avec un objectif de détention de plus de six mois, tout en étant, en principe, destinés à la revente à plus ou moins brève échéance.

- les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement.
- ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle.
- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

• Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25% ;
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004, applicable au 1^{er} janvier 2005, a supprimé la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les dispositions issues de l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêt des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres de la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité.

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »).
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat ;
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées.
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération.
- Options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. A leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé.

Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La caisse de retraite (CRPB) à laquelle adhère la Banque subsiste et assume le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, d'abord au moyen de ses réserves et complétées, en tant que de besoin, par des cotisations annuelles à la charge de la Banque, dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale.

Aucune provision n'a été constituée au titre des engagements financiers liés à ce régime de retraite sur la base des informations disponibles. En effet, le montant des actifs en représentation de ces engagements est supérieur à l'engagement de la CRPB.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2016, cette provision s'élève à un total de 1.255 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéficiés

Il est calculé selon les règles du régime d'intégration fiscale de groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) (société mère) et certaines de ses filiales. Conformément aux conventions signées, la société mère enregistre en compte de résultat l'impact de ce régime de groupe. Le périmètre du Groupe comprend, en 2016, six filiales.

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement CRB n° 91-01 modifié, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	149.433	-	149.433	63.421	-	63.421
Comptes et prêts	79.150	-	79.150	6.737	-	6.737
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	250.001	250.001
Sous-total	228.583	-	228.583	70.158	250.001	320.159
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Total	228.583	-	228.583	70.158	250.001	320.159

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	196.754	158.849
- Prêts subordonnés	-	-
- Titres reçus en pension livrée	6.830	46.532
Sous-total	203.584	205.381
Comptes ordinaires débiteurs	534.043	468.758
Valeurs non imputées	6	-
Total brut	737.633	674.139
Créances douteuses (1)	1.220	1.308
Dépréciations créances douteuses (1)	-1.220	-1.308
Total (2)	737.633	674.139

(1) Les encours douteux compromis s'élèvent à 1.220 milliers d'euros au 31 décembre 2016 entièrement provisionnés.

(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 666 milliers d'euros en 2016 et 552 milliers d'euros en 2015.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2016.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2015, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2016, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement	22.494	2.667
Investissement	-	-
Sous-total	22.494	2.667
Créances rattachées	1.626	1.630
Total brut	24.120	4.297
Dépréciations	-	-
Total net	24.120	4.297

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 24,12 millions d'euros.

La rubrique « Titres de placement » enregistre un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique et 20 millions d'euros de certificats de dépôts.

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	28	73.665	73.693	28	70.346	70.374
Dépréciations	-	-5.717	-5.717	-	-4.260	-4.260
Total net	28	67.948	67.976	28	66.086	66.114
Plus-values latentes (1)	-	13.701	13.701	-	11.259	11.259

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 48 milliers d'euros et 67.928 milliers d'euros.

Parmi les titres de placement, les actions et parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	53.205	14.723	67.928	53.791	12.275	66.066
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	53.205	14.723	67.928	53.791	12.275	66.066

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	4.989	-	4.989	7.102	-	7.102
- Autres entreprises	46.815	-322	46.493	50.290	-1.210	49.080
Sous-total	51.804	-322	51.482	57.392	-1.210	56.182
Ecart de conversion	-	-	-	-203	-	-203
Total	51.804	-322	51.482	57.189	-1.210	55.979

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 41,95 millions d'euros et 9,53 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	252.011	-15.871	236.140	256.891	-22.942	233.949
Ecart de conversion	-867	-	-867	3	-	3
Total	251.144	-15.871	235.273	256.894	-22.942	233.952

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild (Italia) S.G.R. SpA
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited
- Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Elivest
- Cleaveland

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881	-	-	-	3.881
Autres immobilisations incorporelles	85.376	9.141	-	-	94.517
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	89.257	9.141	-	-	98.398
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-71.356	-9.946	-	-	-81.302
Total	-71.356	-9.946	-	-	-81.302
Valeur nette comptable	17.901	-805	-	-	17.096

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434	-	-	-	11.434
Constructions	21.066	34	-	-	21.100
Matériel informatique	23.092	1.564	-	-	24.656
Agencements, installations et autres	37.224	685	-	-	37.909
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	92.816	2.283	-	-	95.099
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.491	-50	-	-	-20.541
Matériel informatique	-21.158	-1.354	-	-	-22.512
Agencements, installations et autres	-31.378	-1.723	-	-	-33.101
Total	-73.027	-3.127	-	-	-76.154
Valeur nette comptable	19.789	-844	-	-	18.945

2.10. ACTIONS PROPRES, PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2016, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France)

Position des actions propres :

	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant (en milliers d'euros)
Position au 31.12.2015			
Position au 31.12.2016	-	-	-
<i>dont :</i>			
<i>Actions propres affectées</i>	-	-	-

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options	-	-	-	-
Appels de marge	19.970	17.059	52.299	47.319
Dépôts de garantie	8.630	12.119	11.120	22.683
Divers	23.623	30.438	27.628	39.617
Total	52.223	59.616	91.047	109.619

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	499	-	1.115	-
Charges constatées d'avance	7.206	-	11.193	-
Produits à recevoir	75.950	-	94.013	-
Produits constatés d'avance	-	1.692	-	4.176
Charges à payer	-	44.965	-	91.331
Divers	20.026	2.235	20.034	4.564
Total	103.681	48.892	126.355	100.071

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	57.189	-	-5.385	-	51.804
Participations dans les entreprises liées	256.894	40.125	-45.875	-	251.144
Total	314.083	40.125	-51.260	-	302.948
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-1.210	-	888	-	-322
Participations dans les entreprises liées	-22.942	-1.833	8.904	-	-15.871
Total	-24.152	-1.833	9.792	-	-16.193
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	55.979	-	-4.497	-	51.482
Participations dans les entreprises liées	233.952	38.292	-36.971	-	235.273
Total	289.931	38.292	-41.468	-	286.755

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de						
Comptes ordinaires	21.147	-	21.147	13.746	-	13.746
Comptes et emprunts	-	554.216	554.216	-	212.534	212.534
Sous-total	21.147	554.216	575.363	13.746	212.534	226.280
Dettes rattachées	3	934	937	-	169	169
Total	21.150	555.150	576.300	13.746	212.703	226.449

En milliers d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	54.707	54.707	-	57.774	57.774
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	54.707	54.707	-	57.774	57.774
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.050.840	-	1.050.840	1.080.444	-	1.080.444
- Comptes créditeurs à terme	-	129.738	129.738	-	108.485	108.485
- Titres donnés en pension livrée	-	6.829	6.829	-	46.530	46.530
- Autres dettes diverses	-	2.702	2.702	-	3.396	3.396
- Dettes rattachées	-	24	24	-	64	64
Sous-total	1.050.840	139.293	1.190.133	1.080.444	158.475	1.238.919
Total	1.050.840	194.000	1.244.840	1.080.444	216.249	1.296.693

En milliers d'euros

31.12.2016 31.12.2015

2.16 Dettes représentées par un titre

Titres du marché interbancaire et créances négociables	466.901	476.214
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	466.901	476.214
Dettes rattachées	5.883	4.033
Total	472.784	480.247

En milliers d'euros

Début
exercice

Dotations

Reprises
utiliséesReprises
disponiblesAutres
variations

Fin exercice

2.17. Provisions**Provisions pour charges**

Provisions pour médailles du travail	1.174	292	-121	-91	-	1.254
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	539	191	-	-366	-	364
Sous-total	1.713	483	-121	-457	-	1.618

Provisions pour risques

Provisions pour litiges (2)	7.037	4.236	-3.251	-1.165	-	6.857
Autres provisions pour risques	1.953	92	-	-	-	2.045
Sous-total	8.990	4.328	-3.251	-1.165	-	8.902
Total	10.703	4.811	-3.372	-1.622	-	10.520

(1) Actions propres faisant l'objet de plans d'options d'achat d'actions : Au 31 décembre 2016, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France)

(2) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 1,54% est passée de 28.065 milliers d'euros à 28.682 milliers d'euros, au 31 décembre 2016. Taxes et contributions sur les rentes : L'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite

modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 5.241 milliers d'euros aurait été provisionné en 2016 contre un montant de 3.752 en 2015, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,

Les actifs du régime sont valorisés à 23.441 milliers d'euros en 2016 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2016.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3.887 milliers d'euros en 2016 contre 3.533 milliers d'euros en 2015.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 3.676 milliers d'euros en 2016, contre 4.159 milliers d'euros en 2015.

S'agissant de l'affaire Madoff, le Groupe estime que dans le cadre de ses activités de gestion pour compte de tiers et/ou dépositaire, le risque de contentieux auquel il pourrait être exposé n'est pas significatif. En effet, l'examen du processus d'investissement mis en oeuvre, tant par la société de gestion EdRIM Gestion (laquelle a fusionné avec EdRAM (France) en date du 30 novembre 2012), que par la Direction de la Clientèle Privée a fait ressortir que la première avait appliqué de manière satisfaisante les procédures internes de « due diligence » régissant la sélection des fonds sous-jacents et que les décisions

de gestion prises par la seconde étaient généralement en accord avec le mandat conféré à la Banque, en termes à la fois d'éligibilité des instruments acquis et des limites d'investissement.

Il est rappelé qu'au titre de ces activités, le montant total des expositions du Groupe sur des fonds Madoff (sur la base d'une valorisation des fonds arrêtée au 31 décembre 2008) ressort à 42,9 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.18 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	732	730
Total	21.732	21.730

(1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.19. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.20. Evolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	34.225	30.713	278.536
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	24.392	24.392
Distribution de l'exercice	-	-	-	6.233	-	6.233
Autres mouvements	-	-	-	-	-30.713	-30.713
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	40.458	24.392	278.448

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
Edmond de Rothschild S.A.	5.218.348	94,22%
Caisse de Dépôt et Placement du Québec	288.532	5,21%
EDRRIT Limited	24.172	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	7.275	0,13%
Autres actionnaires minoritaires	61	0,00%
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016	24.391.580,97
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	40.458.174,38
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	64.849.755,35

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 2,40 euros par action, soit :	13.292.131,20
Report à nouveau	51.557.624,15

(*) Sous réserve du vote de cette résolution par l'Assemblée Générale du 19 mai 2017.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
2.21 Opérations avec les entreprises liées		
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	106.866	110.330
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	73.289	100.664

En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.22 Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	228.583				228.583
Opérations avec la clientèle	586.578	91.314	45.768	13.973	737.633
Obligations et autres titres à revenu fixe		20.000		4.120	24.120
Total	815.161	111.314	45.768	18.093	990.336
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	557.475	18.825			576.300
Opérations avec la clientèle	1.143.566	81.826	19.448		1.244.840
Dettes représentées par un titre	109.213	150.532	208.326	4.713	472.784
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	109.213	150.532	208.326	4.713	472.784
- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Total	1.810.254	251.183	227.774	4.713	2.293.924

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2016	2015
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	11.716	14.577
Produits sur opérations avec la clientèle	8.005	7.543
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	1
Autres intérêts et produits assimilés	3.277	3.299
Total	22.998	25.420

En milliers d'euros	2016	2015
3.2. Intérêts et charges assimilées		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-11.392	-10.125
Charges sur opérations avec la clientèle	-363	-575
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-9.645	-9.518
Autres intérêts et charges assimilées	-3.047	-3.038
Total	-24.447	-23.256

En milliers d'euros	2016	2015
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	5.300	2.480
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	4.249	4.250
Parts dans les entreprises liées	34.999	47.892
Total	44.548	54.622

En milliers d'euros	2016		2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-12	-	-8
Opérations avec la clientèle	62	-	24	-
Opérations sur titres	-	-47	-	-47
Opérations de change	20	-	19	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	250	-	118	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	2.548	-1.566	6.412	-3.691
Prestations de services financiers	75.360	-5.566	110.251	-12.260
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	78.240	-7.191	116.824	-16.006

En milliers d'euros	2016			2015		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	49	-22	27	60	-21	39
Opérations de change	487.737	-476.028	11.709	559.298	-550.097	9.201
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	487.786	-476.050	11.736	559.358	-550.118	9.240

En milliers d'euros	2016			2015		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-328	-328	-	-2.066	-2.066
Plus-values de cession	123	-	123	8	-	8
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	1.846	-3.303	-1.457	2.602	-882	1.720
Total	1.969	-3.631	-1.662	2.610	-2.948	-338

En milliers d'euros	2016	2015
3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	11.212	11.485
Autres produits accessoires	25.232	26.308
Divers	820	4.865
Dotations / Reprises liées aux provisions	288	424
Total	37.552	43.082

En milliers d'euros	2016	2015
3.8. Autres charges d'exploitation bancaire		
Rétrocessions de produits	-4.391	-26.809
Divers	-494	-676
Dotations / Reprises liées aux provisions	241	-507
Total	-4.644	-27.992

En milliers d'euros	2016	2015
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-52.811	-54.247
Charges sociales	-23.540	-25.147
Intéressement des salariés	-134	-249
Participation des salariés	-879	-2.396
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.502	-6.480
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-4.502	-5.131
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.202	3.206
Sous-total frais de personnel	-84.166	-90.444
Impôts et taxes	-1.290	-3.208
Locations	-12.035	-11.770
Services extérieurs	-41.479	-39.968
Transports et déplacements	-1.010	-1.310
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-55.814	-56.256
Total	-139.980	-146.700

En milliers d'euros	2016	2015
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-78	-1.191
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	14	14
Reprises liées aux provisions	74	1.191
Récupérations sur créances amorties	-	3
Total	10	17

En milliers d'euros

2016

2015

3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	5.206	-
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-90
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-8.180	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-1.832	-7.727
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	9.792	3.601
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	4.986	-4.216

3.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour 2016 est de 4.636 milliers d'euros, essentiellement composé des boni suite aux liquidations des

sociétés Edmond de Rothschild Asia Limited, Renomur, Eminvest et Valse Invest.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 10.684 milliers d'euros.

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte

de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015
- Gestion d'actifs	69.657	79.084
- Activité à marge	7.218	6.189
- Opérations de marchés	7.881	8.918
- Conseil aux entreprises	-	-
- Portefeuille titres et revenus divers	72.374	87.405
Produit net bancaire	157.130	181.596

A 157,1 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2016 est en diminution de 13,5% par rapport à celui de 2015 (181,6 millions d'euros).

Cette baisse de -24,5 millions d'euros s'explique principalement par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en recul sensible (11,9% à 69,7 millions d'euros contre 79 millions d'euros en 2015). Cette diminution est due à la baisse des commissions sur les portefeuilles gérés, ainsi qu'au ralentissement des autres commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée).

Cette baisse s'explique également par la non récurrence d'un produit exceptionnel de 3,3 millions d'euros constatée en 2015 sur le déboucement d'une opération de marchés liée aux activités de gestion d'actifs.

Les activités à marge progressent de +1 million d'euros entre 2015 et 2016. Cette progression s'explique par une augmentation des financements octroyés à la clientèle et par la mise en place d'une facturation d'intérêts créditeurs sur les comptes de la clientèle institutionnelle.

Les opérations de marchés, qui continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas, et l'évolution du marché des devises, ont contribué à la diminution du produit net bancaire à hauteur de -1 million d'euros entre 2015 et 2016.

Le produit net bancaire a été également impacté par la baisse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers.

Ce poste est en diminution de 15,1 millions par rapport à 2015. Cette évolution est principalement imputable à une baisse de 10 millions d'euros des dividendes encaissés (54,6 millions d'euros en 2015).

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros

31.12.2016

31.12.2015

5.1. Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	8.672	573
Engagements de garantie	86	84

5.2. Engagements de liquidité

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. ou des Sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans.

Depuis décembre 2005, Edmond de Rothschild S.A. et la Banque ont convenu que Edmond de Rothschild S.A. serait systématiquement substituée à la Banque dans l'exécution de ces contrats, Edmond de Rothschild S.A. se réservant la faculté de se substituer un tiers.

5.3. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un

portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2016 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.059.788	2.045.079	-	-	2.059.788	2.045.079
Total	2.059.788	2.045.079	-	-	2.059.788	2.045.079
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166
Sous-total	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166

(1) dont entreprises liées pour un montant de 77.500 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.120.370	2.125.259	-	-	2.120.370	2.125.259
Total	2.120.370	2.125.259	-	-	2.120.370	2.125.259
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325
Sous-total	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325

(1) dont entreprises liées pour un montant de 77.500 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2016 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	2.036.618	2.021.909	23.170	23.170	-	-
Marchés de gré à gré	350.099	15.237	176.005	38.929	11.883	-

Au 31 décembre 2015 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	2.113.904	2.118.778	6.466	6.481	-	-
Marchés de gré à gré	733.215	43.300	182.703	94.025	9.888	2.000

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2016	31.12.2015
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	405	658
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	218	198
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	33	34

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
5.4. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises »	36.863	16.860	-22.826	-17.315
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	11.895	30.911	-7.097	-24.103

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction n° 96-06.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération.

La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	8.914	10.892	4.901	4.052
Clients	14.534	5.938	14.517	4.876

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	3.895	4.541	118	2.299
Clients	17	1.061	-	-

Note 7 - Effectif moyen

	31.12.2016	31.12.2015
Techniciens	108	114
Cadres	322	317
Agents "hors classification"	92	98
Total	522	529

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 - Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild S.A.

8.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2016.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 6 mars 2017 par le Directoire, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 19 mai 2017.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.066	19.116
Actif	19.066	19.116
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes à vue	530	463
Passif	530	463
En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
+ Intérêts et produits assimilés	110	145
Produit net bancaire	110	145
Résultat brut d'exploitation	110	145

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

- Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2016	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-601
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2015	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-1.044
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

- Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros				Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale		-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ^{(1)*}	223.363.000	238.192.000	254.206.000	247.823.000	254.056.000
Capitaux permanents ^{(1)*}	273.553.000	259.382.000	275.206.000	268.823.000	275.056.000
Total de bilan [†]	2.353.555.000	2.199.296.000	2.151.961.000	2.524.048.000	2.713.132.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	432.127.711	514.210.977	470.304.585	828.081.237	612.547.436
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-14.041.382	55.453.158	-15.951.894	34.124.730	20.085.747
Impôt sur les bénéfices	-2.573.637	-17.035.895	-14.300.382	-13.430.948	-10.684.248
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	14.828.872	32.130.412	11.118.408	30.713.023	24.391.581
Montant des bénéfices distribués	-	16.116.709	17.501.306	24.479.675	13.292.131
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et	-2,07	13,09	-0,30	8,59	5,56
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,68	5,80	2,01	5,55	4,40
Dividende versé à chaque action **	-	2,91	3,16	4,42	2,40
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	528	526	532	537	507
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	58.501.446	47.937.302	59.101.566	48.440.745	46.557.739
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	23.042.591	27.882.464	30.276.567	25.146.697	23.540.011
Participation des salariés	2.218.312	2.088.549	2.208.329	2.396.097	878.803

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2017.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs financiers disponibles à la vente

Des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatées lorsqu'il existe une indication objective de baisse durable ou significative de la valeur de ces actifs (notes 2 « Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives » et 3.3. de l'annexe relatives aux « Actifs financiers disponibles à la vente »).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des actifs les plus significatifs ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la comptabilisation de dépréciations.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur des écarts d'acquisition et celle des portefeuilles de contrats (notes 1.6. « Evaluation des écarts d'acquisition », 3.11. « Immobilisations incorporelles » et 3.12. « Ecarts d'acquisition » de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la documentation disponible, notamment les rapports d'expertise externe.

Provisions pour risques

Comme indiqué dans les notes 2 « Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives » et 3.17. « Provisions » de l'annexe, des provisions sont constituées pour couvrir les risques inhérents à aux activités du groupe.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle et d'appréciation des provisions à comptabiliser ainsi que les risques relatifs aux expositions, telles que décrites en note 3.17. de l'annexe.

Engagements de retraites et sociaux et paiements fondés sur des actions

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements de retraites et sociaux et les paiements fondés sur des actions (notes 2 « Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives : Engagements sociaux », 3.17. « Provisions », 5 « Note sur engagements » et 6 « Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions » de l'annexe).

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, les hypothèses et paramètres utilisés ainsi que la documentation disponible, notamment les rapports d'expertise externe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de société Edmond de Rothschild (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dans le cadre de son activité, votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les paragraphes « portefeuille titres », « évaluation du portefeuille titres » et « résultats sur instruments financiers à terme » de la note 1.2. de l'annexe exposent les principes et méthodes d'évaluation relatifs à ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné leur caractère approprié, leur application et la pertinence des informations données en annexe.

La note 1.2. de l'annexe indique que les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de la valeur

d'usage des principales lignes du portefeuille de titres de participation.

Votre société constitue des provisions pour faire face à des litiges (note 2.17. de l'annexe). Nous avons examiné les éléments d'information disponibles sur la base desquels ces provisions ont été estimées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Rapport du président du conseil de surveillance de la société Edmond de Rothschild (France)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Conventions et engagements déjà soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention avec des sociétés ayant des dirigeants communs

1. Convention d'intégration fiscale avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 25 novembre 2016, Edmond de Rothschild (France) a conclu une nouvelle convention d'intégration fiscale avec sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Dans cette convention, Edmond de Rothschild (France) et sa filiale ont formalisé la manière dont la charge d'impôt et les économies résultant du régime de l'intégration fiscale seront réparties entre elles. Elle durera jusqu'à l'échéance de l'option d'intégration, soit jusqu'au 31/12/2021.

A noter qu'Edmond de Rothschild (France) détient 99,53% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Cette convention ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2017.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Conventions et engagement déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec des sociétés ayant des dirigeants communs

2. Convention d'intégration fiscale avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 25 mars 2003, Edmond de Rothschild (France) a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Dans cette convention, Edmond de Rothschild (France) et sa filiale ont formalisé la manière dont la charge d'impôt et les économies résultant du régime de l'intégration fiscale seront réparties entre elles.

A noter qu'Edmond de Rothschild (France) détient 99,53% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Au cours de l'exercice 2016, le montant de l'impôt pour Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est élevé à 4 052 742€.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

3. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

A noter qu'Edmond de Rothschild (France) détient 99,53% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2016, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 492 053 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 413.167 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 137.722 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016	24.391.580,97
Report à nouveau précédent	40.458.174,38
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	64.849.755,35

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 2,40 euros par action,

Soit	13.292.131,20
Report à nouveau	51.557.624,15

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2015	2014	2013
Dividende par action	4,42	3,16	2,91
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du CGI	40%	40%	40%

Le dividende 2016 sera mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2017.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Benjamin de Rothschild pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Ariane de Rothschild pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Roch Burgard pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Varin pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques Ehrmann en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet Didier Kling & Associés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers Audit SAS pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications apportées par la Loi Sapin II à l'article 823-1 du Code Commerce qui, dans sa nouvelle rédaction, n'impose dorénavant la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant que dans le cas où le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, décide de ne pas procéder au renouvellement des mandats de commissaire aux comptes suppléant de Madame Dominique Mahias et de Monsieur Boris Etienne qui viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée, et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur les éléments de la rémunération attribuée au titre des mandats sociaux tels que mentionnés au 1er alinéa dudit article, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire de la société au titre de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur les éléments de la rémunération attribuée au titre des mandats sociaux tels que mentionnés au 1er alinéa dudit article, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale attribuable aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 11.157.262 euros versées durant l'exercice 2016 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

- Fonctions :
 - Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
 - Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
 - Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
 - Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- Autres critères :
 - Managers de Preneurs de Risque
 - Rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
 - Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée